



# **RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2013**

**- OCTOBRE 2016-**

## LISTE DES ABREVIATIONS

ACRONYMES	DEVELOPPEMENT
AFD	Agence Française pour le Développement
AIRMAD	Air Madagascar
APPI	Appui à la Promotion de la Propriété Intellectuelle
ATT	Agence de Transport Terrestre
BA	Budgets Annexes
BGE	Budget Général de l'Etat
BIANCO	Bureau Indépendant Anti Corruption
BTA	Bon de Trésor par Adjudication
CDBF	Conseil de Discipline Budgétaire et Financière
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CPR	Caisse de Prévoyance et de Retraite
CPT	Comptes Particuliers du Trésor
CRCM	Caisse des Retraites Civiles et Militaires
CSA	Centres de Services Agricoles
CSB	Centre de Santé de Base
CSI	Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DD	Droit de Douane
DGB	Direction Générale du Budget
DGCIS	Direction Générale pour le Central Intelligence
DPI	Direction de la Promotion de l'Intégrité
DRDR	Directions Régionales du Développement Rural
EPM	Enquête Périodique auprès des Ménages
ENSMOD	Enquête Nationale sur le Suivi des indicateurs des Objectifs de Millénaire pour le Développement
FCV	Fonds de Contre-Valeur
FMI	Fonds Monétaire International
FPP	Fiche Pluriannuelle de Performance
FRAM	Fikambanan'ny Ray aman-drenin'ny Mpianatra
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
GPS	Global Positioning System
IDE	Investissements Directs Etrangers
INSTAT	Institut National de Statistique
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IPVI	Impôt sur les Plus-Values Immobilières
IR	Impôts sur les Revenus
IRCM	Impôts sur les Revenus des Capitaux Mobiliers
IRSA	Impôts sur les Revenus Salariaux et Assimilés
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy
KMS	Kaominina Mendrika Salama
LFA	Loi de Finances de l'Année
LFI	Loi de Finances Initiale
LOCS	Loi Organique sur la Cour Suprême
LOLF	Loi Organique sur les Loix de Finances
MADARAIL	Madagascar Railways
OCDP	Opérations en Capital de la Dette Publique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OR	Ordre de Recettes

PADR	Programme d'Action pour le Développement Rural
PAOMA	Paositra Malagasy
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Project Identification Form
PIP	Programme d'Investissement Public
PLR	Projet de Loi de Règlement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité du Pouvoir d'Achat
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTNT	Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies
RAP	Rapport Annuel de Performance
RdP	Responsable de Programme
RER	Redevance de l'Entretien Routier
RGCEBOP	Règlement Général sur la Comptabilité d'Exécution des Budgets des Organismes Publics
SGAB	Service de la Gestion des Aides Bilatérales
SIIGFP	Système d'Information Intégré de la Gestion des Finances Publiques
SH	Système Harmonisé
SOA	Service Opérationnel d'Activités
SYDONIA	Système douanier automatisé
TELMA	Télécom Malagasy
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VIH-SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine - Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
ZFI	Zones Franches Industrielles

## LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTÈRES

CODE	ACRONYMES	INSTITUTIONS ET MINISTÈRES
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>		
1	PHAT	PRESIDENCE DE LA HAUTE AUTORITE DE LA TRANSITION
2	CST	CONSEIL SUPERIEUR DE LA TRANSITION
3	CT	CONGRES DE LA TRANSITION
4	HCC	HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE
5	PRIMATURE	PRIMATURE
10	MERI	MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
11	MAE	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
12	MFA	MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES
13	SEG	SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA GENDARMERIE
14	MININT	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
15	MSI	MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
16	MINJUS	MINISTÈRE DE LA JUSTICE
17	MDEC	MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
21	MFB	MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET
25	VPEI	VICE PRIMATURE CHARGÉE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE
36	MC	MINISTÈRE DU COMMERCE
<b>SECTEUR PRODUCTIF</b>		
35	MT	MINISTÈRE DU TOURISME
38	MPA	MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT
41	MINAGRI	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
42	ME	MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE
43	MPRH	MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIÉUTIQUES
44	MEF	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS
53	MINMINES	MINISTÈRE DES MINES
54	MINHYDRO	MINISTÈRE DES HYDROCARBURES
<b>SECTEUR INFRASTRUCTURE</b>		
37	MINCOM	MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
51	MINENERGIE	MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
52	MINEAU	MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
61	MTPM	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA MÉTÉOROLOGIE
62	VPDAT	VICE-PRIMATURE CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
63	MINTRANSPORTS	MINISTÈRE DES TRANSPORTS
66	MTPNT	MINISTÈRE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DES POSTES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
<b>SECTEUR SOCIAL</b>		
32	MFPTLS	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES
71	MINSAN	MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
75	MJL	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS
76	MPAF	MINISTÈRE DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES
78	MINSPTS	MINISTÈRE DES SPORTS
81	MEN	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
83	MEETFP	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
84	MESUPRES	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
86	MCP	MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

## LISTE DES TABLEAUX

<i>TABLEAU N° 1- ANOMALIE DANS LES DOCUMENTS BUDGETAIRES.....</i>	<i>6</i>
<i>TABLEAU N° 2- ERREUR ARITHMETIQUE DANS LES DOCUMENTS BUDGETAIRES.....</i>	<i>6</i>
<i>TABLEAU N° 3- RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2013.....</i>	<i>8</i>
<i>TABLEAU N° 4- IRREGULARITES SUR LES VIREMENTS ET TRANSFERTS DE CREDITS.....</i>	<i>9</i>
<i>TABLEAU N° 5- ANOMALIES SUR LES AMENAGEMENTS DE CREDITS.....</i>	<i>11</i>
<i>TABLEAU N° 6- SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES.....</i>	<i>11</i>
<i>TABLEAU N° 7- SITUATION DES DEPENSES BUDGETAIRES.....</i>	<i>14</i>
<i>TABLEAU N° 8- REALISATIONS PAR SECTEUR ET PAR INSTITUTIONS ET MINISTERES.....</i>	<i>15</i>
<i>TABLEAU N° 9- EXECUTION DES DEPENSES PAR CATEGORIE D'OPERATIONS.....</i>	<i>17</i>
<i>TABLEAU N° 10- REPARTITION DES DEPENSES HORS SOLDE.....</i>	<i>20</i>
<i>TABLEAU N° 11- LES TYPES DE FINANCEMENT DES PIP.....</i>	<i>22</i>
<i>TABLEAU N° 12- RESULTAT GENERAL DES BUDGETS ANNEXES POUR 2013.....</i>	<i>25</i>
<i>TABLEAU N° 13- DISCORDANCES ENTRE LES ECRITURES DE L'ORDONNATEUR ET DE L'AGENT COMPTABLE.....</i>	<i>27</i>
<i>TABLEAU N° 14- OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR.....</i>	<i>29</i>
<i>TABLEAU N° 15- SITUATION GLOBALE DE REALISATION DES COMPTES DE COMMERCE EN 2013.....</i>	<i>31</i>
<i>TABLEAU N° 16- SITUATION DES FCV en 2013.....</i>	<i>33</i>
<i>TABLEAU N° 17- SITUATION DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE.....</i>	<i>35</i>
<i>TABLEAU N° 18- DEPASSEMENTS DE CREDITS.....</i>	<i>38</i>
<i>TABLEAU N° 19- RESULTATS PAR CADRE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2013.....</i>	<i>41</i>
<i>TABLEAU N° 20- COMPTE PERMANENT DES RESULTATS DU TRESOR.....</i>	<i>43</i>
<i>TABLEAU N° 21- LISTE DES INDICATEURS NON DISPONIBLES ET AUTRES.....</i>	<i>46</i>
<i>TABLEAU N° 22- GRILLE D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE.....</i>	<i>47</i>
<i>TABLEAU N° 23- PERFORMANCE DU PROGRAMME ADMINISTRATION ET COORDINATION.....</i>	<i>50</i>
<i>TABLEAU N° 24- PERFORMANCE DU PROGRAMME ADMINISTRATION JUDICIAIRE.....</i>	<i>51</i>
<i>TABLEAU N° 25- SYNTHESE DES RESULTATS.....</i>	<i>52</i>
<i>TABLEAU N° 26- PERFORMANCE DU PROGRAMME ADMINISTRATION ET COORDINATION.....</i>	<i>53</i>
<i>TABLEAU N° 27- PERFORMANCE DU PROGRAMME « SECURITE ET ORDRES PUBLICS.....</i>	<i>54</i>
<i>TABLEAU N° 28- PERFORMANCE DU PROGRAMME –EDUCATION-.....</i>	<i>56</i>
<i>TABLEAU N° 29- EVOLUTION DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE 2009 A 2013.....</i>	<i>63</i>
<i>TABLEAU N° 30- PERFORMANCE DU SECTEUR MINIER.....</i>	<i>68</i>
<i>TABLEAU N° 31- PERFORMANCE DES PROGRAMMES –INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES.....</i>	<i>71</i>
<i>TABLEAU N° 32- PERFORMANCE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU.....</i>	<i>73</i>
<i>TABLEAU N° 33- PERFORMANCE DU PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES.....</i>	<i>75</i>
<i>TABLEAU N° 34- PERFORMANCE DES PROGRAMMES DE TRANSPORT.....</i>	<i>78</i>
<i>TABLEAU N° 35- PERFORMANCE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'ACCES AU TIC DANS LES ZONES RURALES.....</i>	<i>80</i>

## LISTE DES GRAPHES

<i>GRAPHE N° 1- EVOLUTION DES DEPENSES 2011-2013</i> .....	18
<i>GRAPHE N° 2- ANALYSE DES DEPENSES DE SOLDE</i> .....	18
<i>GRAPHE N° 3- ANALYSE DU POIDS DE LA SOLDE POUR L'ANNEE 2013</i> .....	19
<i>GRAPHE N° 4- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES HORS SOLDE</i> .....	21
<i>GRAPHE N° 5- ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS REALISEES</i> .....	23
<i>GRAPHE N° 6- INTERETS DE LA DETTE</i> .....	24
<i>GRAPHE N° 7- EVOLUTION DES FONDS DE CONTRE-VALEURS DE 2009 A 2013</i> .....	34
<i>GRAPHE N° 8- EVOLUTION DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE DE 2009 A 2013</i> .....	36

## SYNTHESE

### DU RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2013

La présente synthèse relève les principales observations et recommandations de la Cour émises dans le rapport sur le Projet de Loi de Règlement (PLR) pour 2013. Il est à signaler que certaines recommandations formulées dans le cadre des contrôles antérieurs ont été réitérées dans le présent rapport.

#### I - ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

##### 1-1 CONSTATS

###### Observations d'ordre général

Des observations d'ordre général formulées par la Cour dans ses précédents rapports subsistent pour l'exercice budgétaire 2013 telles que :

- Le retard de production du PLR pour 2013 ;
- La pléthore de mouvement de crédits ;
- Les incohérences entre les documents budgétaires ;
- Les insuffisances dans la présentation des documents ;
- L'utilisation de terminologie inadéquate.

###### Les résultats généraux sur l'exécution de la Loi de Finances pour 2013

L'exécution de la Loi de Finances pour 2013 s'est soldée par un résultat déficitaire de 42,86 milliards d'Ariary contre 519,47 milliards d'Ariary pour 2012 comme le fait ressortir le tableau suivant :

#### RESULTATS PAR CADRE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2013

(En Ariary)

NOMENCLATURE	Recettes		Dépenses		Résultats
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
<b>Cadre I: Budget Général de l'Etat</b>	3 197 667 144 000,00	2 430 792 437 080,38	3 122 048 952 000,00	2 439 638 093 591,23	-8 845 656 510,85
<b>Cadre II: Budgets Annexes</b>	16 962 900 000,00	9 381 044 605,90	16 962 900 000,00	8 394 497 869,79	986 546 736,11
<b>Cadre III: Comptes Particuliers du Trésor</b>	400 538 582 000,00	117 320 046 651,76	493 126 613 000,00	368 437 762 564,46	-251 117 715 912,70
<b>Cadre IV: Opérations génératrices de fonds de contre valeurs et assimilées</b>	398 800 000,00	606 518 299,38	0	0	606 518 299,38
<b>Cadre V: Opérations en Capital de la Dette Publique</b>	2 138 524 443 000,00	330 547 346 942,31	2 121 953 404 000,00	115 035 651 753,99	215 511 695 188,32
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 754 091 869 000,00</b>	<b>2 888 647 393 579,73</b>	<b>5 754 091 869 000,00</b>	<b>2 931 506 005 779,47</b>	<b>-42 858 612 199,74</b>

Sources: PLR, Annexes au PLR et CGAF 2013

Sur des prévisions du budget de l'Etat d'un montant de 5 754,09 milliards d'Ariary, les réalisations ont atteint 2 888,65 milliards d'Ariary pour les recettes et 2 931,5 milliards d'Ariary pour les dépenses. Ainsi, le taux d'exécution budgétaire est de 50% en matière de recettes et de 51% en matière de dépenses. Elles sont concentrées essentiellement au niveau du cadre I de la Loi de Finances.

## Les opérations du cadre I- Budget Général de l'Etat

### 1. En matière de recettes

Les réalisations atteignent 2 430,80 milliards d'Ariary pour des prévisions de 3 197,67 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation global assez satisfaisant de 76,02% caractérisé par :

- des subventions reçues des Organismes nationaux ou internationaux et des contributions reçues des tiers quasi nulles ;
- des aides bilatérales et aides multilatérales très faibles ;
- la diminution des recettes non fiscales.

### 2. En matière de dépenses

Les crédits définitifs de 3 122,04 milliards d'Ariary alloués aux Institutions et Ministères ont été consommés à hauteur de 2 439,63 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 78%.

Il y a lieu de souligner que :

- Six Ministères du secteur administratif et du secteur social ont consommé 76% du montant total des dépenses ;
- vingt-deux programmes ont consommé les 88% de la totalité des dépenses de l'Etat ;
- les opérations de solde occupent la première place aussi bien en matière d'allocation de crédits, avec 43% du montant total des crédits, qu'en matière de consommation de crédits, avec un taux de 92%.

En définitive, les opérations du cadre I – BGE se sont soldées par un déficit de 8,84 milliards d'Ariary.

Quant à la gestion des autorisations budgétaires, la Cour a observé des irrégularités telles que la confusion sur la nature des actes modificatifs de crédits, le non respect de la période de la prise de l'acte et de la limite maximum de validité de mouvement de crédit.

## Les opérations du cadre II – Budgets Annexes

Les Budgets Annexes (BA) composés de celui de l'Imprimerie Nationale (IN) et des Postes et Télécommunications ont enregistré un excédent de recettes de 986, 54 millions d'Ariary avec des recettes de 9 381,04 milliards d'Ariary et des dépenses de 8 394 ,49 milliards d'Ariary. Ceci résulte notamment de la sous-estimation des produits finis et de la surévaluation des travaux au niveau de l' IN. Par contre, le BA des Postes et Télécommunications a accusé un déficit.

Des discordances entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable pour le Budget Annexe de l'IN ont été constatées en raison d'un traitement comptable différent.

De plus, le BA des Postes et Télécommunications n'exerçant plus des activités économiques peut être considéré comme un faux Budget Annexe.

## Les opérations du cadre III - Comptes Particuliers du Trésor (CPT)

Les CPT ont réalisé des recettes d'un montant total de 117,32 milliards d'Ariary et des dépenses de 368,43 milliards d'Ariary, enregistrant ainsi un déficit très important de 251,11 milliards d'Ariary contre 910,31 milliards d'Ariary en 2012.

Des anomalies ont été constatées dans la gestion des opérations sur CPT, dont :

- l'insuffisance d'informations financières et comptables ;
- la non-conformité des opérations aux dispositions de la LOLF ;
- l'existence de « prétendus » Comptes de commerce.

#### Les opérations du cadre IV - Fonds de Contre-valeur (FCV)

Les opérations sur FCV ont affiché un excédent de recettes de 606,51 millions d'Ariary avec des réalisations de recettes d'un montant de 606,51 millions d'Ariary, aucune dépense n'ayant été effectuée.

Malgré la persistance de la crise politique survenue depuis 2009, une baisse en parallèle des recettes et des dépenses sur cinq années consécutives ont contribué à maintenir ce résultat excédentaire.

#### Les opérations du cadre V : Opérations en Capital de la Dette Publique (OCDP)

Les Opérations en Capital de la Dette Publique ont réalisé des recettes d'un montant de 330,54 milliards d'Ariary et des dépenses d'un montant de 115,03 milliards d'Ariary pour dégager, au final, un excédent de 215,51 milliards d'Ariary.

Il y a lieu de souligner qu'aucune dépense relative à la dette intérieure n'a été réalisée.

A l'instar des exercices précédents, le défaut de sincérité pour la comptabilisation des Opérations en Capital de la Dette publique subsiste en matière de bons du Trésor par Adjudication (BTA) considérés comme instrument de trésorerie au lieu de dette intérieure.

Par ailleurs, les prévisions sont loin d'être réalistes.

## **1-2 RECOMMANDATIONS**

Compte tenu des observations sus évoquées, la Cour formule les recommandations suivantes à l'attention des organes Parlementaires et de l'Exécutif.

### **1-2-1 RECOMMANDATIONS AUX PARLEMENTAIRES**

Pour l'année 2013, la Cour recommande l'adoption :

- de l'article premier du PLR qui constate les opérations du cadre I-Budget Général ;
- de l'article 2 du PLR constatant les résultats nets des opérations du cadre II -Budgets Annexes ;
- de l'article 3 du PLR constatant les opérations du cadre III -Comptes Particuliers du Trésor ;
- de l'article 4 du PLR constatant les résultats du cadre IV - Opérations sur Fonds de Contre - Valeur;
- de l'article 5 du PLR qui constate les opérations du cadre V- Opérations en Capital de la Dette Publique;
- de l'article 6 du PLR portant approbation de dépassements sur crédits évaluatifs d'un montant de 208 445 376 204,11 Ariary ;
- de l'article 7 du PLR constatant le résultat déficitaire d'exécution de la Loi de Finances pour 2013 d'un montant de 42 858 612 199,74 Ariary ;
- de l'article 8 du PLR autorisant le transfert au Compte Permanent du Trésor des résultats déficitaires d'un montant de 42 858 612 199,74 Ariary.

## 1-2-2 RECOMMANDATIONS AUX ACTEURS BUDGETAIRES

La Cour recommande :

- Sur la production et la présentation du PLR et des documents budgétaires et comptables:
  - la production dans le délai légal du PLR soit au plus tard le mois de janvier de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice concerné ;
  - la production et la conception des documents budgétaires cohérents et fiables;
  - l'insertion en soldes d'entrée du Compte Permanent du Trésor des soldes fixés par la dernière loi de règlement votée par le Parlement.
  
- Sur les opérations du cadre I- Budget Général :
  - le respect des dispositions de la LOLF relatives aux mouvements et aménagements de crédits ;
  - la prise des mesures qui s'imposent afin d'améliorer les recouvrements des recettes budgétaires ;
  - la concrétisation du projet du Ministère de Finances et du Budget et du Ministère de la Fonction Publique et des Lois Sociales sur l'assainissement de personnel de l'Etat ;
  - la maîtrise des dépenses de solde et surtout la sécurisation des recettes fiscales et douanières ;
  - la poursuite de paiement des intérêts de la dette afin d'affermir et d'asseoir la confiance des partenaires financiers de l'Etat, notamment durant la période post-crise.
  
- Sur les opérations du cadre II- Budgets Annexes :
  - l'application du principe de sincérité consacré par la LOLF lors de l'élaboration des Budgets Annexes ;
  - le respect de la procédure du Budget Annexe de l'Imprimerie Nationale en matière de comptabilisation du « fonds de renouvellement » en recette tel qu'il est prévu dans le décret n° 60-106 du 20 mai 1960 fixant les modalités de gestion du Budget Annexe de l'Imprimerie Officielle de Madagascar;
  - la suppression du Budget Annexe des Postes et Télécommunications.
  
- Sur les opérations du cadre III- Comptes Particuliers du Trésor :
  - le regroupement dans un document unique des informations décrivant les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, des différentes catégories de CPT prévues par l'article 34 de la LOLF ;
  - la prise de mesures qui s'imposent pour maîtriser le déficit des caisses de retraite.
  
- Sur les opérations du cadre IV- Fonds de Contre-Valeur :
  - l'amélioration des prévisions des recettes et dépenses en vertu du principe de sincérité consacré par l'article 42 de la LOLF.
  
- Sur les Opérations du Cadre V- Opération en capital de la dette publique :
  - l'intégration des BTA à la dette intérieure ;
  - l'amélioration des prévisions sur les Opérations en Capital de la Dette Publique Ce, en vertu du principe de sincérité conformément à l'article 42 de la LOLF.

- Sur les dépassements de crédits

Le respect du principe de sincérité budgétaire, concrétisé par l'article 42 de la LOLF, de ne pas sous évaluer les prévisions des dépenses, d'autant plus qu'en matière de dépenses, les inscriptions des crédits dans la Loi de Finances constituent une autorisation et non une obligation de consommer.

## II - APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS ET MINISTERES

### 2-1 CONSTATS

#### Observations d'ordre général

L'analyse de la performance a été faite par secteur d'activités, à savoir : le secteur administratif, le secteur social, le secteur productif et le secteur infrastructure.

La Cour a été sélective pour l'appréciation de la performance en axant ses analyses sur des programmes estimés avoir des impacts directs sur les citoyens.

Les principales observations relevées par la Cour portent notamment sur l'élaboration des documents de performance, à savoir :

- La multitude d'indicateurs mais qualitativement insuffisants ;
- La modification généralisée de la Fiche Pluriannuelle de Performance.

#### Pour le secteur administratif

Deux domaines ont été retenus, en l'occurrence la lutte contre la corruption et la sécurité des biens et personnes.

- La lutte contre la corruption

La performance en matière de lutte contre la corruption est insuffisante, avec un taux de performance de 42%. Elle est due aux manques des moyens humains et financiers. Cette contre performance engendre une remise en cause de la crédibilité de l'Administration et la méfiance des citoyens.

- La sécurité des biens et personnes

La sécurisation des biens et des personnes menée par le Gouvernement enregistre une performance insuffisante avec un taux de 42%. Ceci s'explique par l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers, ainsi que des conditions de travail défavorables. En effet, cette situation n'a fait qu'aggraver le taux de criminalité tant en milieu urbain qu'en milieu rural, et plus particulièrement : les vols à mains armées, la violation de sépultures, la corruption, le trafic de drogues, le pillage des ressources naturelles, les différents actes de banditisme et le phénomène dahalo.

#### Pour le secteur social

En matière de performance, le secteur social a réalisé un taux global de 31,69% en 2013 contre 50,43% pour l'année 2012. La dégradation de la performance de ce secteur se fait ressentir sur les conditions de vie de la population, notamment sur le plan sanitaire et éducatif.

- Education

La performance de la mission « Education » reste modérée, au taux de 66%, étant donné que 2 indicateurs sur les 3 sont atteints en 2013.

Ce résultat est imputable à la suspension des visas du Contrôle Financier ainsi qu'au blocage de crédits au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 engendrant un non-engagement des crédits relatifs aux Caisses Ecoles et le défaut de paiement des subventions octroyées aux ONG.

En conséquence, d'une part le taux d'abandon du primaire n'a cessé d'augmenter et d'autre part, ceux qui ont continué leurs études dans le cycle primaire ne l'ont pas tous terminé.

Par ailleurs, la diminution progressive du taux d'alphabétisation, induit une régression du développement humain, creusant le fossé entre riches et pauvres et entraînant des disparités en matière de développement régional.

- Santé, Planning Familial et Lutte Contre Le Sida

Pour le Ministère de la Santé Publique, le programme « 502 – Fournitures de Services de Santé de Base » affiche une performance satisfaisante au taux de 78%. Tandis que pour le programme « 506, survie et développement de la mère et de l'enfant », la performance n'est que de 11%.

Par ailleurs, concernant le programme « 505- lutte contre les maladies », plus particulièrement la lutte contre le Sida, la performance est modérée enregistrant un taux de 50%.

Des difficultés budgétaires (blocage de fonds, absence de financement) ont été rencontrées par le Ministère de la Santé Publique en 2013, mais des efforts ont été déployés pour améliorer l'accès de la population aux services de santé.

Par ailleurs, certains blocages n'ont pas permis à ce Ministère d'atteindre ses objectifs, notamment : le manque de mesures incitatives des centres de santé, le manque de sensibilisation ainsi que l'inaccessibilité de la population en zones enclavées.

Malgré les efforts déployés pour améliorer l'accès de la population aux services de santé, l'atteinte des OMD reste compromise.

#### Pour le secteur productif

L'appréciation de la performance du secteur productif porte sur quatre principaux programmes.

- Economie

Pour les 7 programmes relatifs au secteur « Economie », 29 sur 83 indicateurs seulement ont atteint la valeur cible, soit un taux de performance de 35%. Cette performance insuffisante est due, outre aux difficultés d'ordre budgétaire et financier, dont entre autres la suspension des négociations et finalisations des accords à l'échelle internationale, à l'avènement de nombreux cataclysmes naturels et aux invasions acridiennes.

Par conséquent, le niveau de revenu n'a fait que stagner, le pouvoir d'achat a baissé et les emplois de « survie » ont proliféré.

- Développement Rural

Parmi les quarante-six indicateurs relatifs aux sept programmes, treize ont atteint leurs valeurs cibles, soit un taux de réalisation de 28 %. Le manque de moyens financiers en est la principale cause.

Les impacts de cette performance insuffisante portent sur la forte concentration de la pauvreté en milieu rural, la faiblesse du revenu et surtout la maigre productivité.

- Environnement

Sur un total de six indicateurs, quatre ont atteint leurs valeurs cibles correspondant à une performance modérée de 66,67%. L'atteinte des objectifs a été déterminée par : l'amélioration de la formation des Agents et Responsables du Ministère, le renforcement des mesures techniques malgré le manque de mobilisation des acteurs et de financement d'où des résultats mitigés.

- Industrie extractive

La performance accomplie a été insuffisante vu que, sur un total de 3 indicateurs, un seul a été atteint, soit 33%. Les résultats obtenus s'expliquent par des causes techniques, notamment : la suspension des permis miniers et l'interdiction d'exportation de certaines substances, ainsi que l'insuffisance des ressources humaines et financières

Ce secteur a été le pilier de la croissance économique au cours des années 2012 et 2013. L'évolution du taux de croissance de la sphère extractive s'est accru avec une valeur de 3,1% en 2011 puis, passant à 83,% en 2012 pour finalement atteindre 127,7% en 2013. Toutefois, les industries extractives ont une autre facette marquée par : les exploitations illicites et les trafics divers, la pratique de l'exploitation sauvage et la prédominance du secteur informel.

#### Pour le secteur infrastructure

Cinq programmes sont retenus pour l'appréciation de la performance du secteur infrastructure.

- Infrastructures électriques et Ressources d'énergie locale

Ce programme s'est fixé 7 objectifs avec 7 indicateurs également. Comme aucun objectif n'a été atteint, ledit programme présente une performance très insuffisante.

Ce faible taux est dû notamment au ralentissement des travaux de réhabilitation du système électrique de la JIRAMA, faute de moyens financiers et également à une mauvaise utilisation de ressources humaines et matérielles.

Une telle situation se traduit par : un frein à la croissance économique, des répercussions sur les coûts de production, des déséquilibres migratoires et engendrerait des crises sociopolitiques.

- Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement.

Sur les neuf indicateurs de performance retenus, quatre sont atteints. Cette faible performance s'explique par l'insuffisance des moyens financiers et les problèmes liés aux procédures de dépenses. Les déficits en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement ont un impact majeur sur la croissance économique notamment sur : l'agriculture, le manque d'infrastructures sanitaires de base, l'abandon scolaire et les inégalités de genre.

- Infrastructure routière

Sur les quatre indicateurs d'objectifs fixés, trois sont supérieurs aux valeurs cibles, soit un taux de réalisation de 75%. Toutefois, ces valeurs cibles ont été sous-évaluées.

Pour des raisons budgétaires, l'entretien du réseau routier n'est pas assuré périodiquement, entraînant une menace sur la sécurité des usagers de la route, une augmentation des frais de transport et l'isolement de certaines localités.

- Transports

La performance du programme « Transport » est très insuffisante avec un taux de 27%, soit trois indicateurs atteints sur les onze prévus.

Cette faible performance s'explique par le report de projet de construction des deux gares routières, l'indisponibilité des matériels, la vétusté des équipements et les problèmes connus par la Compagnie AIR MADAGASCAR.

Les impacts de cette défaillance sont très importants pour ne citer que : des retombées négatives sur les activités économiques, des mobilités réduites des agents économiques, des externalités négatives sur l'environnement.

- Technologies de l'Information et de la Communication

Ce programme affiche une performance très insuffisante avec un taux de 6%.

Cette trop faible performance engendrerait d'éventuels impacts sur le développement tels que : le cloisonnement de certaines localités aggravé par la fracture numérique, la réduction des innovations limitant la productivité et des limites à l'accès à certains services sociaux.

## 2-2 RECOMMANDATIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Cour recommande aux autorités concernées:

- Pour le secteur administratif
  - l'optimisation de l'utilisation des ressources disponibles et le choix d'indicateurs appropriés et pertinents permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs ;
  - la poursuite des efforts d'amélioration des services du SEG en matière de sécurité des biens et personnes.
- Pour le secteur social
  - La réinsertion des enfants qui ont abandonné l'école primaire, ainsi que la prise de mesures pour favoriser leur assiduité ;
  - La poursuite des actions destinées à alléger les charges parentales : paiement du salaire des maîtres FRAM, gratuité de l'inscription ;
  - Le renforcement du dispositif d'encadrement pédagogique et l'appui des ONG œuvrant dans le domaine de l'éducation ;
  - L'amélioration de l'accès de la population aux prestations de santé ;
  - L'amélioration du contrôle et le traitement des patients atteints de maladies transmissibles, particulièrement le VIH SIDA ;
  - L'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services de santé de la mère et de l'enfant.
- Pour le secteur productif

- La prise des mesures nécessaires pour mettre en œuvre des programmes concrets de développement économique ;
- L'allocation budgétaire suffisante au secteur « développement rural » ;
- La rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles ;
- La formalisation des activités minières informelles ;
- L'éradication de l'exploitation sauvage des ressources minières.

- Pour le Secteur infrastructure

- Le développement de l'exploitation des ressources hydrauliques, biomasses, éoliennes et solaires pour la production de l'électricité ;
- La réduction de la dépendance aux produits pétroliers ;
- Le soutien des efforts entrepris afin d'assurer la pérennité des services pour la distribution de l'eau aux usagers ;
- L'amélioration du niveau de desserte et de la qualité de l'eau ainsi que de l'assainissement ;
- La sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'eau ;
- L'allocation budgétaire suffisante pour le secteur routier;
- La mise en œuvre d'un programme d'entretien préventif ;
- La recherche des solutions concrètes et durables qui assureront la qualité et la pérennité du réseau routier ;
- La responsabilisation des usagers dans le maintien de la route en bon état.
- La synergie d'action entre les différents départements pour optimiser le système de transports à Madagascar ;
- La prise des dispositions nécessaires afin de réduire la fracture numérique pour assurer le partage d'information ;
- La coordination des initiatives locales en matière de NTIC.

Telles sont les observations et recommandations de la Cour sur le PLR pour 2013.

# SOMMAIRE

## *INTRODUCTION*

### *OBSERVATIONS PRELIMINAIRES*

#### **1- CONTEXTE GENERAL**

- A- Au niveau mondial
- B- Au niveau national

#### **2- SUITES DONNEES AUX OBSERVATIONS ANTERIEURES DE LA COUR**

### *TITRE I- ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE*

#### **A- Observations d'ordre général**

#### **B- Présentation des résultats généraux de l'exécution de la Loi de Finances pour 2013**

#### **CHAPITRE 1- LES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL - CADRE I**

- 1.1 GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES**
- 1.2 LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES**
- 1.3 LES OPERATIONS DE DEPENSES**

#### **CHAPITRE 2- LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II**

- 2.1 RESULTAT GENERAL EXCEDENTAIRE**
- 2.2 ANALYSE PAR BUDGET ANNEXE**

#### **CHAPITRE 3- LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III**

- 3.1 RESULTAT GENERAL DEFICITAIRE**
- 3.2 ANALYSE DES OPERATIONS PAR COMPTE PARTICULIER DU TRESOR**

#### **CHAPITRE 4- LES OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR – CADRE IV**

- 4.1 RESULTAT GENERAL SATISFAISANT EN 2013**
- 4.2 TENDANCE A LA BAISSSE DES RESULTATS**

#### **CHAPITRE 5- LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V**

- 5.1 RESULTAT EXCEDENTAIRE EN 2013**
- 5.2 TENDANCE A LA HAUSSE DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE**

#### **CHAPITRE 6- LES DEPASSEMENTS DE CREDITS**

- 6.1 DEPASSEMENTS SUR CREDITS LIMITATIFS**
- 6.2 DEPASSEMENTS SUR CREDITS EVALUATIFS**

#### **CHAPITRE 7- LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES**

- 7.1 RESULTAT DEFINITIF DEFICITAIRE**
- 7.2 SITUATION DU COMPTE PERMANENT DU TRESOR**

### *TITRE II - APPRECIATION DE LA PERFORMANCE*

#### **A- Observations d'ordre général**

#### **B- Méthodologie d'analyse**

#### **CHAPITRE 1- DU SECTEUR ADMINISTRATIF**

- 1.1 LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**
- 1.2 LA SECURITE DES BIENS ET PERSONNES**

#### **CHAPITRE 2- DU SECTEUR SOCIAL**

- 2.1 EDUCATION**
- 2.2 SANTE, PLANNING FAMILIAL ET LUTTE CONTRE LE SIDA**

#### **CHAPITRE 3- DU SECTEUR PRODUCTIF**

- 3.1 ECONOMIE**
- 3.2 DEVELOPPEMENT RURAL**
- 3.3 ENVIRONNEMENT**
- 3.4 INDUSTRIE EXTRACTIVE**

#### **CHAPITRE 4- DU SECTEUR INFRASTRUCTURE**

- 4.1 INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES ET RESSOURCES D'ENERGIE LOCALE**
- 4.2 DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU ET AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.**
- 4.3 INFRASTRUCTURE ROUTIERE**
- 4.4 TRANSPORTS**
- 4.5 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

## *ANNEXES*

## INTRODUCTION

Le présent rapport sur le Projet de Loi de Règlement (PLR) pour 2013 entre dans le cadre de la mission de contrôle de l'exécution de la Loi de Finances attribué à la Cour des Comptes conformément à :

- l'article 93 de la Constitution : « *La Cour des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement. Elle assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques...* »
- l'article 128 de la Constitution : « *La Cour des Comptes : [...] 2° contrôle l'exécution des Lois de Finances et des Budgets des organismes publics ; [...] 5° assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des Lois de Finances.* ».
- l'article 278 de la Loi Organique n° 2004-036 du 1er octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour Suprême et les trois Cours la composant ou Loi Organique sur la Cour Suprême (LOCS) : « *La Cour des Comptes contrôle l'exécution des Lois de Finances. A cet effet, elle apprécie : 1. La régularité et la sincérité des comptes consolidés des ordonnateurs et des comptables. 2. La qualité de la gestion dans l'exécution des Lois de Finances. Elle établit à l'attention du Parlement un rapport et une Déclaration générale de conformité entre les écritures des ordonnateurs et celles des comptables de l'Etat.* » ;
- l'article 62 de la Loi Organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF) : « [...] *La Cour des Comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des Lois de Finances conformément à la Constitution et à la Loi Organique sur la Cour Suprême.* ».

Le présent rapport établi par la Cour des Comptes vise à éclairer le Parlement dans l'examen du PLR 2013 et le vote de la Loi de Règlement y afférente, laquelle constate le montant définitif des recettes encaissées et des dépenses ordonnancées au cours de l'année 2013 et peut approuver les dépassements de crédit résultant de circonstances exceptionnelles en vertu de l'article 2 de la LOLF.

Le PLR, appuyé des documents comptables prévus en la matière par l'article 44 de la LOLF, est transmis au plus tard à la Cour des Comptes quatre mois avant son dépôt à l'Assemblée Nationale. Au titre de la gestion 2013, la production du PLR à la Juridiction a accusé des retards.

Le présent rapport comporte trois parties, à savoir :

- Titre préliminaire: Contexte général
- Titre I : Analyse de l'exécution budgétaire
- Titre II : Appréciation de la performance

Il est à noter qu'une Déclaration Générale de Conformité entre les écritures des comptables et celles des ordonnateurs établis par la Cour accompagne le présent rapport.

## OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

### 1- CONTEXTE GENERAL

#### A- Au niveau mondial

Le Fonds Monétaire International (FMI) a opté pour le programme « Promouvoir une économie plus sûre et plus stable » pendant l'année 2013, et a évoqué dans son Rapport Annuel 2013 à propos de la surveillance des interconnexions mondiales que: « *L'évolution récente des marchés économiques et financiers mondiaux fait apparaître une interconnexion grandissante entre les pays. Les événements intervenant dans un pays ou une région peuvent rapidement se répercuter au-delà des frontières. Dans le cadre de son examen des dynamiques et des phénomènes qui influent sur la santé du système monétaire et financier international, le FMI s'intéresse de plus en plus aux conséquences régionales et internationales des politiques économiques et financières des pays membres.* »<sup>1</sup>

Concernant l'intervention de la Banque Mondiale en Afrique, elle constate une croissance économique solide en Afrique subsaharienne durant l'année 2012 et prévoit une hausse de la production à 4,7 % et les projections pour 2013–2015 indiquent qu'elle dépassera les 5 % par an. Pour mettre en œuvre sa politique « Eliminer l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée » l'on peut lire dans son Rapport Annuel 2013 que « *La Banque a approuvé une enveloppe de 8,2 milliards de dollars au titre de 95 projets durant l'exercice écoulé. L'aide comprenait 42 millions de dollars de la BIRD et 8,2 milliards de dollars d'apports de l'IDA. Les principaux secteurs bénéficiaires étaient Transports (1,8 milliard de dollars), Droit, justice et administrations publiques (1,8 milliard de dollars), et Énergie et mines (1,2 milliard de dollars). Suivant la stratégie pour l'Afrique adoptée en 2011, les efforts ont porté essentiellement sur l'énergie, les transports, l'éducation, la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'eau et l'urbanisme.* »<sup>2</sup>

#### B- Au niveau national

- Cadre politique et institutionnel

L'année 2013 marque la fin du régime de la Transition. Des élections se sont déroulées pendant cette année. Ces élections sont préparées et organisées par la Commission Electorale Nationale Indépendante de la Transition (CENIT) avec l'aide et assistance des bailleurs de fonds et des observateurs internationaux présents à Madagascar. Une Cour Electorale Spéciale (CES) exerçant la plénitude des compétences attribuées à la Haute Cour Constitutionnelle en matière électorale dans le cadre des élections présidentielle et législative et dont les décisions prises ont même valeur et même force exécutoire que celle de cette Institution a été créée. Les membres de la CES ont été nommés le 07 novembre 2012. Un renouvellement desdits membres a eu lieu le 09 août 2013.

Le premier tour de l'élection présidentielle s'est déroulé le 25 octobre 2013 et le deuxième tour jumelé avec la législative le 20 décembre 2013.

Trois ans après la promulgation de la nouvelle Constitution de la Quatrième République du 11 Décembre 2010, les Institutions prévues par l'article 40 de ladite Constitution n'ont pas encore été mises en place.

Les Institutions de la Transition demeurent inchangées courant 2013, à savoir :

- La Présidence de la Haute Autorité de la Transition (PHAT),
- Le Gouvernement de Transition d'Union Nationale,
- Le Conseil Supérieur de la Transition (CST),

<sup>1</sup> FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL – Rapport Annuel 2013 – Promouvoir une économie mondiale plus sûre et plus stable – Page 18

<sup>2</sup> BANQUE MONDIALE – Rapport Annuel 2013 Page 24

- Le Congrès de la Transition (CT),
- La Haute Cour Constitutionnelle (HCC).

Outre la feuille de route ayant valeur de loi, les textes ci-après spécifiés restent toujours en vigueur en 2013 :

- La Loi n° 2011-014 du 28 Décembre 2011 portant insertion dans l'ordonnancement juridique interne de la feuille de route signée par les acteurs politiques malgaches le 17 septembre 2011 ;
- L'Ordonnance n°2009-001 du 17 mars 2009 conférant les pleins pouvoirs à un Directoire militaire ;
- L'Ordonnance n°2009-002 du 17 mars 2009 portant transfert des pleins pouvoirs à Monsieur Andry Nirina RAJOELINA ;
- L'Ordonnance n°2009-012 du 18 décembre 2009 relative à l'organisation du régime de la Transition vers la Quatrième République ;
- L'Ordonnance n°2010-010 du 07 octobre 2010 relative à la mise en place du Parlement de la Transition.

- Cadre économique et social

La persistance des effets de la crise en 2009, des atteintes aux droits de l'Homme, la lutte politique avec l'émergence de nouveaux partis politiques, sociétés civiles, associations, le changement d'associations en partis politiques, la fermeture et la réouverture incertaine des zones franches affectent la situation sociale de la population<sup>3</sup>.

Le dernier semestre de l'année 2013 est marqué par différentes revendications syndicales non satisfaites par le régime en place. Les aides financières accordées par les principaux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dont le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM), affectées au développement, ont été suspendues à cause de la crise sociopolitique interne survenue au pays depuis 2009. De telles situations ont porté atteinte à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'économie nationale de l'année 2013 est caractérisée par la forte dévaluation de la monnaie locale (Ariary) au profit de l'Euro et du Dollar américain, le surendettement de la JIRAMA et de l'AIR MADAGASCAR malgré les subventions qui leur ont été accordées, et la recrudescence de l'exportation illicite des bois de rose.

- Cadre juridique de la Loi de Finances pour 2013

Le CT et le CST ont adopté en leur séance respective en date du 20 novembre 2012 et du 04 décembre 2012, la loi n°2012-021 du 17 décembre 2012 portant Loi de Finances pour 2013, certifiée conforme à la Constitution selon la Décision n° 20-HCC/D3 du 17 décembre 2012 de la HCC.

Il est à noter qu'aucune Loi de Finances Rectificative n'a été prise au titre l'année 2013.

En outre, les textes d'application prévus par la LOLF en ses articles 51 et 52 ont été pris, en l'occurrence :

- Le Décret n°2012-1161 du 18 décembre 2012 portant répartition des crédits autorisés par la Loi de Finances pour 2013 entre les différents Institutions et Départements ministériels de l'Etat;
- L'Arrêté n° 31. 977 /2012 portant ouverture de crédits au niveau du budget d'exécution de la gestion 2013 du budget de l'Etat;

<sup>3</sup> Amnesty International – Rapport 2013 – La situation des Droits humains dans le monde

▪ Le Circulaire n° 005-MFB/SG/DGB/DESB/SAIDM du 19 décembre 2012 ayant pour objet l'exécution au titre de l'exercice 2013, du Budget Général, des Budgets Annexes, et des opérations des Comptes Particuliers du Trésor.

## **2- SUITES DONNEES AUX OBSERVATIONS ANTERIEURES DE LA COUR**

Concernant les recommandations formulées par la Cour dans ses précédents rapports, il y a lieu de relever les points suivants :

- Retard dans la production du PLR : une légère amélioration du délai de production du PLR à la Cour des Comptes a été constatée. Le dépôt du PLR 2013 au greffe de la Cour des Comptes a accusé un retard d'un an et trois mois alors que ce retard a été de un an et onze mois pour l'année 2012 ;

- Pléthore de mouvements de crédits : au titre de l'année budgétaire 2013, le nombre d'actes de modification de crédits pris reste élevé bien qu'il soit moins nombreux par rapport à celui de l'année 2012 ;

- Incohérence des documents budgétaires : le PLR et les documents y annexés continuent de présenter des discordances.

\*

\*

\*

## TITRE 1- ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

L'exécution de la Loi de Finances pour 2013 sera analysée dans la présente partie du rapport. Seront successivement traités : Les opérations du Budget Général – cadre I, les opérations des Budgets Annexes (BA) – cadre II, les opérations des Comptes Particuliers du Trésor (CPT) – cadre III, les opérations génératrices des Fonds de Contre-valeur (FCV) – cadre IV, les Opérations en Capital de la Dette publique – cadre V, les dépassements des crédits et les résultats définitifs de l'exécution de la Loi de Finances 2013.

Des observations d'ordre général et les résultats généraux de l'exécution de la Loi de Finances pour 2013 seront présentés dans un premier temps.

### A- Observations d'ordre général

- Retard de production du PLR

En vertu de :

- l'article 62 de la LOLF : « *La Cour des Comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des Lois de Finances conformément à la Constitution et à la loi organique sur la Cour Suprême* »,
- l'article 46 alinéa 3 de la même loi organique « *Le projet de loi de Règlement, y compris le rapport et les annexes explicatives, est déposé en premier lieu sur le bureau de l'Assemblée Nationale et distribué au cours de la première session de la deuxième année qui suit l'exécution du budget concerné.* »,
- l'article 377 de la loi organique n°2004-036 du 1<sup>er</sup> octobre 2004 « *Dans le cadre du présent contrôle, le Ministre chargé des Finances transmet à la Cour, le projet de loi de Règlement appuyé des documents budgétaires et comptables prévus en la matière, au plus tard quatre mois avant la date fixée pour le dépôt dudit projet sur les bureaux du Parlement.* »,

Le PLR est à transmettre à la Cour au plus tard le mois de janvier de la deuxième année, soit janvier 2015 pour le PLR 2013.

Cependant, il n'a été déposé au greffe de la Cour que le 1<sup>er</sup> avril 2016, suivant bordereau d'envoi n°105-2016/MFB/DGB/DEB/SSEB du 31 mars 2016, et accuse ainsi un retard d'un an et trois mois. Toutefois, une légère amélioration est constatée par rapport à la production des PLR des années antérieures grâce aux travaux de la Cellule Technique chargée de l'Arrêté des Comptes Publics (CTACP).

Il y a lieu de souligner que suite à la lettre n° 81-CS/CC/PLR du 13 avril 2016, la Direction générale du budget a produit, outre le BCSE en version électronique, des documents annexes rectifiés.

*La Cour des Comptes réitère sa recommandation tendant à la production dans le délai légal du Projet de Loi de Règlement.*

- Pléthore de mouvements de crédits

Au titre de l'année budgétaire 2013, la Cour a recensé 305 actes de mouvements de crédits pour tous les Institutions et Ministères. Ce nombre demeure toutefois élevé malgré une baisse par rapport à l'année 2012 où, la Cour a enregistré 699 actes de mouvements de crédits.

Les mouvements de crédits trop fréquents reflètent un manque de rigueur dans la programmation budgétaire et la gestion de crédits.

*La Cour réitère sa recommandation sur une meilleure programmation budgétaire.*

- Insuffisances dans la présentation des documents budgétaires

Des anomalies ont été observées dans la présentation des documents budgétaires annexés au PLR affectant la lisibilité des informations produites.

### TABLEAU N° 1- ANOMALIE DANS LES DOCUMENTS BUDGETAIRES

(En Ariary)

DOCUMENTS DE REFERENCES	PREVISIONS		REALISATIONS	
	02 - CST	03 - CT	02 - CST	03 - CT
PLR 2013 (Tableau n°24)	40 377 935 000,00	-	38 671 035 262,33	-
Etat récapitulatif des crédits par ministère	15 792 350 000,00	24 585 585 000,00	15 257 012 927,87	23 414 022 334,46
Ecart	<b>24 585 585 000,00</b>	<b>-24 585 585 000,00</b>	<b>23 414 022 334,46</b>	<b>-23 414 022 334,46</b>

Sources : LFA, PLR 2013, Etat récapitulatif des dépenses par financement et par Ministère, Etat récapitulatif des crédits par financement et par Ministère.

Ce tableau montre que les dépenses du CT sont incluses à tort dans celles du CST dans le PLR, contrairement à la présentation de l'état récapitulatif des crédits par ministère qui distingue les opérations relevant respectivement du CT et du CST. Cet état de chose pourrait induire en erreur les lecteurs.

### TABLEAU N° 2- ERREUR ARITHMETIQUE DANS LES DOCUMENTS BUDGETAIRES

(En Ariary)

MISSIONS ET PROGRAMMES	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES	TAUX DE CONSOMMATION DE CREDITS (%)
<b>780 - SPORTS</b>	<b>2 319 355 000,00</b>	<b>1 388 717 900,53</b>	<b>59,88</b>
026 - Administration et Coordination	11 752 250 000,00	11 048 259 796,06	94,01
301 - SPORT	2 319 355 000,00	1 388 717 900,53	59,88
<b>TOTAL</b>	<b>14 071 605 000,00</b>	<b>12 436 977 696,59</b>	<b>88,38%</b>

Source : Tableau n°24 du PLR (page 70).

En vertu de Décret n°2005-210 du 26 avril 2005 portant Plan Comptable des Opérations Publiques (PCOP) 2006, les informations financières contenues dans les états financiers doivent être intelligibles, pertinentes et fiables.

Une erreur arithmétique a été constatée pour le calcul du sous total de la Mission « 780 – SPORT ». En effet, les crédits définitifs dans le tableau n°24 du PLR auraient dû s'élever à 14 071 605 000 Ariary au lieu de 2 319 355 000 Ariary et les dépenses à Ar.12 436 977 696,59 au lieu d'Ar. 1 388 717 900,53. Cette erreur est due à la non prise en compte des opérations du programme « 026 - Administration et coordination » dans le total des crédits définitifs et des dépenses de la mission « 780 – SPORT ».

Par conséquent, le taux de consommation de crédits est en fait 88,38% au lieu de 59,88% comme indiqué dans le tableau n° 24 du PLR.

*De ce qui précède, la Cour recommande aux responsables de veiller à la cohérence du PLR et des documents y annexés afin de s'en assurer la fiabilité.*

- Terminologie inappropriée

Il a été relevé que les recettes qualifiées de « non fiscales » dans le PLR sont celles qui n'ont pas été classées parmi les « recettes fiscales ». Cette qualification peut porter à confusion avec les véritables « recettes non fiscales » qui résultent des encaissements de redevances, de prestation de service et d'autres produits. Il s'agit en réalité d' « Autres Recettes Budgétaires ».

*La Cour réitère ses observations sur la qualification des recettes autres que fiscales en « autres recettes budgétaires » au lieu de recettes non fiscales.*

## **B- Présentation des résultats généraux de l'exécution de la Loi de Finances pour 2013**

Les résultats généraux de l'exécution de la Loi de Finances retracent les réalisations des opérations des cinq cadres budgétaires conformément à l'article 4 de la LOLF.

Le tableau ci-après détaille la situation des recettes et des dépenses de l'Etat en 2013 :



**TABLEAU N° 3- RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI  
DE FINANCES 2013**

(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
<b>Cadre I: Budget Général de l'Etat</b>					
- Fonctionnement	2 896 380 374 000,00	2 418 464 774 153,94	2 378 022 382 000,00	2 106 105 889 481,07	
- Investissement	301 286 770 000,00	12 327 662 926,44	744 026 570 000,00	333 532 204 110,16	
<b>TOTAL CADRE I</b>	<b>3 197 667 144 000,00</b>	<b>2 430 792 437 080,38</b>	<b>3 122 048 952 000,00</b>	<b>2 439 638 093 591,23</b>	<b>-8 845 656 510,85</b>
<b>Cadre II: Budgets Annexes</b>					
- Fonctionnement	16 962 900 000,00	9 381 044 605,90	16 962 900 000,00	8 394 497 869,79	
- Investissement					
<b>TOTAL CADRE II</b>	<b>16 962 900 000,00</b>	<b>9 381 044 605,90</b>	<b>16 962 900 000,00</b>	<b>8 394 497 869,79</b>	<b>986 546 736,11</b>
<b>Cadre III: Comptes Particuliers du Trésor</b>	<b>400 538 582 000,00</b>	<b>117 320 046 651,76</b>	<b>493 126 613 000,00</b>	<b>368 437 762 564,46</b>	<b>-251 117 715 912,70</b>
<b>Cadre IV: Opérations génératrices de fonds de contre valeurs et assimilées</b>	<b>398 800 000,00</b>	<b>606 518 299,38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>606 518 299,38</b>
<b>Cadre V: Opérations en Capital de la Dette Publique</b>	<b>2 138 524 443 000,00</b>	<b>330 547 346 942,31</b>	<b>2 121 953 404 000,00</b>	<b>115 035 651 753,99</b>	<b>215 511 695 188,32</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 754 091 869 000,00</b>	<b>2 888 647 393 579,73</b>	<b>5 754 091 869 000,00</b>	<b>2 931 506 005 779,47</b>	<b>-42 858 612 199,74</b>

Sources: PLR, Annexes au PLR et CGAF 2013

Il ressort du tableau supra que l'année 2013 s'achève par un résultat déficitaire de 42,86 milliards d'Ariary. En effet, les prévisions du Budget de l'Etat ont été estimées à 5 754,09 milliards d'Ariary, tant en recettes qu'en dépenses, et les réalisations ont atteint 2 888,65 milliards d'Ariary pour les recettes contre 2 931,5 milliards d'Ariary pour les dépenses.

Les taux de réalisation s'élèvent à 50% pour les recettes et à 51% pour les dépenses. Elles sont concentrées essentiellement au niveau du cadre I de la Loi de Finances puisque 84% des recettes de l'Etat et 83% des dépenses de l'Etat en 2013 relèvent des opérations du Budget Général.

Une amélioration est constatée au niveau du résultat du Budget de l'Etat, étant donné que le déficit de 519,47 milliards d'Ariary enregistré en 2012 a été ramené à 42,86 milliards d'Ariary en 2013. Par contre, au niveau du cadre I, une nette régression est observée, car le résultat excédentaire de 192,01 milliards d'Ariary obtenu en 2012 est devenu déficitaire de 8,85 milliards d'Ariary en 2013.

## CHAPITRE 1- LES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL - CADRE I

Seront analysées dans le présent chapitre, les opérations budgétaires du cadre I, objet de l'article 1<sup>er</sup> du PLR.

En 2013, lesdites opérations présentent des soldes déficitaires de 8,85 milliards d'Ariary avec des recettes s'élevant à 2 430,80 milliards d'Ariary et des dépenses d'un montant de 2 439,64 milliards d'Ariary. L'analyse des opérations du Budget général sera axée sur la situation des recettes et des dépenses budgétaires.

Mais avant d'aborder lesdites opérations, il y a lieu d'examiner la gestion des autorisations budgétaires.

### 1.1 GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

#### 1.1.1. Virements et transferts de crédits

Les virements et transferts de crédits sont régis par la LOLF en son article 19, comme devant être effectués par voie de Décret pris en Conseil du Gouvernement, sur rapport des Ministres chargés des Finances et du Budget, après information des commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des finances et des autres commissions concernées. De même, conformément aux dispositions dudit article, « *Des virements peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes d'un même Ministère. (...) Des transferts peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes de Ministères distincts, (...).* ».

Toutefois, la pratique de virements et transferts de crédits remet en question le vote de la Loi de Finances par le Parlement et compromet le principe de sincérité consacré par l'article 42 de la LOLF selon lequel « *Les lois de Finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler* ».

Pour l'exercice 2013, la Cour a relevé des irrégularités relatives à:

- la nature de l'acte modificatif de crédits, en l'occurrence une confusion entre transfert et virement de crédits,
- la période de la prise de l'acte,
- la limite maximum de validité de mouvement de crédits.

**TABLEAU N° 4- IRREGULARITES SUR LES VIREMENTS ET TRANSFERTS DE CREDITS**

ENTITES	REFERENCES	IRREGULARITES
21- MFB et 14-MININT	Décret n°2013-021 du 15 janvier 2013 portant virement des crédits inscrits au Budget d'exécution 2013.	- Virement de crédits au lieu de transfert de crédits car il s'agit de mouvement de crédits entre deux Ministères différents: mission 220 – Finances et Budget et mission 140 – Administration du Territoire; - Mouvement de crédit précoce effectué le 15 janvier 2013.
21- MFB et 81-MEN	Décret n°2013-110 du 26 février 2013 portant virement des crédits inscrits au Budget d'exécution 2013.	- Virement de crédits au lieu de transfert de crédits car il s'agit de mouvement de crédits entre deux Ministères différents: mission 220 – Finances et Budget et mission 810 - Education; - Mouvement de crédits précoce effectué le 26 février 2013.

14-MININT	Décret n°2013-099 du 19 février 2013 portant virement des crédits de fonctionnement inscrits au Budget d'exécution 2013.	- Mouvement de crédits précoce opéré le 19 février 2013; - Montant viré supérieur à 10%.
21- MFB et 01-PHAT 02-CST 03- CT 04-HCC 05- PRIMATURE 11-MAE 12-MFA 13-SEG 14- MININT 15-MSI 16-MINJUS 17-MDEC 32- MFPTLS 36-MC 37- MINCOM 41- MINAGRI 43- MPRH 44-MEF 51-MINENERGIE 53- MINMINES 54- MINHYDRO 61 – MTPM 62-VPDAT 71-MINSAN 78-MINSPORTS 81- MEN 84- MESUPRES 86- MCP	Décret n°2013- 876 du 17 décembre 2013 portant virement des crédits inscrits au Budget d'exécution 2013.	-Virement de crédits au lieu de transfert de crédits car il s'agit de mouvement de crédits entre plusieurs Ministères: 010 – Présidence de la Haute Autorité de la Transition ; 020 – Conseil Supérieur de la Transition ; 030 – Congrès de la Transition ; 040 – Haute Cour Constitutionnelle ; 050 – Primature ; 110 – Affaires Etrangères ; 122 – Défense et sécurité ; 123 – Armée Malagasy ; 130 – Gendarmerie Nationale ; 140 – Administration territoriale ; 150 – Sécurité Publique ; 160 – Justice ; 170 – Décentralisation ; 320 – Fonction Publique ; 360 – Commerce ; 370 – Communication ; 410 – Agriculture ; 430 – Pêche ; 440 – Environnement ; 460 – Domaine et Sécurisation Foncière ; 510 – Energie ; 530 – Mines ; 540 – Hydrocarbures ; 610 – Travaux Publics ; 620 – Aménagement du Territoire ; 710 – Santé ; 780 – Sports ; 810 – Education ; 820 – Enseignement Général ; 840 – Enseignement Supérieur ; 850 – Recherche Scientifique ; 860 – Culture vers la mission 220 – Finances et Budget.  - Mouvement de crédits tardif

*Sources : Décrets de virements et de transferts 2013*

Au vu de ce tableau, l'on peut relever que les dispositions prévues par la LOLF en matière de mouvements de crédits n'ont pas été respectées.

Il est à faire observer que de telles irrégularités persistent malgré les observations émises par la Cour dans ses précédents rapports sur le PLR.

#### 1.1.2. Aménagements de crédits

Selon l'Instruction Générale n°001-MEFB/SG/DGDP/DB du 16 mars 2005 en ce qui concerne les aménagements de crédits: « *Le principe de fongibilité des crédits signifie que les crédits répartis par programme sont fongibles à l'intérieur d'un programme et que des aménagements de crédits peuvent se faire par voie d'Arrêté pris par le Ministre ordonnateur délégué.* ».

Or, lesdites dispositions, dont celles relatives à la prise d'un arrêté en matière d'aménagement, n'ont pas été respectées tel qu'il ressort du tableau ci-après :

**TABLEAU N° 5- ANOMALIES SUR LES AMENAGEMENTS DE CREDITS**

ENTITES	REFERENCES	ANOMALIES
BIANCO	Décret n°2013-206 du 26 mars 2013 portant aménagement de crédits entre grandes rubriques inscrit au Budget d'exécution 2013 du BIANCO.	- Aménagement : acte pris par décret et non par arrêté
CSI et DGCIS	Décret n°2013-459 du 13 juin 2013 portant aménagement de crédits entre grandes rubriques inscrit au Budget d'exécution 2013 du CSI et du DGCIS.	- Aménagement : acte pris par décret et non par arrêté

Sources : Arrêtés d'aménagements 2013

De tout ce qui précède, la Cour recommande aux responsables de tous les niveaux de se conformer aux dispositions de la LOLF :

- d'une part, en son article 19 concernant les mouvements et aménagements de crédits,
- et d'autre part, en son article 42 sur le respect du principe de sincérité pour les prévisions,

Ainsi que de l'arrêté n°1438/2005 du 16 mars 2005 instituant l'Instruction Générale n°001-MEFB/SG/DGDP/DB du 16 mars 2005.

## 1.2 LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES

### 1.2.1 Présentation générale

Les recettes fiscales et les autres recettes budgétaires constituent les recettes du budget général. Le tableau ci-après retrace la situation desdites recettes au cours de l'année 2013:

**TABLEAU N° 6- SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES**

(En Ariary)

Rubrique	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations (%)
<b>RECETTES FISCALES</b>			
Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains	567 912 126 000,00	557 278 617 996,87	98,13
Impôts sur le patrimoine	15 058 455 000,00	15 245 416 667,54	101,24
Impôts sur les biens et services	843 586 418 000,00	610 287 479 168,69	72,34
Impôts sur le commerce extérieur	1 290 402 270 000,00	1 146 995 674 355,50	88,89
Autres Recettes fiscales	4 066 594 000,00	5 955 807 773,14	146,46
<b>Sous total recettes fiscales (A)</b>	<b>2 721 025 863 000,00</b>	<b>2 335 762 995 961,74</b>	<b>85,84</b>
<b>AUTRES RECETTES BUDGETAIRES</b>			
Subvention reçue des Organismes nationaux ou internationaux	1 569 930 000,00	0	0
Aides bilatérales	109 840 380 000,00	2 888 084 044,45	2,63
Aides multilatérales	189 876 460 000,00	9 439 578 881,99	4,97
Contributions reçues des tiers	56 660 000 000,00	4 784 200,00	0,01
Produits financiers	62 558 380 000,00	42 305 332 560,50	67,63
Recettes non fiscales	56 136 131 000,00	40 391 661 431,70	71,95
<b>Sous total recettes non fiscales (B)</b>	<b>476 641 281 000,00</b>	<b>95 029 441 118,64</b>	<b>19,94</b>
<b>Recettes du Budget Général (A) + (B)</b>	<b>3 197 667 144 000,00</b>	<b>2 430 792 437 080,38</b>	<b>76,02</b>

Sources : LFI, CGAF, PLR et Annexes au PLR 2013

## A- Prévisions en hausse

Les prévisions en matière de recettes budgétaires s'élèvent à 3 197,67 milliards d'Ariary pour l'année 2013. Plus de 83% des prévisions sont constituées de recettes fiscales pour un montant de 2 721,03 milliards d'Ariary.

Par rapport à l'année budgétaire 2012, les prévisions pour 2013 ont été revues à la hausse de 19,38% puisqu'étant de 2 678,45 milliards d'Ariary en 2012, elles atteignent 3 197,67 milliards d'Ariary en 2013. Cette augmentation se retrouve essentiellement au niveau des recettes fiscales.

## B- Réalisations en baisse

L'année 2013 est marquée par un taux de réalisation global assez satisfaisant des recettes à hauteur de 76,02% avec 2 430,80 milliards d'Ariary encaissées, contre 2 476,20 milliards d'Ariary en 2012.

Cependant, il ressort du tableau ci-dessus que les réalisations en matière de « Subvention reçue des Organismes nationaux ou internationaux » et de « Contributions reçues des tiers » sont quasi nulles ; celles des « Aides bilatérales » et « Aides multilatérales » sont très faibles.

En outre, une nette diminution est constatée pour les « Recettes non fiscales » lesquelles passent de 333,95 milliards d'Ariary en 2012 à 40,40 milliards d'Ariary en 2013 alors que les prévisions ont été respectivement de 24,30 milliards d'Ariary en 2012 et de 56,13 milliards d'Ariary en 2013.

### 1.2.2 Analyse par catégorie de recettes

#### A- Les recettes fiscales

- Prévisions en hausse

En 2013, l'on enregistre une hausse de 13,48% des prévisions en matière de recettes fiscales puisqu'elles ont été de 2 721,02 milliards d'Ariary contre 2 397,76 milliards d'Ariary en 2012.

Cette hausse est due à l'augmentation des prévisions des « Impôts sur le patrimoine », « Impôts sur les biens et services » et « Impôts sur le commerce extérieur » respectivement de 14,06%, de 20,65% et de 16,81%.

- Réalisations

Les impôts sur le commerce extérieur réalisés en 2013 ont été de 1 147 milliards d'Ariary, avec un taux de 88,89% par rapport aux prévisions. Une augmentation de 11,34% par rapport à ceux réalisés en 2012 a été enregistrée. Ils constituent les 49,11% des recettes fiscales et douanières.

Les impôts sur le patrimoine ne représentant que 0,65% des recettes fiscales ont été recouverts à hauteur de 101,24%.

Les impôts sur les revenus, bénéfices et gains ont été réalisés à 98,13% et composent les 23,86% des recettes fiscales.

Les impôts sur les biens et services constituent 26,13% des recettes fiscales et enregistrent un taux de recouvrement de l'ordre de 72,34%.

Les autres recettes fiscales, qui ne représentent que 0,25% des recettes fiscales et douanières, ont été réalisées à 146,46% par rapport aux prévisions.

Ces taux de recouvrement sont les résultats de la politique fiscale en 2013 qui priorise la relance économique tout en poursuivant les réformes déjà engagées précédemment.

En termes de fiscalité intérieure, des mesures ont été prises telles que : la simplification des procédures fiscales, l'abaissement du taux des Impôts sur les Revenus de 21% à 20%, la sécurisation des recettes des droits d'enregistrement, la révision à la hausse du taux du droit d'accises pour les cigarettes, la poursuite de mesures favorisant la traçabilité des transactions, et la lutte contre le secteur informel en vue de l'amélioration des recettes fiscales.

S'agissant de la fiscalité extérieure, le code des douanes et le tarif douanier ont été révisés.

Concernant le code des douanes, deux axes stratégiques ont été adoptés pour faire face à la sécurisation des recettes et aux impacts de la crise à savoir : le recouvrement des restant dus en matière de recettes douanières et les conditions relatives à la destination réservée aux fins de lots, rebuts et déchets issus des productions des zones franches.

S'agissant du tarif douanier, les modifications apportées se rapportant à la protection de l'environnement, à la relance et au développement des industries nationales, à l'appui du secteur agricole et social, dont l'éducation et la santé, sont entre autres :

- la révision à la baisse du taux du droit des douanes sur certaines matières premières et intrants afin que les industries locales puissent rester compétitives,
- l'exemption des droits et taxes sur divers appareils et matériels qui fonctionnent à l'aide d'énergies renouvelables,
- l'exemption du droit de douanes sur les matériels agricoles.

## B- Les autres recettes budgétaires

### • Prévisions

En matière de prévisions, les autres recettes budgétaires ne représentent que 14,91% des recettes budgétaires au titre de l'année 2013.

Après une baisse constante et persistante des prévisions depuis la période de crise de 2009 jusqu'en 2012, il a été relevé une augmentation de 69,81% en 2013 puisqu'ayant été de 280,70 milliards d'Ariary en 2012, elles ont atteint 476,64 milliards d'Ariary en 2013. Cette augmentation se retrouve principalement au niveau des « Aides bilatérales » de 78,28 milliards d'Ariary en 2012 contre 189,88 milliards d'Ariary en 2013, « Produits financiers » de 21,29 milliards d'Ariary en 2012 contre 62,56 milliards d'Ariary en 2013 et « Recettes non fiscales » qui se sont élevées à 24,30 milliards d'Ariary en 2012 contre 56,14 milliards d'Ariary en 2013.

### • Réalisations

Par rapport à l'année budgétaire 2012, le taux de réalisation des autres recettes budgétaires est trop faible malgré la hausse des prévisions puisqu'étant de 141% en 2012, ledit taux n'a été que de 19,94% en 2013.

Cette baisse est essentiellement imputable aux recettes des « Aides bilatérales », « Aides multilatérales » et « Contributions reçues des tiers », lesquelles s'élèvent successivement à :

- 2,89 milliards d'Ariary avec un taux de réalisation de 2,63%,
- 9,44 milliards d'Ariary avec un taux de réalisation de 4,97%,
- 4,78 millions d'Ariary avec un taux de réalisation de 0,01%.

Il est à faire observer que les « Recettes non fiscales » se sont élevées à 40,39 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation atteignant 71,95% alors qu'elles ne représentent que 11,78% du total des « Autres Recettes Budgétaires ».

A cet égard, comme il a été mentionné dans la partie consacrée aux observations d'ordre général, les recettes qualifiées de « non fiscales » dans le PLR sont en réalité d'« Autres Recettes Budgétaires ».

En général, les prévisions et les réalisations sont en baisse par rapport à 2012.

Concernant le taux de pression fiscale, il reste constant, il est de 10,3% par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB)<sup>4</sup>.

*Aussi, la Cour recommande-t-elle aux responsables de :*

- *prendre les mesures qui s'imposent afin d'améliorer les recouvrements des recettes budgétaires notamment en ce qui concerne les recettes non fiscales,*
- *et de respecter l'article 42 de la LOLF consacrant le principe de sincérité, en matière de prévisions des recettes.*

### 1.3 LES OPERATIONS DE DEPENSES

Au cours de l'année 2013, l'insuffisance des recettes fiscales et le gel des financements extérieurs ont eu des retombées sur les finances de l'Etat comme en 2011 et 2012.

Il en découle que le montant total des dépenses réalisées par les différents Institutions et Ministères ne se chiffre qu'à 2.439,64 milliards d'Ariary contre des prévisions de 3.122,05 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 78,14% tel qu'il ressort du tableau ci-après :

**TABLEAU N° 7- SITUATION DES DEPENSES BUDGETAIRES**

(En Ariary)

NOMENCLATURE	DEPENSES		TAUX DE REALISATION
	Prévisions	Réalisations	
<b>Cadre I: Budget Général de l'Etat</b>			
- Fonctionnement	2 378 022 382 000,00	2 106 105 889 481,07	88,57%
- Investissement	744 026 570 000,00	333 532 204 110,16	44,83%
<b>TOTAL CADRE I</b>	<b>3 122 048 952 000,00</b>	<b>2 439 638 093 591,23</b>	<b>78,14%</b>

Source : PLR 2013

#### 1.3.1 Analyse par Institutions et Ministères

Le tableau suivant retrace par Institutions et Ministères les prévisions et réalisations des dépenses budgétaires au titre de l'exercice 2013.

<sup>4</sup> Rapport sur la Stabilité Financière 2013 p.27

**TABLEAU N° 8- REALISATIONS PAR SECTEUR ET PAR INSTITUTIONS  
ET MINISTERES**

(en Ariary)

CODE	INSTITUTIONS/MINISTERES	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE CONSOMMATION
	<b>Secteur Administratif</b>	<b>1 677 206 377 000,00</b>	<b>1 505 946 885 777,11</b>	<b>89,79%</b>
01	Présidence de la Haute Autorité de la Transition	36 372 209 000,00	26 625 691 180,01	73,20%
02	Conseil Supérieur de la Transition	40 377 935 000,00	38 671 035 262,33	95,77%
04	Haute Cour Constitutionnelle	3 918 101 000,00	3 188 350 764,80	81,37%
05	Primature	60 202 668 000,00	32 656 906 810,20	54,24%
10	Ministère d'Etat chargé des Relations avec les Institutions	2 493 289 000,00	1 944 915 908,21	78,01%
11	Ministère des Affaires Etrangères	47 051 524 000,00	37 614 250 387,34	79,94%
12	Ministère des Forces Armées	163 890 937 000,00	157 881 048 793,18	96,33%
13	Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie	153 469 518 000,00	139 956 500 134,98	91,19%
14	Ministère de l'Intérieur	44 431 244 000,00	29 987 485 890,68	67,49%
15	Ministère de la Sécurité Intérieure	82 447 189 000,00	77 709 725 570,00	94,25%
16	Ministère de la Justice	75 342 648 000,00	68 942 659 217,70	91,51%
17	Ministère de la Décentralisation	43 647 278 000,00	36 909 470 732,27	84,56%
22	Ministère des Finances et du Budget	898 735 211 000,00	838 543 538 762,68	93,30%
25	Vice Primature chargé de l'Economie et de l'Industrie	14 536 566 000,00	6 271 866 957,40	43,15%
36	Ministère du Commerce	10 290 060 000,00	9 043 439 405,33	87,89%
	<b>Secteur Infrastructure</b>	<b>263 677 897 000,00</b>	<b>99 645 257 036,10</b>	<b>37,79%</b>
37	Ministère de la Communication	10 489 227 000,00	8 878 997 841,80	84,65%
51	Ministère de l'Energie	20 986 733 000,00	9 076 457 435,43	43,25%
52	Ministère de l'Eau	55 754 725 000,00	5 864 286 184,28	10,52%
61	Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie	42 759 629 000,00	12 260 713 721,17	28,67%
62	Vice Primature chargée de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation	71 347 775 000,00	30 868 122 380,02	43,26%
63	Ministère des Transports	38 701 384 000,00	32 448 441 473,40	83,84%
66	Ministère des Télécommunications, des Postes et des Nouvelles Technologies	23 638 424 000,00	248 238 000,00	1,05%
	<b>Secteur Productif</b>	<b>210 589 196 000,00</b>	<b>56 594 509 619,91</b>	<b>26,87%</b>
35	Ministère du Tourisme	4 799 824 000,00	3 434 846 959,64	71,56%
38	Ministère de la Promotion de l'Artisanat	1 544 406 000,00	820 847 858,41	53,15%
41	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	116 814 080 000,00	26 958 792 021,47	23,08%
42	Ministère de l'Elevage	8 812 899 000,00	6 760 770 426,31	76,71%
43	Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques	21 839 212 000,00	6 282 733 059,48	28,77%
44	Ministère de l'Environnement et des Forêts	52 799 631 000,00	9 701 286 697,96	18,37%
53	Ministère des Mines et des Hydrocarbures	3 979 144 000,00	2 635 232 596,64	66,23%
	<b>Secteur Social</b>	<b>970 575 482 000,00</b>	<b>777 451 441 158,11</b>	<b>80,10%</b>
31	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales	12 075 948 000,00	9 840 837 189,26	81,49%
71	Ministère de la Santé	232 714 610 000,00	157 105 088 451,56	67,51%
75	Ministère de la Jeunesse et des Loisirs	3 141 065 000,00	1 994 671 720,83	63,50%
76	Ministère de la Population et des Affaires Sociales	20 486 484 000,00	7 988 891 609,06	39,00%
78	Ministère des Sports	14 071 605 000,00	12 436 977 696,59	88,38%
81	Ministère de l'Education Nationale	540 763 865 000,00	465 351 504 521,86	86,05%
83	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	26 711 566 000,00	23 320 368 553,00	87,30%
84	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	116 201 916 000,00	96 117 288 921,41	82,72%
86	Ministère de la Culture et du Patrimoine	4 408 423 000,00	3 295 812 494,54	74,76%
	<b>TOTAL</b>	<b>3 122 048 952 000,00</b>	<b>2 439 638 093 591,23</b>	<b>78,14%</b>

Source : PLR 2013

Il appert de ce tableau que le taux global de consommation de crédits du budget général est de 78,14%.

Six Ministères, dont trois relèvent du secteur administratif et trois autres du secteur social, ont réalisé à eux seuls des dépenses totalisant 1 854,95 milliards d'Ariary, soit 76,03% de l'ensemble des dépenses du budget général en 2013, lesquelles se répartissent ainsi :

- Secteur administratif :
  - Ministère des Finances et du Budget : 838,54 milliards d'Ariary de dépenses définitives pour un crédit autorisé de 898,74 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 93,30% ;
  - Ministère des Forces Armées : 157,88 milliards d'Ariary sur des prévisions de 163,89 milliards d'Ariary, l'équivalent de 96,33% des crédits ;
  - Secrétariat d'Etat Chargé de la Gendarmerie : 139,96 milliards d'Ariary sur des prévisions de 153,50 milliards d'Ariary, l'équivalent de 91,19% de crédits.
  
- Secteur social :
  - Ministère de l'Education Nationale : 465,35 milliards d'Ariary sur des prévisions de 540,76 milliards d'Ariary, représentant 86,05% de crédits ;
  - Ministère de la Santé : 157,10 milliards d'Ariary sur des prévisions de 232,71 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de crédits de 67,51% ;
  - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : 96,12 milliards d'Ariary de dépenses pour un crédit de 116,20 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 82,72%.

### 1.3.2 Analyse par programme

Les dépenses du Budget général sont réparties entre les 83 programmes<sup>5</sup> que le Gouvernement s'est engagé à réaliser pour l'exercice sous revue. Les objectifs globaux associés à ces programmes sont la mise en place de la quatrième République, la diminution du déficit budgétaire et la recherche de son financement adéquat.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a orienté ses priorités sur :

- 1-l'expansion des industries extractives ;
- 2-l'adoption d'une politique fiscale incitative ;
- 3-le renforcement du secteur énergétique ;
- 4-l'augmentation des exportations ;
- 5-la réduction de l'inflation ;
- 6-la satisfaction des besoins sociaux (santé et éducation).

En ce qui concerne la répartition des dépenses du Budget général par programme et par catégorie de dépenses, il ressort du tableau y afférent produit en annexe<sup>6</sup> que vingt-deux programmes ont largement dépassé le taux de réalisation global de 78% et ont consommé les 88% de la totalité des dépenses de l'Etat.

Le paiement des intérêts de la dette ne concerne que le programme « Trésor ».

Les dépenses de la solde sont supportées à 99% par le programme « Administration et Coordination », et à 1% par le programme « Revalorisation du soutien de l'homme par la direction de l'intendance ».

<sup>5</sup> Annexe n° 1

<sup>6</sup> Annexe n° 1

En matière de dépenses hors solde, 84% du montant total des dépenses concernent les 22 programmes susmentionnés.

S'agissant des dépenses d'investissements, 77% sur le total des dépenses d'investissement sont également imputables aux 22 programmes.

### 1.3.3 Analyse par grandes catégories de dépenses

Le tableau suivant, conçu à partir des Bordereaux des Crédits Sans Emplois (BCSE) en version électronique et les documents PLR et annexes, récapitule les prévisions et réalisations de dépenses par catégories d'opérations au titre de l'année 2013 :

**TABLEAU N° 9- EXECUTION DES DEPENSES PAR CATEGORIE D'OPERATIONS**

(En Ariary)

TYPE DE DEPENSES (1)	CREDITS DEFINITIFS		DEPENSES		TAUX DE CONSOMMATION (4) / (2)
	MONTANT (2)	STRUCTURE en % (3)	MONTANT (4)	STRUCTURE en % (5)	
INTERET DE LA DETTE	201 816 812 000,00	6,46	77 272 596 658,74	3,17	38,29
OPERATIONS DE SOLDE	1 351 536 102 000,00	43,29	1 253 654 522 634,30	51,39	92,76
OPERATIONS HORS SOLDE	836 236 468 000,00	26,78	775 178 770 188,03	31,77	92,70
INVESTISSEMENT	732 459 570 000,00	23,46	333 532 204 110,16	13,67	45,54
<b>TOTAL</b>	<b>3 122 048 952 000,00</b>	<b>100</b>	<b>2 439 638 093 591,23</b>	<b>100</b>	<b>78,14</b>

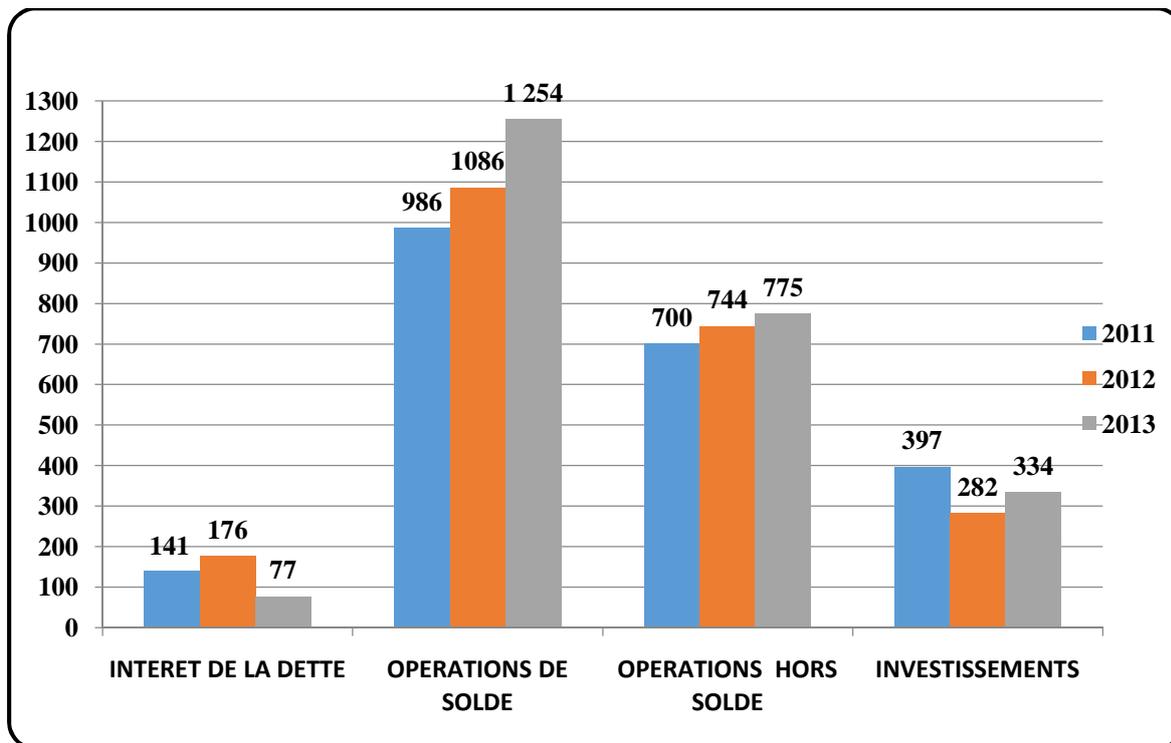
*Source : Cour des Comptes*

A la lecture de ce tableau, les opérations de solde occupent la première place aussi bien en matière d'allocation de crédits, avec 43% du montant total des crédits, qu'en matière de consommation de crédits, avec un taux de 92%. Il y a lieu de relever que les taux de régulation ne s'appliquent pas à cette catégorie de dépenses.

A l'inverse, les crédits consacrés aux dépenses d'investissement ne représentent que 23% du montant total des crédits et n'enregistrent qu'un faible taux de consommation de 45% suite au gel des financements extérieurs.

Le graphe ci-après fait ressortir l'évolution des dépenses pour la période 2011 à 2013.

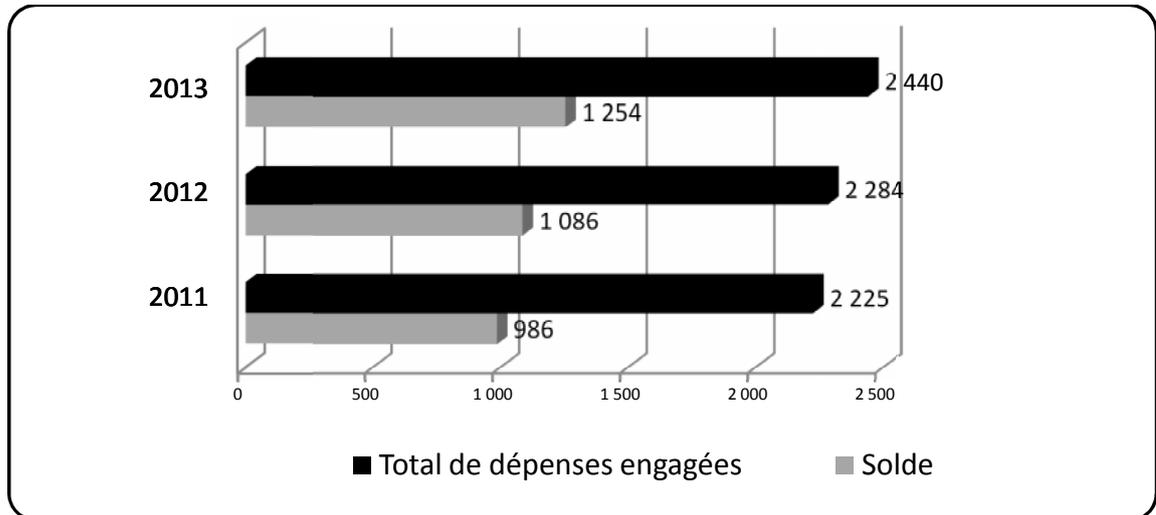


**GRAPHE N° 1- EVOLUTION DES DEPENSES 2011-2013***(En milliards d'Ariary)**Sources : PLR 2011, 2012 et 2013***A- En ce qui concerne les dépenses de solde**

- Une croissance cumulée de la masse salariale de 2011 à 2013

Les dépenses de solde ont enregistré une augmentation en volume, passant de 986 milliards d'Ariary en 2011 à 1 254 milliards d'Ariary en 2013, avec un taux moyen de croissance de 12,81%. Par contre, la hausse des dépenses totales de l'Etat effectuées entre 2011 et 2013 n'est que de 4,74%.

**GRAPHE N° 2- ANALYSE DES DEPENSES DE SOLDE***(En milliards d'Ariary)*



Sources : PLR 2011, 2012, 2013

Une forte augmentation est intervenue depuis 2011; la part des dépenses de solde représentée dans le total des dépenses est passée de 44,32% à 56,35% en 2013. Les facteurs déterminant la hausse des dépenses de solde sont la régularisation de paiement des indemnités des enseignants chercheurs et des enseignants du Ministère de l'Éducation Nationale, la dotation en postes budgétaires pour les hôpitaux Manarapenitra et la régularisation des arriérés de paiement de la CRCM, selon les explications avancées dans le PLR 2013.

*La Cour :*

- estime que le Gouvernement devrait poursuivre les efforts pour maîtriser la hausse des dépenses de solde ;  
 - réitère sa recommandation concernant la concrétisation du projet du Ministère de Finances et du Budget et du Ministère des Fonctions publiques et des Lois Sociales sur l'assainissement du personnel de l'Etat.

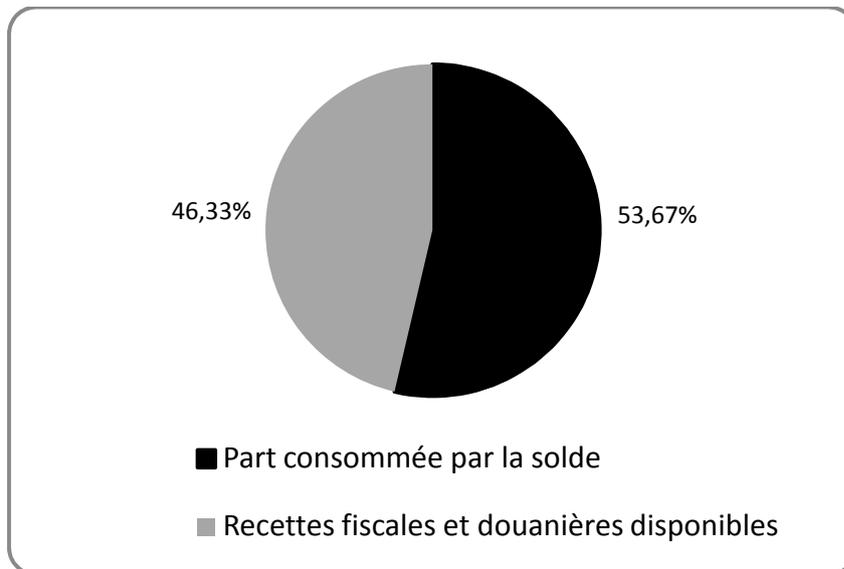
- Masse salariale pesant sur les finances de l'Etat en 2013

Les prévisions de solde de 1 351,54 milliards d'Ariary ont été consommées à hauteur de 92,76%, soit pour 1 253,65 milliards d'Ariary.

Pour une meilleure gestion de dépenses de solde, ces dernières devraient être couvertes en totalité par des ressources propres internes (RPI) constituées de recettes fiscales et douanières.

Malgré la part prédominante des dépenses liées à la rémunération des fonctionnaires à un taux moyen annuel de 47,75% depuis 2011 à 2013 par rapport à la totalité des dépenses budgétaires, les RPI peuvent couvrir entièrement lesdites dépenses.

**GRAPHE N° 3- ANALYSE DU POIDS DE LA SOLDE POUR L'ANNEE 2013**



Source : PLR 2013

En fait, la masse salariale, en tant que dépenses obligatoires ne peut faire l'objet de compression, alors que les recettes fiscales peuvent connaître des fluctuations.

Pour l'année 2013, la marge de manœuvre de l'Etat est étroite pour faire face aux autres dépenses étant donné qu'il ne dispose que 46,33% des recettes fiscales et douanières non accaparées par les dépenses de solde. Pour ce faire, l'Etat a adopté la politique d'austérité et l'application du taux de régulation pour que les autres dépenses soient limitées.

*La Cour recommande à l'avenir, d'une part de maîtriser les dépenses de solde, et d'autre part la sécurisation des recettes fiscales et douanières.*

#### B- En ce qui concerne les dépenses courantes hors solde

Il sera examiné dans la partie qui suit la structure des dépenses hors solde et leur évolution au cours des années 2011 à 2013.

- Structure des dépenses courantes hors soldes par grandes rubriques en 2013

Le tableau suivant fait ressortir la structure des dépenses courantes hors solde :

**TABLEAU N° 10- REPARTITION DES DEPENSES HORS SOLDE**

(En Ariary)

Grandes Rubriques	Crédits finaux	Dépenses	% sur Crédit total	Taux de consommation de crédits (%)	% sur total des Dépenses
<b>Biens et Services</b>	197 948 648 200,00	153 899 247 441,24	23,67	77,75	19,85
<b>Indemnités</b>	93 460 481 675,00	86 727 792 726,96	11,18	92,80	11,19
<b>Transferts</b>	544 827 338 125,00	534 551 730 019,83	65,15	98,11	68,96
<b>TOTAL</b>	<b>836 236 468 000,00</b>	<b>775 178 770 188,03</b>	<b>100</b>	<b>92,70</b>	<b>100</b>

Source : PLR 2013, BCSE

Au vu de ce tableau, les dépenses hors solde ont été consommées à hauteur de 775,18 milliards d'Ariary sur des prévisions de 836,24 milliards d'Ariary, soit un taux de 92,70%.

Les crédits définitifs alloués à la rubrique « Biens et services », estimés à 197,95 milliards d'Ariary, correspondant aux 24% du total des dépenses hors solde, ont été réalisés à 77,75%. En outre, les dépenses de « transferts » qui représentent plus de 65% de cette catégorie de dépenses, tant en matière de prévisions que de réalisations, enregistrent le taux de consommation le plus élevé de 98,11%.

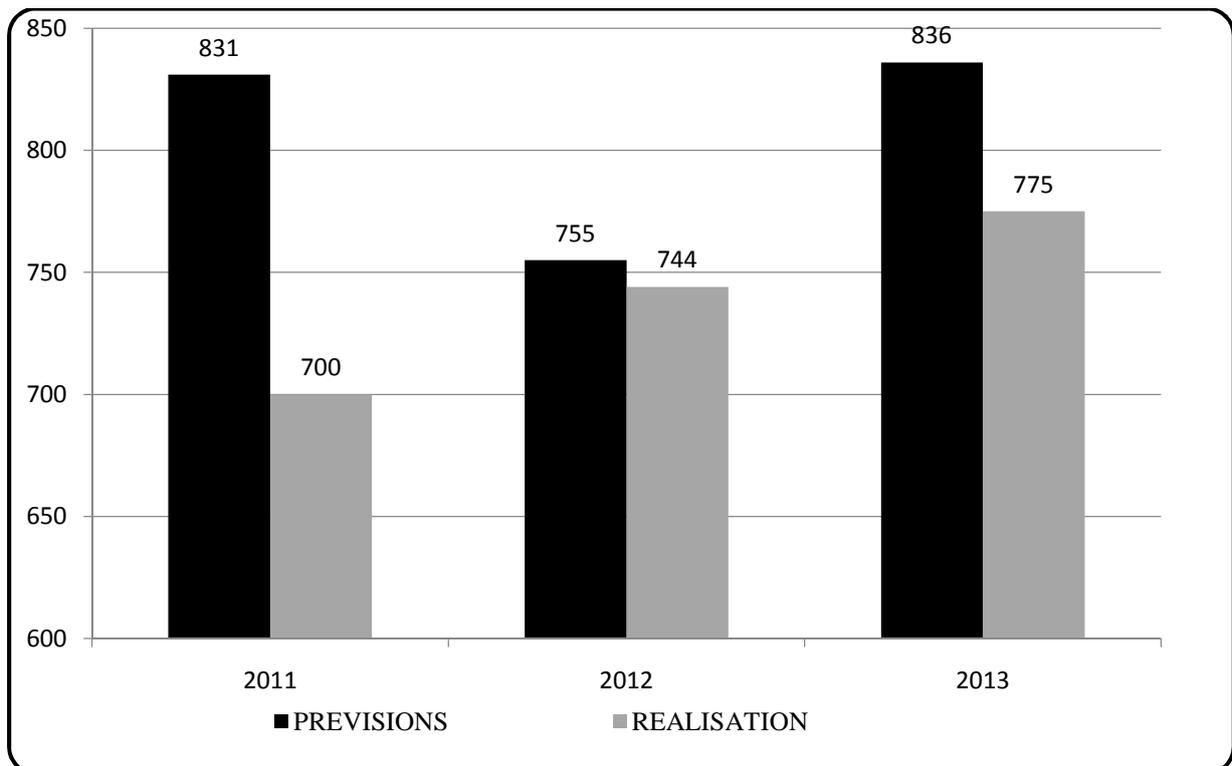
Les 41% des dépenses hors solde sont attribuées au programme « Gestion du Budget » du Ministère des Finances et Budget, pour un montant de 321 milliards d'Ariary sur le montant total de 775 milliards d'Ariary. Le programme « Administration et Coordination », programme commun à tous les ministères, bénéficie les 30% des allocations budgétaires au titre de cette catégorie de dépenses. Et le reste, soit 29%, est reparti entre les différents programmes des Institutions et ministères.

- Evolution des dépenses courantes hors solde de 2011 à 2013

D'une manière générale, les dépenses hors solde ont connu une tendance à la hausse, aussi bien en matière de prévisions que de réalisations, pendant la période 2011 à 2013, comme il est illustré dans le graphe ci-dessous :

#### GRAPHE N° 4- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES HORS SOLDE

(En Milliards d'Ariary)



*Sources : PLR 2011, 2012 et 2013.*

Malgré une fluctuation des prévisions des dépenses courantes hors solde de 2011 à 2013, les réalisations y afférentes n'ont cessé de progresser au cours de la même période. En 2011, ces dotations sont évaluées à 831 milliards d'Ariary, puis diminuées à 755 milliards d'Ariary en 2012 et augmentées à 836 milliards d'Ariary en 2013. La consommation des

crédits correspondante est passée de 700 milliards d'Ariary en 2011 à 775 milliards d'Ariary en 2013.

C- En ce qui concerne les dépenses d'investissements publics

Pour l'année 2013, les dépenses d'investissements publics ne constituent que 14% des dépenses totales du Budget Général.

Lesdites dépenses seront analysées selon leurs types de financement et leur évolution.

- Les types de financement des investissements publics

Les différents types de financements pour les dépenses d'investissement, au titre de l'année 2013 sont résumés dans le tableau ci-après :

**TABLEAU N° 11- LES TYPES DE FINANCEMENT DES PIP**

(En Ariary)

Nomenclature	Crédits définitifs	Dépenses	Taux de consommation de crédits (%)	% sur Dépenses totales
<b>FINANCEMENT INTERIEUR</b>				
RPI	192 727 881 000,00	127 712 699 903,05	66,27	38,29
DTI	411 822 000,00	184 904 545 809,00	44 899,14	55,44
TVA	19 086 727 000,00	2 625 773 760,64	13,76	0,79
FCV	0	0	0	0
<b>SOUS - TOTAL (1)</b>	<b>212 226 430 000,00</b>	<b>315 243 019 472,69</b>	<b>148 ,54</b>	<b>94,52</b>
<b>FINANCEMENT EXTERIEUR</b>				
SUBVENTION	301 286 770 000,00	13 147 155 694,44	4,36	3,94
EMPRUNT	218 946 370 000,00	5 142 028 943,03	2,35	1,54
<b>SOUS - TOTAL (2)</b>	<b>520 233 140 000,00</b>	<b>18 289 184 637,47</b>	<b>3,52</b>	<b>5,48</b>
<b>TOTAL [(1)+(2)]</b>	<b><u>732 459 570 000,00</u></b>	<b><u>333 532 204 110,16</u></b>	<b><u>45,54</u></b>	<b><u>100</u></b>

*Source : PLR 2013*

Ce tableau nous révèle les points suivants :

- Le financement intérieur ne constitue que 30% des crédits définitifs destinés aux investissements publics. Toutefois, leurs réalisations de 315 milliards d'Ariary dépassent largement les prévisions de 212 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de 149%. Ceci est notamment observé au niveau des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) dont les prévisions sont exagérément sous évaluées. Les dépassements y afférents feront l'objet d'une étude particulière au chapitre VI du présent rapport ;

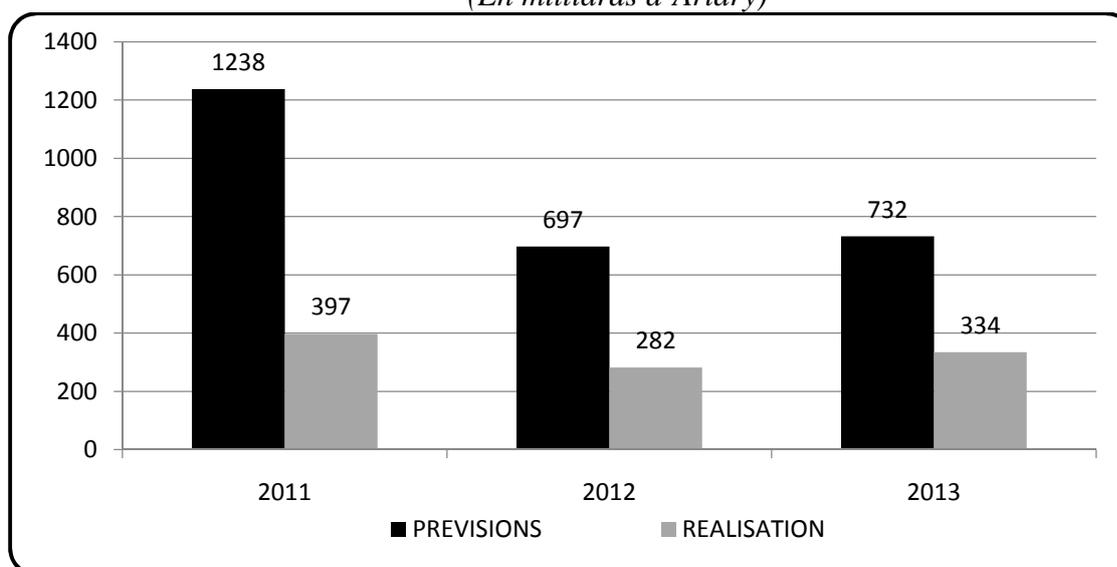
- Pour ce qui est des ressources extérieures qui représentent les 70% du montant total des financements prévus, leurs réalisations ne sont que de 18 milliards d'Ariary contre des prévisions de 520 milliards d'Ariary ;
- Les investissements publics sont tributaires des financements extérieurs dont l'obtention est aléatoire étant donné que chaque bailleur a sa propre procédure concernant le déblocage de fonds et ses propres conditionnalités ;
- Le taux de consommation global des dépenses d'investissement de 45% figure parmi les plus faibles. Ceci a eu des retombées négatives sur la croissance, d'autant plus que l'investissement reste le moteur du développement économique.

- Evolution des dépenses d'investissement

Le graphe ci-après retrace l'évolution des dépenses d'investissement :

#### GRAPHE N° 5- ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS REALISEES

(En milliards d'Ariary)



Source : PLR 2013

Une reprise des investissements publics est constatée en 2013 après une baisse entre 2011 et 2012. En effet, les prévisions des dépenses s'élèvent à 732 milliards d'Ariary en 2013 contre 697 milliards d'Ariary en 2012, et les réalisations ont augmenté de 18,45%, par rapport à 2012. Cette hausse résulte notamment du fait que les programmes d'intervention sociale constituent des priorités pour le Gouvernement.

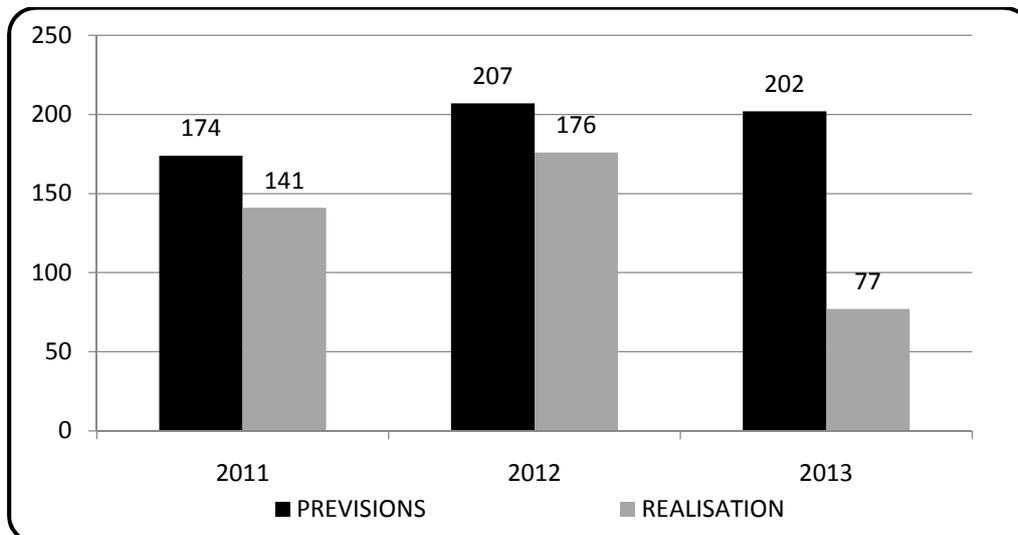
#### D- En ce qui concerne les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette de 201 milliards d'Ariary ne correspondent qu'au 6% du Budget Général en termes de prévisions. Ils ne sont réalisés qu'à hauteur de 77 milliards d'Ariary, soit à un taux de 38% au titre de l'année 2013. Cela s'explique par le manque de ressource

Selon le graphe ci-après, les prévisions et les réalisations ont presque suivi la même tendance.

### GRAPHE N° 6- INTERETS DE LA DETTE

(En milliards d'Ariary)



Source : PLR 2011, 2012 et 2013

Les intérêts de la dette ont enregistré un taux de réalisation de 38% pour l'année 2013, alors que ce taux oscille autour des 80% entre 2011 et 2012.

*Aussi, la Cour encourage-t-elle la poursuite de paiement des intérêts de la dette afin d'affermir et d'asseoir la confiance des partenaires financiers de l'Etat notamment dans cette période post-crise.*

Il résulte de ce qui précède que les recettes du Budget Général de l'Etat d'un montant de 2 430, 79 milliards d'Ariary et les dépenses de 2 439, 64 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat déficitaire de 8, 85 milliards d'Ariary.

*Ainsi, la Cour recommande l'adoption de l'article premier du PLR 2013 constatant 2 430 792 437 080,38 Ariary pour les recettes, et à la somme de 2 439 638 093 591,23 Ariary pour les dépenses, soit un solde débiteur de 8 845 656 510,85 Ariary.*

\*

\*

\*

## CHAPITRE 2- LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II

Le présent chapitre est consacré à l'analyse des opérations des Budgets Annexes (BA) regroupées dans le cadre II de la Loi des Finances.

### 2.1 RESULTAT GENERAL EXCEDENTAIRE

Selon l'article 28 de la LOLF : « les Budgets Annexes peuvent retracer, dans les conditions prévues par une Loi de Finances, les activités des services de l'État non dotés de la personnalité morale résultant de leur activité de production de biens ou de prestation de services donnant lieu au paiement de prix ou de redevances, lorsqu'elles sont effectuées à titre principal par lesdits services... ».

L'Imprimerie Nationale et les Postes et Télécommunications constituent les budgets annexes du Cadre II de la Loi de Finances 2013.

Les crédits affectés aux deux Budgets Annexes s'élèvent seulement à 16,96 milliards d'Ariary, soit 0,29% du Budget de l'Etat dont le montant total s'élève à 5 754, 09 milliards d'Ariary. L'Imprimerie Nationale dispose de 12,54 milliards d'Ariary tandis que les Postes et Télécommunications ne bénéficient que d'un montant de 4,42 milliards d'Ariary.

Le tableau ci-après fait ressortir le résultat général des Budgets Annexes pour 2013.

**TABLEAU N° 12- RESULTAT GENERAL DES BUDGETS ANNEXES POUR 2013**

(En Ariary)

BUDGETS ANNEXES	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Imprimerie Nationale	12 542 100 000,00	6 404 594 019,85	12 542 100 000,00	5 003 431 112,40	1 401 162 907,45
Postes et télécommunications	4 420 800 000,00	2 976 450 586,05	4 420 800 000,00	3 391 066 757,39	-414 616 171,34
<b>Total</b>	<b>16 962 900 000,00</b>	<b>9 381 044 605,90</b>	<b>16 962 900 000,00</b>	<b>8 394 497 869,79</b>	<b>986 546 736,11</b>

Sources : LFI, Comptes administratifs 2013

Il ressort de ce tableau que les opérations des deux Budgets Annexes se sont soldées par un résultat excédentaire de 986, 54 millions d'Ariary contre 2 441,13 millions d'Ariary en 2012.

### 2.2 ANALYSE PAR BUDGET ANNEXE

#### 2.2.1 Budget Annexe excédentaire de l'Imprimerie Nationale

Au cours de l'année 2013, les recettes du BA de l'Imprimerie Nationale s'élèvent à 6,40 milliards d'Ariary, tandis que les dépenses se chiffrent à 5 milliards d'Ariary dégageant ainsi un excédent de recettes de 1,40 milliard d'Ariary.

#### A- Recettes

Les prévisions de recettes de l'Imprimerie Nationale s'élèvent à 12,54 milliards d'Ariary et les recouvrements ont été à hauteur de 6,40 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de l'ordre de 51,06%.

Les recettes de l'Imprimerie Nationale sont composées principalement des produits finis et des travaux, avec respectivement 176% et 6% des recouvrements<sup>7</sup>.

Les produits finis ont été évalués à 3,50 milliards d'Ariary. Toutefois, les droits constatés ont atteint 6,55 milliards d'Ariary, soit 187 % de ceux prévus, et les recouvrements s'élèvent à 6,16 milliards d'Ariary, représentant 94% desdits droits constatés.

Par contre, pour les travaux, sur des prévisions d'un montant de 4,21 milliards d'Ariary, les droits constatés ne se chiffrent qu'à 368,42 millions d'Ariary soit 0,87% des prévisions. Les réalisations étant de 236,87 millions d'Ariary, le taux de recouvrement représente 64%.

Une sous-estimation des produits finis et une surévaluation des travaux ont donc été relevées contrairement au principe de sincérité prévu par l'article 42 précité de la LOLF.

*La Cour recommande l'application du principe de sincérité consacré par la LOLF lors de l'élaboration des Budgets Annexes.*

## B- Dépenses

Pour les dépenses, les prévisions se chiffrent à 12,54 milliards d'Ariary, tandis que les réalisations sont de 5 milliards d'Ariary, soit un faible taux d'exécution de 39%.

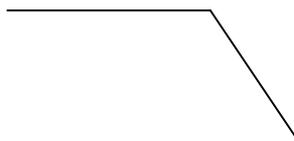
### a) *Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,99 milliards d'Ariary, ce qui représente 99,87% des dépenses totales du BA de l'Imprimerie Nationale. Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges de personnel, d'achats de biens et enfin, d'achats de services et charges permanentes qui représentent respectivement 43 %, 46% et 10% des dépenses de fonctionnement<sup>8</sup>.

### b) *Dépenses d'Investissement*

Les dépenses d'investissement réalisées demeurent faibles avec 0,13% des dépenses totales du BA de l'Imprimerie Nationale. En effet, des prévisions de l'ordre de 5,13 milliards d'Ariary s'avèrent surévaluées par rapport aux réalisations d'un montant total de 6,58 millions d'Ariary. Cette situation ne fait que déroger au principe de sincérité prévu par la LOLF lors de l'élaboration du Budget Annexe de l'imprimerie Nationale.

En ce qui concerne le mode de comptabilisation, il est à faire observer que des discordances entre les écritures de l'ordonnateur dans le compte administratif et celles de l'agent comptable dans le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) ont été relevées suivant le tableau ci-après :



<sup>7</sup> Annexe n° 2

<sup>8</sup> Annexe n° 3

**TABLEAU N° 13- DISCORDANCES ENTRE LES ECRITURES DE  
L'ORDONNATEUR ET DE L'AGENT COMPTABLE**

(En Ariary)

BUDGETS ANNEXES	COMPTE ADMINISTRATIF	CGAF	ECART
Recettes	6 404 594 019,85	6 398 005 339,85	6 588 680,00
Dépenses	5 003 431 112,40	5 003 431 112,40	0
<b>Résultats</b>	<b>1 401 162 907,45</b>	<b>1 394 574 227,45</b>	<b>6 588 680,00</b>

Sources : PLR, CGAF et Compte administratif IN 2013

Au vu de ce tableau, une discordance d'un montant de 0,006 milliards d'Ariary est constatée en recettes des Budgets Annexes. En effet, suivant les écritures de l'Ordonnateur, les recettes réalisées sont de 6,40 milliards d'Ariary contre 6,39 milliards d'Ariary suivant celles du comptable.

Cet écart s'explique par le fait que contrairement à l'ordonnateur, le comptable n'a pas pris en compte dans ses écritures le fonds de renouvellement d'un montant de 6,59 millions d'Ariary.

Selon le décret n° 60-106 du 20 mai 1960 fixant les modalités de gestion du Budget Annexe de l'Imprimerie Officielle de Madagascar, en son article 3, « le budget annexe est alimenté en recettes par : [...]. Les ressources provenant des prélèvements sur des fonds de renouvellement, de réserve ou de roulement ; [...] ». En outre, l'article 7 du même décret explique la constitution de ce fonds de renouvellement et son utilisation : « Il est institué un fonds de renouvellement qui sera alimenté chaque année par un versement du budget annexe égal à l'annuité normale de renouvellement du matériel et du mobilier de l'imprimerie. Ce fonds est destiné à financer l'achat ou le renouvellement du matériel et du mobilier ».

Le précédent rapport ayant déjà soulevé ce cas, la Cour réitère sa recommandation sur le respect de la procédure à appliquer concernant l'utilisation du fonds de renouvellement sus-évoquée d'autant plus qu'une telle discordance aura des impacts sur la conformité des écritures des Ordonnateurs et celles des Comptables.

*La Cour réitère à l'ordonnateur et au comptable du Budget Annexe de l'Imprimerie Nationale de respecter la procédure en matière de comptabilisation du « fonds de renouvellement » en recette tel qu'il est prévu dans le décret n° 60-106 du 20 mai 1960 et de procéder au rapprochement d'usage .*

### 2.2.2 Budget Annexe déficitaire des Postes et Télécommunications

Le BA des Postes et Télécommunications a enregistré un résultat déficitaire de 0,41 milliard d'Ariary pour l'exercice 2013. En effet, le montant des recettes réalisées s'élève à 2,97 milliards d'Ariary et celui des dépenses à 3,39 milliards d'Ariary.

En matière de recettes, les réalisations dépassent plus de la moitié des prévisions. En effet, sur des prévisions de 4,42 milliards d'Ariary, 67% ont été réalisées, soit 2,97 milliards

d'Ariary. Les redevances composent les 54% des recettes réalisées, suivies par l'excédent des recettes du BA des Postes et Télécommunications qui représente 46%<sup>9</sup>.

Les dépenses du BA des Postes et Télécommunications se chiffrent à 3,39 milliards d'Ariary, soit 77% des prévisions. Ces dépenses sont réparties entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 3,37 milliards d'Ariary constituent 99% des dépenses des Postes et Télécommunications. Il s'agit principalement de charges de personnel, d'achats de services et de charges permanentes, ainsi que d'achats de biens lesquels représentent respectivement 52%, 20% et 18% des dépenses de fonctionnement<sup>10</sup>.

Les dépenses d'investissement réalisées ne constituent que 1% des dépenses des Postes et Télécommunications<sup>11</sup>. Sur des prévisions de 147,98 millions d'Ariary, seulement 20,78 millions d'Ariary, soit 14% ont été réalisées. Elles concernent les immobilisations corporelles telles que la construction ou la réhabilitation des réseaux, les matériels informatiques, les mobiliers de bureau et mobiliers de logement.

Les opérations du Budget Annexe des Postes et Télécommunications accusent un résultat déficitaire pour l'année 2013 et la Cour renouvelle ses recommandations formulées dans les précédents rapports sur la nécessité de supprimer par Loi des Finances ce Budget Annexe du fait de l'existence de la Société TELMA et de l'établissement public PAOSITRA MALAGASY (PAOMA), lesquels ont repris les activités postales et celles de télécommunication.

*Ainsi, la Cour réitère-t-elle ses recommandations formulées dans les précédents rapports sur la nécessité de supprimer le Budget Annexe des Postes et Télécommunications.*

Il résulte de ce qui précède que les recettes des BA d'un montant de 9,38 milliards d'Ariary et les dépenses de 8,39 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat excédentaire de 986,54 millions d'Ariary.

*Ainsi, la Cour recommande l'adoption de l'article 2 du PLR 2013 constatant les résultats nets des opérations des Budgets Annexes s'élevant à Ar. 9 381 044 605,90 en recettes et en dépenses à Ar. 8 394 497 869,79 dégageant un excédent de Ar. 986 546 736,11.*

\*

\*

\*

<sup>9</sup> Annexe n° 4

<sup>10</sup> Annexe n° 5

<sup>11</sup> Annexe n° 5

### CHAPITRE 3- LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III

Le présent chapitre porte sur le contrôle des opérations des Comptes Particuliers du Trésor (CPT) pour l'exercice 2013.

Selon l'article 30 de la LOLF « les Comptes Particuliers du Trésor sont des comptes ouverts dans les livres du Trésor. Ils servent à retracer les dépenses et les recettes exécutées en dehors du Budget Général de l'État par des services publics de l'État non dotés de la personnalité morale ».

L'article 31 de la même loi organique prévoit six catégories des Comptes Particuliers du Trésor. Or, pour l'année budgétaire 2013, les CPT sont au nombre de quatre, à savoir :

- Les comptes de prêts ;
- Les comptes de participation ;
- Les comptes de commerce ;
- Les comptes d'affectation spéciale.

#### 3.1 RESULTAT GENERAL DEFICITAIRE

Le tableau ci-après fait la synthèse de la situation des CPT durant l'exercice 2013 :

**TABLEAU N° 14- OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR**

(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Comptes de prêt	74 071 084 000,00	4 306 790 258,22	13 576 440 000,00	0	4 306 790 258,22
Comptes de participation	0	4 450 000 000,00	153 082 675 000,00	38 035 242 691,36	- 33 585 242 691,36
Comptes de commerce	321 467 498 000,00	108 563 256 393,54	321 467 498 000,00	330 402 519 873,10	-221 839 263 479,56
Comptes d'affectation spéciale	5 000 000 000,00	0	5 000 000 000,00	0	0
<b>Total</b>	<b>400 538 582 000,00</b>	<b>117 320 046 651,76</b>	<b>493 126 613 000,00</b>	<b>368 437 762 564,46</b>	<b>- 251 117 715 912,70</b>

Sources : LFA, CGAF, PLR et Annexes au PLR 2013

Les opérations des CPT pour l'année 2013 sont évaluées à 400,54 milliards d'Ariary en recettes et à 493,13 milliards d'Ariary en dépenses.

Les réalisations des recettes et des dépenses ont connu une diminution respective de 26% et de 27% par rapport à l'année 2012.

En outre, les CPT sont caractérisés par un résultat déficitaire très important s'élevant au total à 251,12 milliards d'Ariary pour l'exercice 2013.

Ce déficit résulte d'une part, d'un très faible taux de recouvrement au niveau des comptes de commerce, avec des réalisations s'élevant seulement à 108,56 milliards d'Ariary contre des prévisions de 321,47 milliards d'Ariary, soit 34% de la tranche censée être récupérée durant l'exercice 2013, alors que la réalisation des dépenses représente 304,34% des recettes réalisées, et d'autre part, d'un déficit de 33,59 milliards d'Ariary enregistré aux comptes de participation.

Il est à observer que :

- dans les comptes de participation, des dépenses ont été opérées à hauteur de 38,03 milliards d'Ariary face à aucune prévision de recettes. Par contre, dans les comptes d'affectation spéciale, sur des prévisions d'un montant de 5 milliards d'Ariary tant en recettes qu'en dépenses, aucune opération n'a été réalisée ;
- au niveau des prévisions, l'évaluation des dépenses a dépassé celle des recettes aussi bien pour les comptes de participation que pour les comptes de commerce, malgré le fait que les opérations des CPT devraient en principe contribuer à l'équilibre général de la Loi de Finances.

De telle situation déroge au principe de sincérité prévu par l'article 42 de la LOLF.

### 3.2 ANALYSE DES OPERATIONS PAR COMPTE PARTICULIER DU TRESOR

#### 3.2.1 Comptes de prêts excédentaires

Suivant l'article 34 alinéa 8 de la LOLF : « les comptes de prêts retracent les prêts d'une durée supérieure à 2 ans consentis par l'Etat dans la limite des crédits ouverts à cet effet, soit à titre d'opérations nouvelles, soit à titre de consolidation. Le montant de l'amortissement en capital des prêts de l'Etat est pris en recettes au compte de prêt intéressé. »

Les recettes réalisées sont de 4,30 milliards d'Ariary, tandis que le montant des prévisions de recettes s'élève à 74,07 milliards d'Ariary, soit un faible taux de réalisation de 5,81%.

Quant aux dépenses, malgré des prévisions d'un montant de 13,58 milliards d'Ariary, aucune réalisation de dépense n'a été effectuée. Il en découle un résultat excédentaire de 4,30 milliards d'Ariary.

#### 3.2.2 Comptes de participation déficitaires

Selon l'article 34 alinéa 9 de la LOLF : « Les comptes de participation décrivent les participations financières de l'Etat au capital de sociétés ou d'organismes nationaux ou étrangers.... ».

En 2013, les dépenses réalisées au titre des comptes de participation sont de l'ordre de 38,03 milliards d'Ariary, si les recettes sont de 4,45 milliards d'Ariary seulement, d'où un déficit de 33,59 milliards d'Ariary. Pourtant, si l'on se réfère aux prévisions de la LFA, les dépenses ont été fixées à 153,08 milliards d'Ariary, sans prévision de recettes.

#### 3.2.3 Comptes de commerce déficitaires

L'article 34 alinéa 3 de la LOLF précise que : « Les comptes de commerce retracent des opérations de caractère industriel ou commercial effectuées à titre accessoire par des services publics de l'Etat non dotés de la personnalité morale... »

Le tableau suivant retrace la situation globale de réalisation des comptes de commerce en 2013

**TABLEAU N° 15- SITUATION GLOBALE DE REALISATION DES COMPTES DE COMMERCE EN 2013***(En Ariary)*

MINISTERES	NOMBRE DE COMPTE DE COMMERCE	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
		PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	
Ministère des forces armées	3	150 000 000,00	12 000 000,00	150 000 000,00	12 000 000,00	0
Ministère de la sécurité intérieure	6	286 400 000,00	56 498 100,00	286 400 000,00	20 555 900,00	35 942 200,00
Ministère des finances et du budget	3	477 291 906 000,00	104 999 636 919,34	477 291 906 000,00	328 194 543 102,20	-223 194 906 182,86
Ministère de l'agriculture	6	644 503 000,00	26 470 520,00	644 503 000,00	22 268 330,00	4 202 190,00
Ministère de l'élevage	1	400 000 000,00	1 167 470 541,06	400 000 000,00	374 959 662,00	792 510 879,06
Ministère de l'environnement et des forêts	23	6 545 400 000,00	1 901 996 311,50	6 545 400 000,00	1 532 314 356,10	369 681 955,40
Ministère de l'eau	1	575 000 000,00	0	575 000 000,00	0	0
Ministère des mines et des hydrocarbures	7	1 017 654 000,00	399 184 001,24	1 017 654 000,00	245 878 522,80	153 305 478,44
Ministère des travaux publics et de la météorologie	2	0	0	0	0	0
Ministère des Transports	1	1 000 000 000,00	0	1 000 000 000,00	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>487 910 863 000,00</b>	<b>108 563 256 393,14</b>	<b>487 910 863 000,00</b>	<b>330 402 519 873,10</b>	<b>-221 839 263 479,96</b>

*Sources: Recettes sur CPT, états de développement de solde, de fonctionnement et d'investissement 2013*

De ce tableau, il apparaît que le déficit des comptes de commerce est dû principalement à celui du Ministère des Finances et du Budget en l'occurrence la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM) et la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR) qui ont enregistré un déficit atteignant 223,19 milliards d'Ariary.

Par rapport à 2012, les opérations des comptes de commerce ont connu une augmentation tant au niveau de recettes que de dépenses respectivement de l'ordre de 15 milliards d'Ariary et de 55,44 milliards d'Ariary. Ce qui a entraîné la persistance du déficit chronique desdits comptes passant de 181,86 milliards d'Ariary à 221,84 milliards d'Ariary.

Il est à faire observer que les documents annexés au PLR contiennent des informations financières et comptables insuffisantes dans la mesure où seules les opérations au titre des recettes des CPT y ont été retracées. Les informations sur les dépenses ont nécessité des recoupements dans d'autres supports électroniques lesquels ne sont pas communiqués au Parlement.

En outre, au regard de l'article 34 alinéa 3 de la LOLF précité, la Cour a relevé comme dans ses précédents rapports, l'existence de « prétendus » comptes de commerce, en l'occurrence les six comptes du Ministère de la Sécurité Intérieure et les deux comptes CRCM et CPR du Ministère des Finances et du Budget. Ces opérations ne revêtent, ni le caractère industriel, ni le caractère commercial.

Ainsi, il y a lieu de les basculer dans la catégorie des « comptes d'affectation spéciale » prévue dans l'alinéa premier du même article 34 précité. En effet, aux termes de cet article « Les comptes d'affectation spéciale retracent des opérations qui sont financées au moyen de ressources particulières (...) ».

Toutefois, le basculement des caisses de retraite CRCM et CPR ne peut s'effectuer compte tenu de l'énorme déficit de ces deux comptes susceptible de dépasser la limite de 20% des subventions autorisées par la LOLF au titre des prévisions de recettes pour les « comptes d'affectation spéciale ».

*Il conviendrait de regrouper dans un document unique les informations décrivant les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, des différentes catégories de CPT prévues par l'article 34 de la LOLF.*

*La Cour réitère sa recommandation aux responsables de prendre les mesures qui s'imposent pour maîtriser le déficit des caisses de retraite.*

Il résulte de tout ce qui précède que les recettes des CPT d'un montant de 117,32 milliards d'Ariary et les dépenses de 368,44 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat déficitaire de 251,12 milliards d'Ariary.

*La Cour recommande l'adoption de l'article 3 du PLR 2013 constatant les résultats dans le cadre des CPT s'élevant respectivement en recettes à Ar. 117 320 046 651,76 et en dépenses à Ar. 368 437 762 564,46, soit un déficit d'Ar.251 117 715 912,70.*

\*

\*

\*

## CHAPITRE 4- LES OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR – CADRE IV

Le présent chapitre porte sur les opérations génératrices de Fonds de Contre-valeur (FCV), lesquelles constituent le cadre IV de la Loi de Finances.

L'article 35 de la LOLF précise que les opérations sur FCV sont enregistrées dans un compte qui retrace les opérations provenant des aides en nature et des aides financières.

Une structure, le Service de la Gestion des Aides Bilatérales (SGAB), a été instituée au sein du Trésor Public afin d'assurer la gestion desdites aides. Il assure le recouvrement des recettes générées par ces aides ainsi que le paiement des dépenses y afférentes.

Les recettes des FCV comprennent:

- les aides budgétaires destinées à renflouer la trésorerie de l'Etat,
- la contrepartie des aides en nature,
- les aides financières ou la mise à disposition de lignes de crédit.

Dans les deux derniers cas, les recettes sur FCV correspondent aux sommes versées par les opérateurs économiques en contrepartie des biens qui leur ont été rétrocédés.

S'agissant des dépenses, seules les dépenses de fonctionnement sont retracées au niveau du SGAB, comptable assignataire, tandis que les dépenses d'investissement sont prévues au niveau du cadre I -Budget Général de l'Etat

### 4.1 RESULTAT GENERAL SATISFAISANT EN 2013

Pour l'année budgétaire 2013, les opérations sur FCV ont engendré un résultat excédentaire de 606, 52 millions d'Ariary. La situation des FCV se présente comme suit :

**TABLEAU N° 16- SITUATION DES FCV en 2013**

(En Ariary)

NATURE DES OPERATIONS	PREVISIONS		REALISATIONS		RESULTAT
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	
<u>1. Dons et aides réceptionnés de l'année</u>	-	-	-	-	
<u>2. Opérations génératrices de FCV</u>	398 800 000,00	-	606 518 299,38	-	606 518 299,38
<u>3. Opérations de réalisation</u>	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>398 800 000,00</b>	<b>-</b>	<b>606 518 299,38</b>	<b>-</b>	<b>606 518 299,38</b>

Source : PLR et annexes 2013

Le tableau sur la situation des FCV 2013 ci-dessus démontre que les réalisations en matière de recettes dépassent largement les prévisions correspondant à un taux de 152,1 %.

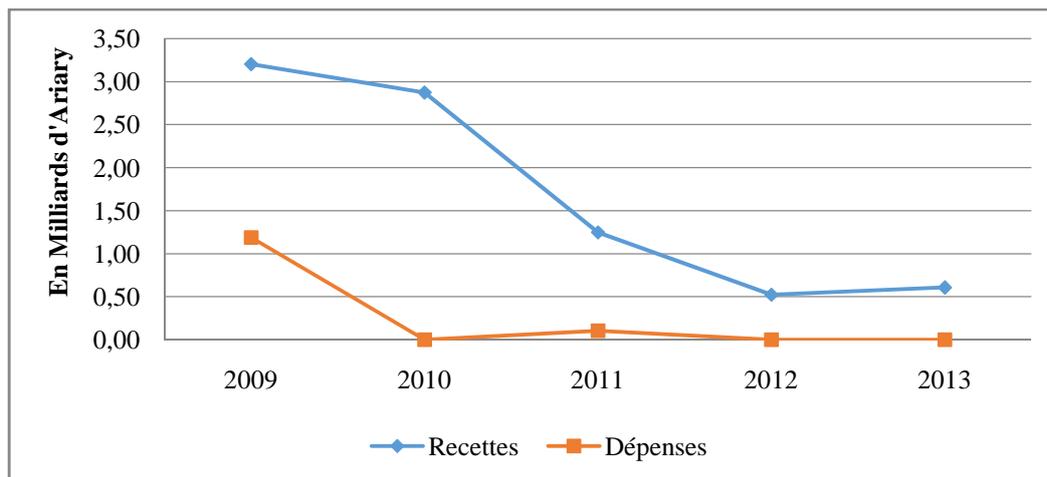
En matière de dépenses, aucune opération n'a été enregistrée tant au niveau des prévisions que des réalisations.

A cet égard, les observations de la Cour des Comptes dans le rapport sur la loi de règlement pour l'année 2012, relatives à la sous évaluation des prévisions de recettes et de dépenses restent valables.

#### 4.2 TENDANCE A LA BAISSSE DES RESULTATS

L'évolution des recettes et des dépenses sur FCV sur la période de 2009 à 2013 est retracée par le graphe ci-après :

**GRAPHE N° 7- EVOLUTION DES FONDS DE CONTRE-VALEURS DE 2009 A 2013**



Sources : PLR 2009, 2010, 2011, 2011 et 2013

Les FCV ont dégagé un résultat excédentaire depuis 2009, allant de 2,01 milliards d'Ariary à 0,61 milliards d'Ariary en 2013.

Malgré leur baisse, les recettes dépassant généralement les dépenses, ont contribué à maintenir un résultat excédentaire, en dépit de la persistance de la crise politique survenue depuis 2009.

En effet, de 2009 à 2013, les recettes n'ont cessé de dégringoler d'année en année passant de 3,20 milliards d'Ariary en 2009 à 0,52 milliards d'Ariary en 2012, avant de remonter à 0,61 milliards d'Ariary en 2013.

Concernant les dépenses, après des années de baisse, aucune opération de dépense n'a été effectuée en 2012 et 2013. En effet, aucun don en nature, qui aurait du être cédé à des tiers et générer des recettes destinées à financer des dépenses, n'a été reçu.

*La Cour recommande, en vertu du principe de sincérité consacré par l'article 42 de la LOLF, d'améliorer les prévisions de recettes et de dépenses des FCV.*

Il résulte de tout ce qui précède que les Opérations sur FCV s'élèvent en dépenses à zéro Ariary, en recette à 606,52 millions d'Ariary soit un résultat excédentaire de 606,52 millions d'Ariary.

*La Cour recommande l'adoption de l'article 4 du PLR 2013 constatant les dépenses à zéro Ariary, les recettes à Ar.606 518 299,38 ainsi que le résultat excédentaire dans le cadre des FCV se chiffrant à Ar. 606 518 299,38.*

## CHAPITRE 5- LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V

Le chapitre qui suit traite des Opérations en Capital de la Dette Publique lesquelles constituent le cadre V de la loi de Finances. Aux termes de l'article 36 de la LOLF, « Ces comptes sont crédités du montant initial de l'emprunt, débités du montant des amortissements, à l'exclusion des charges d'intérêts prises en dépenses au Budget Général de l'Etat. »

### 5.1 RESULTAT EXCEDENTAIRE EN 2013

La situation des opérations en capital de la dette publique pour 2013 se présente comme suit :

**TABLEAU N° 17- SITUATION DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE  
PUBLIQUE**

(en Ariary)

RUBRIQUES	RECETTES			DEPENSES		
	PREVISIONS INITIALES	PREVISIONS DEFINITIVES	REALISATIONS	CREDITS INITIAUX	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES
Dettes intérieures	1 901 252 003 000,00	1 901 252 003 000,00	8 319 486 972,40	1 889 227 363 000,00	1 889 227 363 000,00	-
Dettes extérieures	237 272 440 000,00	237 272 440 000,00	322 227 859 969,91	232 726 041 000,00	232 726 041 000,00	115 035 651 753,99
<b>TOTAL</b>	<b>2 138 524 443 000,00</b>	<b>2 138 524 443 000,00</b>	<b>330 547 346 942,31</b>	<b>2 121 953 404 000,00</b>	<b>2 121 953 404 000,00</b>	<b>115 035 651 753,99</b>
<b>EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES</b>						<b>215 511 695 188,32</b>

Source : PLR et annexes 2013

Il ressort du tableau supra que le résultat obtenu est excédentaire d'un montant de 215,51 milliards d'Ariary.

Le taux de réalisation des recettes est de 15 % tandis que le taux d'exécution des dépenses est de 5%.

En matière de réalisation, les recettes relatives aux dettes intérieures sont très faibles par rapport aux prévisions avec un taux de 0,44%. Par contre, pour les dettes extérieures, les réalisations dépassent largement les prévisions initiales avec un taux de 135, 8%.

Quant aux dépenses, si aucune opération y afférente n'a été effectuée au titre des dettes intérieures, elles s'élèvent à 115,03milliards d'Ariary pour les dettes extérieures. L'exécution des dépenses est tellement faible qu'elle n'a enregistré qu'un taux de 5% par rapport aux crédits définitifs.

En outre, l'absence de sincérité subsiste au niveau des Opérations en Capital de la Dette publique en 2013. De même, les émissions de Bons du Trésor par Adjudication (BTA) ne sont pas incluses dans la dette intérieure, et les prévisions tant au niveau des recettes que des dépenses sont loin d'être réalistes.

Bien que les prévisions constituent une estimation, les évaluations lors des cadrages budgétaires doivent être les plus sincères et objectives possible.

*La Cour maintient ses recommandations sur le respect du principe de sincérité conformément à l'article 42 de la LOLF et par conséquent d'intégrer les BTA à la dette intérieure et de veiller à de meilleures prévisions concernant les Opérations en Capital de la Dette Publique.*

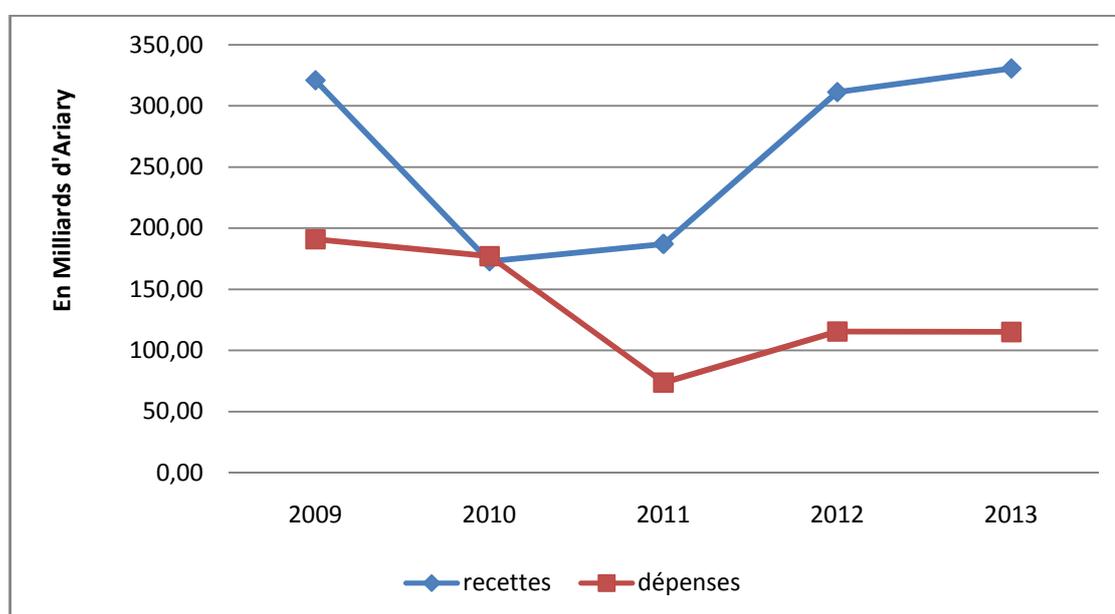
En résumé, les opérations en capital de la dette publique dont les réalisations de recettes et de dépenses sont respectivement de 330,54 milliards d'Ariary et de 115,03 milliards d'Ariary, ont permis de dégager un résultat excédentaire de 215,51 milliards d'Ariary.

*La Cour recommande l'adoption de l'article 5 du PLR 2013 constatant l'exécution des dépenses d'un montant de Ar. 115 035 651 753,99 et la réalisation des recettes s'élevant à Ar. 330 547 346 942,31 et engendrant un excédent de Ar.215 511 695 188,32.*

## 5.2 TENDANCE A LA HAUSSE DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE

L'évolution de la dette publique de 2009 à 2013 est illustrée par le graphe ci-dessous.

**GRAPHE N° 8- EVOLUTION DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE DE 2009 A 2013**



*Source : PLR et annexes 2013*

De 2009 à 2010, les recettes des Opérations en Capital de la Dette Publique ont connu une forte baisse causée par la suspension des relations avec les Partenaires Techniques et Financiers. Puis, une période de stabilité est observée avant un regain de croissance en 2011 qui se poursuit jusqu'en 2013.

La courbe démontre également une tendance à la baisse des dépenses avant de se stabiliser à partir de 2012.

Dans l'ensemble, les Opérations en Capital de la Dette Publique ont généré des résultats excédentaires sauf au cours de l'année 2010 où les dépenses ont excédé les recettes de 4,13 milliards d'Ariary.

## CHAPITRE 6- LES DEPASSEMENTS DE CREDITS

Le présent chapitre a pour objet d'analyser les dépassements de crédits enregistrés au cours de l'année 2013. Il existe deux catégories de dépassements : les dépassements en matière de crédits limitatifs et les dépassements en matière de crédits évaluatifs.

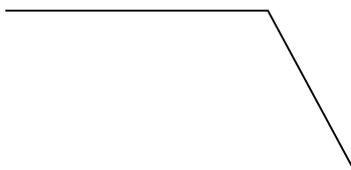
### 6.1 DEPASSEMENTS SUR CREDITS LIMITATIFS

Aux termes de l'article 13 - a de la LOLF « les dépenses ne peuvent être engagées, ni ordonnancées, ni payées que dans la limite des crédits ouverts ». L'examen du PLR et des annexes y afférents n'a révélé aucun dépassement de crédits enfreignant les dispositions relatives aux crédits à caractère limitatif.

### 6.2 DEPASSEMENTS SUR CREDITS EVALUATIFS

L'examen du PLR et des annexes s'y rapportant a établi l'existence de dépassements sur crédits évaluatifs. A cet égard, l'article 13 – b de la LOLF énonce que : « les crédits à caractère évaluatifs sont des prévisions de dépenses obligatoires, (...) et dont le règlement ne saurait souffrir d'insuffisance de crédits ».

Des dépassements d'un montant total d'Ar. 208 445 376 204,11 ont été enregistrés au niveau de la Primature et de neuf Ministères comme le montre le tableau suivant :



**TABLEAU N° 18- DEPASSEMENTS DE CREDITS***(En Ariary)*

<b>CODE</b>	<b>ENTITE</b>	<b>CREDITS DEFINITIFS (1)</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>DEPASSEMENTS (1) – (2)</b>
05	PRIMATURE	47 590 000,00	1 641 129 866,17	1593 539 866,17
21	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	306 126 324 000,00	500 572 386 235,20	164 446 062 235,20
41	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	1 804 050 000,00	3 320 589 492,43	1 516 539 492,43
43	MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	253 579 064,00	321 474 384 ,90	67 895 320
44	MINISTERE DE L'ENVIRONNEME NT ET DES FORETS	1 000 000,00	360 642 056	359 642 056
51	MINISTERE DE L'E NERGIE	7 500 000,00	3 124 614 524	3 117 114 524
61	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA METEOROLOGIE	490 060 000,00	843 193 265,85	353 133 265,85
71	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	502 913 000,00	5 995 771 451,80	5 492 858 451,80
76	MINISTERE DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES	4 102 000,00	343 290 868	339 188 868
81	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	1 000 000 000,00	2 159 402 123,76	1 159 402 123,76
<b>TOTAL</b>		<b>310 237 118 064,00</b>	<b>518 682 494 268,11</b>	<b>208 445 376 204,11</b>

*Source : - Etat de dépassement de crédits 2013 - Etat de développement de crédits 2013.*

Après vérification des documents produits à la Cour, il s'est avéré que les dépassements relevés ci-dessus sont tous à caractère évaluatif.

L'article 13 b de la LOLF précise que : « les éventuels paiements en dépassement au titre de ces dépenses impliquent une régularisation par renflouement des crédits correspondants, au plus tard par la loi de règlement ».

Il n'en demeure pas moins que les dépassements constatés excèdent de très loin les prévisions budgétaires.

*Ainsi, la Cour recommande :*

- *en vertu du principe de sincérité budgétaire, concrétisé par l'article 42 de la LOLF, de ne pas sous évaluer les prévisions des dépenses. Pour rappel, en matière de dépenses, les inscriptions des crédits dans la Loi de Finances constituent une autorisation et non une obligation de consommer,*
- *en raison du caractère évaluatif des dépassements enregistrés, l'approbation des dépassements de crédits d'un montant total d'Ar. 208 445 376 204,11 conformément à l'article 6 du PLR.*

\*

\*

\*

## CHAPITRE 7- LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES

### 7.1 RESULTAT DEFINITIF DEFICITAIRE

En application de l'article 43 de la LOLF, les résultats de l'année de la Loi de Finances pour 2013 regroupant les cinq cadres budgétaires sont synthétisés dans le tableau suivant :

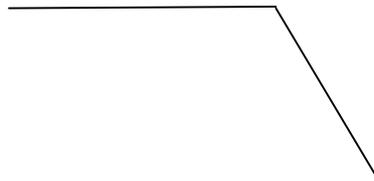


TABLEAU N° 19- RESULTATS PAR CADRE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2013

(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		EXECUTIONS		SOLDE	
	PREVISIONS INITIALES	PREVISIONS FINALES	CREDITS INITIAUX	CREDITS DEFINITIFS	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENTS DES RECETTES	EXCEDENTS DES DEPENSES
<b>CADRE I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>								
<b>a - Fonctionnement</b>	2 896 380 374 000,00	2 896 380 374 000,00	2 378 022 382 000,00	2 378 022 382 000,00	2 418 464 774 153,94	2 106 105 889 481,07		
<b>b - Investissement</b>	301 286 770 000,00	301 286 770 000,00	744 026 570 000,00	744 026 570 000,00	12 327 662 926,44	333 532 204 110,16		
<b>TOTAL CADRE I</b>	<b>3 197 667 144 000,00</b>	<b>3 197 667 144 000,00</b>	<b>3 122 048 952 000,00</b>	<b>3 122 048 952 000,00</b>	<b>2 430 792 437 080,38</b>	<b>2 439 638 093 591,23</b>		<b>8 845 656 510,85</b>
<b>CADRE II- BUDGETS ANNEXES</b>								
<b>a - Fonctionnement</b>	16 962 900 000,00	16 962 900 000,00	16 962 900 000,00	16 962 900 000,00	9 381 044 605,90	8 394 497 869,79		
<b>b - Investissement</b>								
<b>TOTAL CADRE II</b>	<b>16 962 900 000,00</b>	<b>9 381 044 605,90</b>	<b>8 394 497 869,79</b>	<b>986 546 736,11</b>				
<b>CADRE III- COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR</b>								
<b>COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR</b>	400 538 582 000,00	400 538 582 000,00	493 126 613 000,00	493 126 613 000,00	117 320 046 651,76	368 437 762 564,46		
<b>TOTAL CADRE III</b>	<b>400 538 582 000,00</b>	<b>400 538 582 000,00</b>	<b>493 126 613 000,00</b>	<b>493 126 613 000,00</b>	<b>117 320 046 651,76</b>	<b>368 437 762 564,46</b>		<b>251 117 715 912,70</b>
<b>CADRE IV - FONDS DE CONTRE VALEUR</b>								
<b>OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE VALEURS ET ASSIMILEES</b>	398 800 000,00	398 800 000,00	0,00	0,00	606 518 299,38	0,00		
<b>TOTAL CADRE IV</b>	<b>398 800 000,00</b>	<b>398 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>606 518 299,38</b>	<b>0,00</b>	<b>606 518 299,38</b>	
<b>CADRE V OPERATION EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE</b>								
<b>OPERATION EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE</b>	2 138 524 443 000,00	2 138 524 443 000,00	2 121 953 404 000,00	2 121 953 404 000,00	330 547 346 942,31	115 035 651 753,99		
<b>TOTAL CADRE V</b>	<b>2 138 524 443 000,00</b>	<b>2 138 524 443 000,00</b>	<b>2 121 953 404 000,00</b>	<b>2 121 953 404 000,00</b>	<b>330 547 346 942,31</b>	<b>115 035 651 753,99</b>	<b>215 511 695 188,32</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 754 091 869 000,00</b>	<b>2 888 647 393 579,73</b>	<b>2 931 506 005 779,47</b>	<b>217 104 760 223,81</b>	<b>259 963 372 423,55</b>			

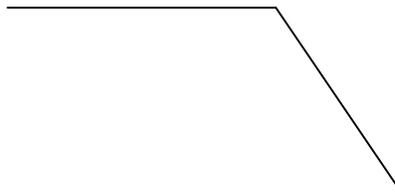
Source : PLR et annexes 2013

Il ressort de ce tableau que le déficit de l'exécution de la Loi de Finances 2013, tous cadres budgétaires confondus, s'élève à Ar 42 858 612 199,74.

## 7.2 SITUATION DU COMPTE PERMANENT DU TRESOR

Les articles 2 et 43 in fine de la LOLF autorisent le transfert du résultat de l'année au Compte Permanent du Trésor. Aussi, le résultat déficitaire de l'exécution de la Loi de Finances 2013 à transférer au Compte Permanent du Trésor s'élève à Ar 42 858 612 199,74.

Le tableau suivant retrace la situation du Compte Permanent du Trésor :



**TABLEAU N° 20- COMPTE PERMANENT DES RESULTATS DU TRESOR***(En Ariary)*

CUMUL DES RESULTATS A PARTIR DE LA BALANCE CONSOLIDEE (2001 à 2012)			OPERATIONS PROPOSEES PAR LE PLR 2013		SITUATION DEFINITIVE APRES VOTE DE LA LOI DE REGLEMENT POUR 2013		SOLDE DU COMPTE PERMANENT DES RESULTATS DU TRESOR AU 31/12/2013	
Résultats	Débets	Crédits	Débets	Crédits	Débets	Crédits	Débets	Crédits
Résultats budgétaires	2 337 231 166 615,10	285 723 917 292,14	8 845 656 510,85		8 845 656 510,85		2 060 352 905 833,81	
Résultats des BA	1 495 187 342,60	39 666 839 752,96		979 958 056,11		979 958 056,11		39 151 610 466,47
Variation nette des soldes des CPT	1 925 595 667 716,20		251 117 715 912,70		251 117 715 912,70		2 176 713 383 628,90	
Résultats des opérations sur FCV		10 826 608 215,97		606 518 299,38		606 518 299,38		11 433 126 515,35
Variation nette des comptes d'emprunts	4 444 254 528 212,44	1 989 985 280 683,58		215 511 695 188,32		215 511 695 188,32	2 238 757 552 340,54	
Profits et pertes résultant de la gestion des opérations de Trésorerie	1 865 923 028,81	62 128 513 471,20						60 262 590 442,39
Solde de la gestion	181 501 977 397,31	6 503 613 290 896,61		42 865 200 879,74		42 865 200 879,74		6 364 976 514 379,04
<b>TOTAL</b>	<b>8 891 944 450 312,46</b>	<b>8 891 944 450 312,46</b>	<b>259 963 372 423,55</b>	<b>259 963 372 423,55</b>	<b>259 963 372 423,55</b>	<b>259 963 372 423,55</b>	<b>6 475 823 841 803,25</b>	<b>6 475 823 841 803,25</b>

*Source : CGAF 2013*

Il est à observer que :

- la Cour a toujours recommandé de faire apparaître, en solde d'entrée du développement du Compte Permanent du Trésor, le cumul des résultats des exercices antérieurs en faisant référence aux lois de règlement votées par le Parlement. Or, le CGAF pour 2013 a fait ressortir, au lieu de solde d'entrée, le cumul des résultats à partir de la balance consolidée 2001 à 2012 ;

- Selon le PLR, le résultat des BA se chiffre à Ar .986 546 736,11. Pourtant, au vu du CGAF tel qu'il apparaît dans le tableau supra, ledit résultat est d'Ar. 979 958 056,11. Ce qui a entraîné une différence entre le résultat définitif de l'exécution des lois de Finances figurant dans le PLR en son article 8 d'un montant d'Ar. 42 858 612 199,74 et celui du développement du Compte Permanent du Trésor d'un montant d'Ar 42 865 200 879,74.

Compte tenu des explications y afférentes apportées dans la partie du présent rapport consacrée aux BA concernant le mode de comptabilisation différent entre l'ordonnateur et le comptable, il y a lieu de retenir le montant figurant dans le PLR.

A l'avenir, si de tel cas se représente, la Cour se réserve le droit de ne pas se prononcer sur la conformité des écritures des ordonnateurs et des comptables.

*Dès lors, la Cour recommande :*

- *aux responsables de se référer aux lois de règlements votées par le Parlement pour fixer les soldes d'entrée du développement du Compte Permanent du Trésor ;*
- *l'adoption des articles 7 et 8 du PLR pour 2013 autorisant le transfert au Compte Permanent du Trésor du résultat déficitaire d'un montant d'Ar 42 858 612 199,74.*

\*

\*

\*

## TITRE II - APPRECIATION DE LA PERFORMANCE

Conformément à l'article 278 de la LOCS qui dispose que « la Cour des Comptes contrôle l'exécution des Lois de Finances. A cet effet, elle apprécie : [...] la qualité de la gestion dans l'exécution des Lois de Finances », le présent titre traitera de l'appréciation de performance des différents Institutions et Ministères à travers leurs principales réalisations pendant l'année 2013.

Toutefois, pour l'exercice sous revue, la Cour a été sélective pour l'appréciation de la performance. En effet, le programme « Administration et coordination » ne sera pas examiné, sauf en ce qui concerne la PHAT, étant donné que l'indicateur dudit programme se résume notamment au taux d'exécution budgétaire ; or, la première partie du présent rapport est déjà consacrée à l'analyse de l'exécution budgétaire.

Ainsi, feront l'objet d'analyse, les programmes pour chaque secteur estimés avoir des effets directs sur le bien-être de la population.

Cette partie comportera quatre chapitres, à savoir :

- Chapitre premier : Du secteur administratif ;
- Chapitre II : Du secteur social ;
- Chapitre III : Du secteur productif ;
- Chapitre IV : Du secteur infrastructure.

Des observations d'ordre général et une présentation de la démarche de l'analyse seront présentées dans un premier temps.

### A- Observations d'ordre général

En 2013, l'architecture du Budget de l'Etat est composée de 5 Institutions et 35 Ministères, de 51 missions, de 135 programmes, de 340 objectifs et de 787 indicateurs<sup>12</sup>.

Il y a lieu de noter que sur les 135 programmes, 46 concernent le programme « Administration et Coordination ».

Par rapport à 2012, ce sont notamment les composantes « objectifs » et « indicateurs d'objectifs » qui ont connu une variation à la hausse. Le nombre d'objectifs a augmenté passant de 280<sup>13</sup> au titre de l'année 2012 à 340 en 2013. Il en est de même pour les indicateurs de performance allant de 735 en 2012<sup>14</sup> à 787 en 2013.

Cette revue à la hausse des indicateurs d'objectifs s'est surtout effectuée au niveau :

- de la Primature : passant de 60 en 2012 à 74 en 2013,
- du Ministère des Finances et du Budget : de 66 à 108,
- du Ministère de la Santé Publique : de 50 à 55,
- du Ministère de la Population et des Affaires Sociales : de 47 à 53.

---

<sup>12</sup> PLR 2013

<sup>13</sup> PLR 2012

<sup>14</sup> PLR 2012

- Multitude d'indicateurs mais qualitativement insuffisants

Les indicateurs qui servent à mesurer la performance de l'action du gouvernement sont au nombre de 787 en 2013. Pourtant, après analyse des documents PLR et RAP, il a été observé que 68 de ces indicateurs sont, soit indisponibles, soit qualifiés « autres ». Ceux-ci, représentant 8,64% du total des indicateurs, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

**TABLEAU N° 21- LISTE DES INDICATEURS NON DISPONIBLES ET AUTRES**

INSTITUTION ET MINISTERES	NOMBRE D'INDICATEURS D'OBJECTIFS	NON DISPONIBLES	AUTRES
Primature	74	3	4
Ministère des Forces Armées	20	7	
Ministère de l'Intérieur	24		2
Ministère de la Justice	30		1
Ministère des Finances et du Budget	108	12	5
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales	79		1
Ministère de l'Agriculture	32		1
Ministère de l'Elevage	15	1	
Ministère de l'Energie	8		1
Vice Primature chargée du Développement et de l'Aménagement du Territoire	16	1	
Ministère de la Santé Publique	55	2	
Ministère de la Jeunesse et des Loisirs	22		2
Ministère de la Population et des Affaires Sociales	53	24	1
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>50</b>	<b>18</b>

*Source : RAP 2013*

Les indicateurs « autres » cités dans ce tableau ne sont pas précis, ce qui aurait pu rendre difficile leur quantification, aussi bien en matière de prévision que de réalisation. C'est le cas pour les indicateurs « 005-3-4Nombre de cultures de substitution identifiées et pratiquées » et « 005-6-2Inventaire numérique et mise en ligne de la base de données de la bibliothèque historique » du programme « Administration et Coordination » de la Primature.

En outre, les indicateurs non disponibles au niveau du MFB se rapportent notamment aux objectifs qui devraient relever directement du secteur social. Il s'agit de l'objectif « 013-9Préserver la prestation des services essentiels de l'éducation, de la santé et de la nutrition dans les zones vulnérables ciblées sur le territoire du bénéficiaire » et l'objectif « 013-A Préserver les infrastructures critiques et réduire la vulnérabilité des ménages dans les zones ciblées » du programme « Administration et Coordination » de la Mission « Finances et Budget ».

En effet, plus les indicateurs sont ambigus, plus ils sont difficilement mesurables et/ou non disponibles.

- Modification généralisée de la Fiche Pluriannuelle de Performance

Les indicateurs cibles pour l'année 2013 ont été définis par la Fiche Pluriannuelle de Performance (FPP) accompagnant le circulaire n° 05 - MFB/SG/DGB/DESB/SAIDM du 19 Décembre 2012 portant exécution budgétaire au titre de l'exercice 2013. Ces indicateurs ont été actualisés suivant la FPP annexée au circulaire n° 03 - MFB/SG/DGB/DESB/SAIDM du 16 Décembre 2013.

Il a été relevé une modification généralisée des valeurs cibles contenues dans le Rapport Annuel de Performance (RAP) par rapport à celles définies dans la FPP. En effet, au moins 60%<sup>15</sup> des 787 valeurs cibles définies dans la FPP annexée à la circulaire d'exécution budgétaire du 16 Décembre 2013 suscitée ont été modifiés. La quasi-totalité des Institutions et des Ministères y ont procédé.

## B- Méthodologie d'analyse

Dans cette partie, il importe de faire une brève description de la grille d'évaluation et de spécifier la portée de l'analyse de performance.

### - Grille d'évaluation

La grille d'évaluation établie par la Cour dans ses précédents rapports sur les PLR est reprise pour la présente analyse afin d'éclairer les parlementaires dans le cadre de l'appréciation de la performance.

**TABLEAU N° 22- GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE**

<b>VALEURS CIBLES ATTEINTES</b> En % <sup>(*)</sup>	<b>APPRECIATIONS</b>
Supérieur ou égal à 80%	Performance satisfaisante
Entre 80 et 50% (inclus)	Performance modérée
Entre 50 et 25% (inclus)	Performance insuffisante
Inférieur à 25%	Performance très insuffisante

(\*) : Ce pourcentage représente le rapport : 
$$\frac{\text{Nombre total des Valeurs atteintes à 100\%}}{\text{Nombre total des Valeurs cibles}}$$

Selon ce tableau, plus le nombre de « valeurs atteintes » se rapproche des « valeurs cibles », plus le rapport tendant vers 100%, plus le secteur est performant. Si le nombre de « valeurs atteintes » s'écarte des « valeurs cibles », avec un rapport tendant vers 0%, moins le secteur est performant.

<sup>15</sup> Annexe n° 6

- Analyse des impacts

Pour l'exercice 2013, en plus de cette grille d'appréciation qui n'est qu'un outil, la Cour a ajouté une analyse des impacts des principaux programmes de développement afin de pouvoir mettre en évidence les impacts de ces programmes sur la vie de la population et l'adéquation des indicateurs par rapport aux objectifs. Comme il a été évoqué supra, ne feront l'objet de cette analyse que les programmes estimés avoir des effets directs sur le bien-être de la population.

Cette analyse sera basée sur les données et documents disponibles auprès des différents départements sectoriels, des PTF dont la Banque Mondiale, le PNUD, l'Union Européenne, la BAD et enfin auprès des organismes traitant les statistiques comme l'INSTAT.

\*

\*

\*

## CHAPITRE 1- DU SECTEUR ADMINISTRATIF

Le secteur administratif est composé de 15 départements ministériels chargés de mettre en œuvre 37 programmes. Ce secteur détient les 53,72% des crédits ouverts au titre du Budget Général, soit 1 677,2 milliards d'Ariary et a réalisé les 61,73% des dépenses soit 1 506 milliards d'Ariary. Le taux de consommation est de 89,79% ce qui est largement supérieur à la moyenne des taux y afférents de 80,81%.

Le présent chapitre, consacré au secteur administratif, traite de la performance des activités estimées avoir des impacts directs sur les citoyens, entre autres, la lutte contre la corruption et la sécurité des biens et personnes.

Il est à noter que :

- la lutte contre la corruption relève de la Présidence de la Haute Autorité de la Transition (PHAT) et du Ministère de la Justice (MINJUS) ;
- la sécurité des biens et personnes est assurée par la PHAT, le Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie (SEG).

### 1.1 LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La lutte contre la corruption relève des programmes « Administration et Coordination » de la PHAT dont l'objectif est de « 001-1 Réduire la corruption » et « Administration Judiciaire » du MINJUS qui a pour objectif « 111-3 Renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire ».

Les informations obtenues à partir des documents de suivi de l'exécution budgétaire quatrième trimestre et FPP permettent de mettre en exergue les points suivants.

#### 1.1.1. Constats

- Concernant l'objectif de « 001-1 Réduire la corruption » de la PHAT

Le programme « Administration et Coordination » auquel est associé cet objectif est doté d'un crédit de 26,56 milliards d'Ariary et a consommé 25,37 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de 95,63%.

Le tableau ci-dessous résume la performance du programme « Administration et coordination » en matière de lutte contre la corruption à travers les quatre indicateurs de performance.



**TABLEAU N° 23- PERFORMANCE DU PROGRAMME ADMINISTRATION ET COORDINATION**

<b>PROGRAMME : ADMINISTRATION ET COORDINATION</b>			
<b>OBJECTIF : Réduire la corruption</b>			
<b>INDICATEURS</b>	<b>VALEUR CIBLE</b>	<b>VALEUR REALISEE</b>	<b>Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)</b>
001-1-1 - Nombre de régions mettant en œuvre une politique régionale de réduction de la corruption	15	11	NA
001-1-2- Taux des dossiers d’investigation traités (%)	60%	79%	A
001-1-3- Nombre de séances de mobilisation et/ou de sensibilisation effectuées par le Bureau	170	177	A
001-1-4- Nombre d’inspection ou de conscientisations effectuées	18	4	NA

*Source : RAP 2013*

Sur les 4 indicateurs d’objectif, il n’y a que 2 qui atteignent la valeur cible, soit un taux de réalisation de 50%, la performance de la PHAT en matière de lutte contre la corruption est donc modérée.

✓ pour le premier indicateur « 001-1-1 - Nombre de régions mettant en œuvre une politique régionale de réduction de la corruption », l’on n’a recensé que 11 régions sur les 15 prévues qui ont mis en œuvre la politique régionale de réduction de la corruption pendant cette année;

✓ pour le deuxième indicateur « 001-1-2- Taux des dossiers d’investigation traités », la PHAT, par le biais du Bureau Indépendant Anti Corruption (BIANCO), a pu examiner 79% des dossiers d’investigations. L’objectif de 60% est dépassé grâce aux efforts fournis par les investigateurs pour la liquidation des dossiers en souffrance sans oublier les nouveaux dossiers ;

✓ pour le troisième indicateur « 001-1-3- Nombre de séances de mobilisation et/ou de sensibilisation effectuées par le Bureau », 177 séances de sensibilisation et/ou de mobilisation ont eu lieu contre les 170 séances ciblées, grâce à la mobilisation des équipes opérationnelles dans des zones qui n’occasionnent pas trop de charges financières<sup>16</sup> ;

✓ pour le quatrième indicateur « 001-1-4- Nombre d’inspection ou de conscientisations effectuées », seulement 4 missions d’inspection ou de conscientisation ont été effectuées si la PHAT a estimé en réaliser 18. Aucune mission d’inspection ou de conscientisation n’a été exécutée pendant les deux derniers trimestres selon le document de suivi d’exécution budgétaire 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

<sup>16</sup> Revue d’exécution Budgétaire 4<sup>ème</sup> Trimestre 2013

- Concernant l'objectif « 111-3 Renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire » du MINJUS

Pour le MINJUS, la lutte contre la corruption rentre dans le cadre du programme « 111 – Administration Judiciaire » dont l'un des objectifs est « 111-3 Renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire ». Ledit programme est doté de 7,22 milliards d'Ariary de crédit et a consommé 4,95 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de 68,64%.

Cet objectif 111-3 est apprécié à l'aide de trois indicateurs de performance selon le tableau ci-dessous :

**TABLEAU N° 24- PERFORMANCE DU PROGRAMME ADMINISTRATION JUDICIAIRE**

<b>PROGRAMME : ADMINISTRATION JUDICIAIRE</b>			
<b>OBJECTIF : Renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire</b>			
<b>INDICATEURS</b>	<b>VALEUR CIBLE</b>	<b>VALEUR REALISEE</b>	<b>Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)</b>
111-3-1 : Nombre de Cellules d'Ethique et de Déontologie opérationnelles	6	3	<b>NA</b>
111-3-2 : Nombre de sites faisant l'objet de missions d'investigations	9	9	<b>A</b>
111-3-3 : Taux des doléances traitées au niveau de la DPI	75%	53%	<b>NA</b>

*Source : RAP 2013*

Sur les trois indicateurs d'objectif, il n'y a qu'un seul qui a atteint la valeur cible, soit un taux d'achèvement de 33%, la performance du MINJUS en matière de lutte contre la corruption s'avère donc insuffisante.

- ✓ pour le premier indicateur « 111-3-1 : Nombre de Cellules d'Ethique et de Déontologie opérationnelles », le MINJUS n'a mis en place que 3 Conseils en Ethique et Déontologie qui ont été lancés officiellement pendant le premier trimestre à Fianarantsoa, Toliara et Antsiranana selon le document de suivi de l'exécution budgétaire 4<sup>ème</sup> Trimestre 2013;
- ✓ pour le deuxième indicateur « 111-3-2 : Nombre de sites faisant l'objet de missions d'investigations » la valeur cible de 9 missions d'investigation à effectuer est atteinte ;
- ✓ pour le troisième indicateur « 111-3-3 : Taux des doléances traitées au niveau de la Direction de la Promotion de l'Intégrité », sur les 279 doléances incluant les 183 en instance au 31 décembre 2012, seulement 53% ont été examinées au cours de l'année 2013 alors qu'il a été prévu de traiter 75% des dossiers.

Les réalisations des deux programmes susmentionnés relatifs à la lutte contre la corruption sont résumées dans le tableau ci-après :

**TABLEAU N° 25- SYNTHESE DES RESULTATS**

Institution/ Ministère (1)	Programmes (2)	Objectifs (3)	Nombre de Valeurs cibles atteintes (4)	Nombre de Valeurs cibles non atteintes (5)	Nombre total des valeurs cibles (6)	Taux de performance (4)/ (6)	Appréciation
PRESIDENCE	ADMINISTRATION ET COORDINATION	Réduire la corruption	2	2	4	50%	Modérée
JUSTICE	ADMINISTRATION JUDICIAIRE	Renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire	1	2	3	33%	Insuffisante
<b>Lutte contre la corruption</b>			<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>42%</b>	<b>Insuffisante</b>

*Source : Cour des Comptes.*

Ce tableau fait ressortir que la performance de l'exécutif reste insuffisante en matière de lutte contre la corruption.

### 1.1.2. Causes

Les principales causes évoquées par le rapport de performance et les documents de suivi de l'exécution budgétaire sont les suivantes :

- ✓ le ralentissement des activités dû aux crédits de fonctionnement insuffisants ;
- ✓ les moyens humains et financiers très limités ;
- ✓ les crédits insignifiants alloués aux activités par rapport aux défis à réaliser.

En résumé, cette performance insuffisante est due au manque de moyens humains et financiers.

### 1.1.3. Impacts

Le rapport de Transparency International – Corruption Perception Index 2013- confirme la performance insuffisante du Gouvernement dans la lutte contre la corruption. En effet, selon ledit rapport, Madagascar est classé à la 127<sup>ème</sup> place sur 175 pays dans le monde, alors qu'en 2012 il s'est trouvé au 118<sup>ème</sup> rang.

La corruption constitue un handicap dont l'une des conséquences est un manque à gagner pour l'Etat. Pour y pallier, il est nécessaire de procéder à des réformes tendant à sécuriser les recettes et à maîtriser les dépenses, ce qui entraîne des charges supplémentaires.

Par ailleurs, la crédibilité de l'Administration est remise en cause par les PTF. Et les citoyens n'ont plus confiance à l'appareil étatique.

*La Cour recommande à l'Exécutif d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et de choisir des indicateurs appropriés et pertinents permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs.*

## 1.2 LA SECURITE DES BIENS ET PERSONNES

Cet objectif relève des programmes «001- Administration et Coordination » de la PHAT et «121 –Sécurité et Ordres Publics » du SEG.

1.2.1. Constats

- Concernant l'objectif « 001-4 Fournir un niveau de sécurité suffisant pour assurer la sécurité des personnes et protéger leurs biens » de la PHAT

Le tableau ci-dessous montre la performance du programme « 001 – Administration et Coordination » en matière de sécurisation des biens et des personnes à l'aide des deux indicateurs de performance.

**TABLEAU N° 26- PERFORMANCE DU PROGRAMME ADMINISTRATION ET COORDINATION**

<b>PROGRAMME : 001- ADMINISTRATION ET COORDINATION</b>			
<b>OBJECTIF : 001-4 Fournir un niveau de sécurité suffisant pour assurer la sécurité des personnes et protéger leurs biens</b>			
<b>INDICATEURS</b>	<b>VALEUR CIBLE</b>	<b>VALEUR REALISEE</b>	<b>Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)</b>
001-4-1- Nombre de renseignements exploités et transmis aux instances étatiques	2 200	2 202	A
001-4-2- Probabilité d'apparition d'un crime envers les Hautes personnalités de la Présidence	0,10	0,10	A

*Source : RAP 2013*

Les deux indicateurs d'objectif ont atteint leur valeur cible respective, soit un taux de réalisation de 100%, la performance de la PHAT en matière de sécurisation des biens et des personnes est donc satisfaisante :

- ✓ pour le premier indicateur « 001-4-1- Nombre de renseignements exploités et transmis aux instances étatiques », la PHAT a exploité et transmis aux instances étatiques 2 202 renseignements pour lutter contre le banditisme et le terrorisme pendant l'année 2013. La valeur cible de 2200 est ainsi dépassée ;
- ✓ pour le deuxième indicateur « 001-4-2- Probabilité d'apparition d'un crime envers les Hautes personnalités de la Présidence », celui-ci est atteint. En effet, la valeur cible de 0,10 est maintenue à ce niveau.  
A cet égard, il y a lieu de noter la non significativité de l'indicateur retenu compte tenu du fait que sa portée et son objet s'avèrent inappropriés.
- Concernant le programme « 121 – Sécurité et Ordres publics » du Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie (SEG)

Ce programme comporte 5 objectifs, à savoir :

- ✓ « 121-1 Accroître la capacité d'intervention et la mobilité » ;
- ✓ « 121-2 Renforcer la surveillance préventive et répressive » ;
- ✓ « 121-3 Revaloriser l'exécution de la Police Judiciaire »
- ✓ « 121-4-1 Renforcer la sécurité routière et nautique » ;

✓ « 121-5 Améliorer la surveillance territoriale par observation aérienne ». Et chaque objectif n'a qu'un seul indicateur.

Le budget alloué à ce programme se chiffre à 3,74 milliards d'Ariary, lequel a été consommé à hauteur de 2,37 milliards d'Ariary, soit un taux de 63,46%.

Le tableau ci-dessous montre la performance du programme « Sécurité et ordres publics » à travers les cinq indicateurs de performance :

**TABLEAU N° 27- PERFORMANCE DU PROGRAMME « SECURITE ET ORDRES PUBLICS**

<b>PROGRAMME : 121- SECURITE ET ORDRES PUBLICS</b>				
<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>VALEUR CIBLE</b>	<b>VALEUR REALISEE</b>	<b>Appréciation (A : Atteint – NA : Non atteint)</b>
121-1 Accroître la capacité d'intervention et la mobilité	121-1-1 Ratio (alerte et temps de départ intervention): de 1 (lent) à 4 (très rapide).	3	2	NA
121-2 Renforcer la surveillance préventive et répressive	121-2-1 Nombre des surveillances effectuées	146 074	137 044	NA
121-3 Revaloriser l'exécution de la Police Judiciaire	121-3-1 Taux de traitement des affaires judiciaires	80	66	NA
121-4 Renforcer la sécurité routière et nautique	121-4-1 Nombre d'infractions et actes de banditismes constatés	2 700	2 560	A
121-5-1 Améliorer la surveillance territoriale par observation aérienne	121-5-1 Nombre d'heures de vol	800	350	NA

*Source : RAP 2013*

Sur les 5 indicateurs, seul un indicateur d'objectifs a atteint la valeur cible, soit un taux de performance de 20%. La performance du SEG en matière de sécurité et ordre publics est donc très insuffisante bien que les valeurs réalisées se rapprochent des valeurs cibles pour les indicateurs « Nombre des surveillances effectuées ».

Pour l'objectif « 121-1 Accroître la capacité d'intervention et la mobilité », si l'on a escompté que l'intervention et la mobilité des unités seraient rapides avec une notation cible de 3, celle-ci n'est que de 2 en réalité.

S'agissant de l'objectif « 121-2 Renforcer la surveillance préventive et répressive », les missions de surveillance effectuées sont au nombre de 137 044 au lieu des 146 074 missions programmées.

En ce qui concerne l'indicateur de l'objectif « 121-3 Revaloriser l'exécution de la Police Judiciaire », si la valeur cible est de traiter 80 affaires judiciaires, seulement 66 affaires ont pu l'être.

L'objectif suivant « 121-4 Renforcer la sécurité routière et nautique », dont la valeur cible est de limiter le nombre d'infractions et actes de banditisme à 2 700, est atteint car le nombre d'infractions a pu être maîtrisé à 2 560 ;

Le dernier objectif « 121-5 Améliorer la surveillance territoriale par observation aérienne » est loin d'être réalisé, étant donné que le nombre d'heures de vol pour assurer la surveillance, n'est que 350 h alors qu'on s'attendait à un total de 800 heures de vol.

En résumé, la performance du programme se rapportant à la sécurité des biens et personnes se présente comme suit : le taux de performance en matière de « sécurité des biens et personnes » est de 42% étant donné que 3 objectifs sur les 7 prévus ont été atteints. D'après la grille de performance présentée supra, ce taux correspond à une performance insuffisante.

### 1.2.2. Causes

Les rapports de performance et les documents de suivi de l'exécution budgétaire avancent les motifs suivants comme causes de la faible performance :

- ✓ l'insuffisance des moyens humains et matériels ;
- ✓ le nombre réduit des opérations programmées faute de crédit ;
- ✓ la gendarmerie nationale toujours dépendant des matériels des autres entités ;
- ✓ des conditions de travail défavorables.

### 1.2.3. Impacts

Cette performance insuffisante n'a fait qu'aggraver le taux de criminalité tant en milieu urbain qu'en milieu rural, et plus particulièrement : les vols à mains armées, la violation de sépultures, la corruption, le trafic de drogues, le pillage des ressources naturelles, les différents actes de banditisme et le phénomène dahalo<sup>17</sup>.

Par ailleurs, selon le rapport 2013 de l'Amnesty International<sup>18</sup>, l'insécurité a engendré « des graves violations des droits humains - dont des centaines homicides illégaux commis par les forces de sécurité, ainsi que des arrestations et des détentions illégales – ont continué d'être perpétrées dans une impunité quasi-total. Des dirigeants politiques, des journalistes, des pasteurs, des avocats, ainsi que d'autres personnes ayant critiqué les autorités ont été victime d'actes d'intimidation. Certaines ont été incarcérées à l'issue de procès non conforme aux normes d'équité ».

En principe, pour faciliter la gouvernance d'un peuple, il est impératif que les dirigeants reçoivent la confiance des gouvernés. Or, si ces derniers ne se sentent pas en sécurité, il est très difficile d'avoir leur confiance; ce qui rend difficile la mise en place de la bonne gouvernance à Madagascar.

*De ce qui précède, la Cour recommande au SEG de continuer ses efforts d'amélioration des services en matière de sécurité des biens et personnes.*

<sup>17</sup> Rapport de mise en œuvre des programmes 2013- VPEI

<sup>18</sup> Amnesty International – Rapport 2013 – La situation des Droits humains dans le monde – page 187-188

## CHAPITRE 2- DU SECTEUR SOCIAL

Au même titre que les années précédentes, le secteur social est composé de 09 départements ministériels, à savoir :

- le Ministère de la Fonction Publique du Travail et des Lois Sociales (MFPTLS),
- le Ministère de la Santé Publique (MINSAN),
- le Ministère de la Jeunesse et des Loisirs (MJL),
- le Ministère de la Population et des Affaires Sociales (MPAF),
- le Ministère des Sports (MINSPTS),
- le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN),
- le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MEETFP),
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESUPRES),
- le Ministère de la Culture et du Patrimoine (MCP).

Pour l'exercice 2013, ce secteur se retrouve à la deuxième place en matière de dotation et de consommation de crédits, derrière le secteur administratif. En effet, ont été alloués à ce secteur 31,08% des crédits du Budget Général de l'État, lesquels ont été consommés à hauteur de 80,1%. Ce positionnement s'explique par l'appartenance du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Santé à ce secteur, ces derniers ayant respectivement bénéficié de 540,76 milliards d'Ariary et de 232,71 milliards d'Ariary de crédits.

En matière de performance, le secteur social a réalisé un taux global de 31,69% en 2013 contre 50,43% pour l'année 2012. Cette baisse traduit la dégradation de la performance de ce secteur dont les impacts négatifs se font ressentir sur l'amélioration des conditions de vie de la population notamment sur le plan sanitaire et éducatif.

De ce fait, seuls les programmes ayant un impact direct sur le bien-être de la population, à savoir « Enseignement Fondamental du Premier Cycle » pour l'Éducation, « Fourniture de services de santé de base » pour la Santé, « Survie et développement de la mère et de l'enfant » pour le Planning Familial et la Lutte Contre le VIH SIDA feront l'objet d'une analyse particulière.

### 2.1 EDUCATION

Concernant l'Éducation Nationale, le tableau ci-après résume les deux principaux programmes concourant à atteindre l'« Education Primaire pour Tous », deuxième Objectif du Millénaire pour le Développement.

**TABLEAU N° 28- PERFORMANCE DU PROGRAMME –EDUCATION–**

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS D'OBJECTIFS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATIONS ATTEINT : A ou NON ATTEINT : NA
305 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL PREMIER CYCLE	305-1 Créer un enseignement primaire performant	305-1-1 Taux d'achèvement du cycle primaire	65	77,4	A
		305-1-2 Pourcentage des redoublants	16	16	A
307 ALPHABETISATION	307-1 Mettre fin à l'analphabétisme	307-1-1 Nombre de la population de plus de 15 ans alphabétisée	24 670	20 311	NA

*Source : Rapport annuel de performance 2013*

### 2.1.1. Constats

Au vu du tableau précédent, les points ci-après méritent d'être soulignés :

- Le programme « 305-Enseignement Fondamental Premier Cycle » affiche une performance très satisfaisante étant donné que les deux indicateurs d'objectifs y afférents ont été atteints. En effet, le taux d'achèvement du cycle primaire pour l'année 2013 est de 77,4% contre des prévisions de 65%. Par ailleurs, le pourcentage des redoublants du primaire sur lequel ce département ministériel a tablé, a été maintenu à 16% ;
- Le programme « 307-Alphabétisation » dont l'objectif principal consiste à mettre fin à l'analphabétisme affiche également une performance satisfaisante. Ce, malgré le fait que sur les 24 670 individus de plus de 15 ans prévus, seulement 20 311 ont été alphabétisés, soit une proportion d'environ 82%.

Si l'on se réfère à la grille présentée au début de la partie du rapport consacrée à l'appréciation de la performance<sup>19</sup>, et étant donné que 2 indicateurs sur les 3 sont atteints pour les deux programmes analysés, au taux de 66%, la performance en la matière reste modérée.

### 2.1.2. Causes

- *Dotation budgétaire conséquente*

Investi de la mission fondamentale d'éducation et chargé d'assurer le pilotage de la politique éducative à Madagascar ainsi que l'atteinte du deuxième Objectif du Millénaire pour le Développement « Assurer l'Education Primaire pour Tous », le Ministère de l'Education Nationale figure parmi les départements ministériels les mieux lotis en matière de dotation budgétaire avec 17,32% du Budget Général de l'Etat.

Cette enveloppe budgétaire conséquente, exécutée à 66%, a permis l'atteinte des indicateurs d'objectifs fixés et matérialise l'engagement de l'Etat malagasy à donner à tous les enfants les moyens de terminer un cycle complet d'études primaires. En effet, dans le cadre de l'enseignement fondamental du premier cycle, des formations ont été, entre autres, dispensées aux enseignants Fikambanan'ny Ray Aman-drenin' ny Mpianatra (FRAM) nouvellement recrutés pour les rendre opérationnels.<sup>20</sup>

- *Suspension des engagements et blocage de crédits*

Cependant, certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) n'ont pas rempli les critères techniques d'obtention des subventions octroyées par le PNUD, d'où une population âgée de plus de 15 ans insuffisamment alphabétisée malgré la régularisation des dossiers desdites organisations pour le paiement de leur prestation. Concernant ces mêmes subventions, la suspension des visas du Contrôle Financier ainsi que le blocage de crédits au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 ont engendré un défaut de paiement. Par ailleurs, le non-engagement des crédits relatifs aux Caisses Ecoles a entraîné des difficultés au niveau de la préparation de la rentrée scolaire 2013 du premier cycle.

<sup>19</sup> Titre II : Appréciation de la Performance

<sup>20</sup> Document de suivi de l'exécution budgétaire du quatrième trimestre 2013 – Ministère de l'Education Nationale

### 2.1.3. Impacts

- Augmentation du taux d'abandon du cycle primaire

Malgré des résultats encourageants en 2013, l'éducation primaire à Madagascar rencontre encore de nombreuses difficultés. En effet, à l'horizon 2015, le Ministère de l'Education Nationale a fixé un taux de redoublement de 5% à ne pas dépasser<sup>21</sup>. Or, la situation constatée en 2013 est loin de se rapprocher de cet objectif final. En outre, le taux d'abandon du primaire n'a cessé d'augmenter passant de 13,1% en 2009 à 18,6% en 2013, alors que le taux d'achèvement du primaire n'a pas suivi la même courbe de progression.

De ce fait, la hausse du taux d'abandon a eu des impacts sur le niveau des résultats des examens du Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE) régressant de 72,75% en 2012 à 72,20% en 2013.

- Disparités entre genre, régions et classes sociales

L'alphabétisation des individus de plus de 15 ans, quant à elle, a favorisé les hommes plus que les femmes. Les jeunes de 15 à 24 ans en ont bénéficié en majorité<sup>22</sup>. De même, le taux d'alphabétisation est croissant en fonction de la richesse du ménage et varie également en fonction des régions. C'est en effet dans les régions Analamanga, Itasy et Vakinankaratra que le taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus est le plus élevé, quelle que soit la tranche d'âge considérée.

Ainsi, la non-atteinte des valeurs cibles, voire la diminution progressive du taux d'alphabétisation, induit une régression du développement humain, creusant le fossé entre riches et pauvres et entraînant des disparités en matière de développement régional.

*Compte tenu de tout ce qui précède, la Cour recommande aux responsables concernés:*

- *La réinsertion des enfants qui ont abandonné l'école primaire ainsi que la prise de mesures pour favoriser leur assiduité ;*
- *La poursuite des actions destinées à alléger les charges parentales : paiement du salaire des maîtres FRAM, gratuité de l'inscription ;*
- *Le renforcement du dispositif d'encadrement pédagogique et l'appui des ONG œuvrant dans le domaine de l'éducation.*

## 2.2 SANTE, PLANNING FAMILIAL ET LUTTE CONTRE LE SIDA

En vue de l'accélération de l'atteinte des OMD, et malgré le contexte difficile de l'année 2013, le Ministère de la Santé Publique s'est engagé à l'atteinte des trois objectifs<sup>23</sup> suivants :

- Améliorer l'accessibilité aux soins de santé de qualité pour tous ;
- Réduire le taux de mortalité maternelle et néonatale, ainsi que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- Développer la lutte contre les grands fléaux et les épidémies, notamment le VIH/Sida, le paludisme, la tuberculose ainsi que la lutte contre les maladies tropicales négligées et les maladies chroniques non transmissibles.

<sup>21</sup>Rapport de mise en œuvre des programmes ; Année 2013 – Ministère de l'Economie et de la Planification

<sup>22</sup>Enquête Nationale sur le Suivi des OMD ; 2012 -2013 – INSTAT

<sup>23</sup>Rapport d'activités du Ministère de la Santé Publique 2013

Le tableau présenté en annexe<sup>24</sup> expose la performance des différents programmes regroupant ces objectifs ainsi que les indicateurs d'objectifs relatifs à ces défis.

### 2.2.1. Constats

Le programme « 502 – Fournitures de Services de Santé de Base » est subdivisé en deux objectifs à savoir : « améliorer l'accès aux services de santé de qualité » et « renforcer la capacité de gestion des ressources au niveau périphérique ». Néanmoins, seuls les impacts du premier objectif sont directement ressentis auprès de la population. Sur les 09 indicateurs d'objectifs qui le composent, seul le pourcentage de CSB publics supervisés au moins une fois par an et le pourcentage de CSB audités n'ont pas été atteints.

En effet, pour le premier, le département a tablé sur un taux de supervision des Centres de Santé de Base (CSB) de 15% or, seulement 5,75% ont été observés. Néanmoins, la dotation de 65 CSB en équipements sur les 18 prévus, ainsi que l'opérationnalisation de 104 Kaominina Mendrika Salama (KMS), sur une estimation de 45 figurent parmi les réalisations positives.

S'agissant du programme « 505 – Lutte contre les maladies », et plus particulièrement la lutte contre le VIH/SIDA, l'intégration de la lutte contre le SIDA dans le système de santé jusqu'au niveau le plus périphérique figure parmi les 08 objectifs définis.

L'accroissement de la couverture des services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ainsi que l'accompagnement des personnes infectées font partie des défis majeurs à relever.

Or, si lors des contrôles prénataux, la proportion de 0,1% de femmes enceintes porteuses du virus se trouve en deçà des prévisions, la proportion des personnes porteuses du VIH ayant bénéficié d'antirétroviraux n'est que de 52,8%.

Enfin, pour le programme « 506-Survie et développement de la mère et de l'enfant », une seule valeur cible a été atteinte. Elle concerne l'indicateur « 506-2-1 Taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans vus en consultation externe ».

Etant donné que seulement 9,6% des enfants de moins de 5 ans consultés au CSB souffrent d'insuffisance pondérale, alors que la valeur cible est de 13%, l'objectif « Améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire » a été atteint. Le plus mauvais résultat revient, quant à lui, au taux de femmes enceintes, ayant au moins 4 visites prénatales, avec un pourcentage de réalisation de 41,9%.

### 2.2.2. Causes

- *Absence de financement et restrictions budgétaires*

Des difficultés d'ordre budgétaire, notamment le blocage de fonds et l'absence de financement, ont été rencontrées par le MINSAN en 2013.

- *Manque de sensibilisation de la population*

En matière de VIH/SIDA, cependant, un peu moins de la moitié des femmes connaissent la possibilité de transmission par l'allaitement, mais peu d'entre elles savent que ce risque de transmission maternelle du VIH peut être réduit par la prise de médicaments spécifiques par la

---

<sup>24</sup>Annexe n°7

mère durant la grossesse. Cette ignorance couplée à un manque de mesures incitatives au centre référent influent sur la proportion des personnes porteuses du VIH ayant bénéficié d'antirétroviraux.

Enfin, l'écart enregistré entre la prévision et le résultat pour la proportion des femmes enceintes ayant effectué au moins quatre visites prénatales, découle du manque de sensibilisation ainsi que de l'inaccessibilité de la population en zones enclavées.

### 2.2.3. Impacts

- Amélioration de l'accès aux services de santé

Des efforts ont été déployés pour améliorer l'accès de la population aux services de santé. Il s'agit entre autres de<sup>25</sup> :

- La réouverture de 115 CSB fermés dont 39 CSB2 et 45 CSB1 ;
- La construction et la dotation en mobiliers de logements pour les médecins et les paramédicaux au niveau des CSB en partenariat avec l'AFD;
- La réhabilitation de 05 CSB considérés prioritaires;
- La dotation de 58 CSB en équipements techniques de base ;
- La dotation de 35 CSB situés dans les zones enclavées en motos.

- Atteinte des OMD compromise

Cependant, malgré les efforts entrepris pour la mise aux normes des infrastructures sanitaires, la trop faible performance en matière de « Survie et de développement de la mère et de l'enfant » ainsi que l'insuffisance de suivi médical des individus porteurs du VIH SIDA compromettent l'atteinte de l' :

- OMD 4 « Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans »
- OMD 5 « Améliorer la santé maternelle »
- OMD 6 « Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies » à l'horizon 2015.

*Compte tenu de tout ce qui précède, la Cour recommande d'améliorer :*

- *l'accès de la population aux prestations de santé ;*
- *le contrôle et le traitement des patients atteints de maladies transmissibles, particulièrement le VIH SIDA ;*
- *l'accès et l'utilisation des services de santé de la mère et de l'enfant.*

\*

\*

\*

<sup>25</sup>Rapport d'activités du Ministère de la Santé Publique 2013

Rapport de mise en œuvre des programmes ; Année 2013 – Ministère de l'Economie et de la Planification

## CHAPITRE 3- DU SECTEUR PRODUCTIF

Le présent chapitre examine la performance accomplie dans le secteur productif.

### 3.1 ECONOMIE

Plusieurs entités sont en charge des programmes relatifs à l'économie.

#### 3.1.1. Constats

Les programmes relatifs à l'économie sont au nombre de 7. Ces programmes sont accompagnés d'objectifs et d'indicateurs dont le résultat est synthétisé dans le tableau produit en annexe.

Pour le programme « 604 Economie », sur les deux indicateurs relatifs à l'unique objectif y afférent, un seul a atteint les valeurs cibles. Le premier indicateur « taux de croissance économique » présente un écart de 0,6% par rapport à la valeur cible. En effet, il a été prévu un taux de croissance de 3%, alors que la réalisation finale est de 2,4%.

Le deuxième indicateur, qui est le « Nombre d'Outils d'analyse et des modèles de prévisions macroéconomiques et sectorielles développés », rattaché à ce même objectif estimé initialement à 4, a été réalisé. Par conséquent, aucun écart n'a été constaté. Ainsi, l'objectif « Assurer l'efficacité de l'intervention de l'Etat et des Collectivités décentralisées en général et de la Vice Primature chargée de l'Economie et de l'Industrie en particulier, l'équité dans la redistribution des fruits et retombées de l'intervention sur le plan spatial et au niveau des ménages » du programme « Economie » est atteint à 50%.

L'objectif « Promouvoir les PME/PMI et les coopératives » n'a pas été atteint puisque la réalisation n'est que partielle. Seulement, 21 PME/PMI et Coopératives ont été renforcées au lieu des 50 fixées comme valeur cible, soit un écart de 29.

S'agissant de l'« Appui à la densification des industries de transformation », si la valeur cible a été définie à 5 unités de transformation, cette prévision est largement dépassée puisque le chiffre final s'élève à 19, d'où un écart de 14 unités.

De même, le nombre d'APPI à atteindre a été fixé initialement au nombre de 2 alors que la valeur réalisée est nulle. En conséquence, la promotion et la sécurisation de l'investissement n'ont pas été accomplies.

Pour le dernier objectif du programme « 605- Industrie », l'indicateur démontre que les attentes initiales ont été largement dépassées puisque 297 attestations de destination et autorisations d'opération ont été délivrées au lieu des 15 prévues.

Quant au programme « 114- Gestion du budget », sur les 6 indicateurs qui se rapportent aux 5 objectifs, 50 % ont été atteints.

Au sein du secteur productif, le programme « 117- Trésor » est celui qui cumule le plus grand nombre d'objectifs avec un total de 53 indicateurs. En tout, 15 indicateurs seulement ont été atteints, d'où une performance très insuffisante pour ce programme.

En outre, le programme « 606 -Commerce » du Ministère du Commerce fait partie du secteur productif. Deux objectifs, à savoir : « 606-1 Renforcer la compétitivité nationale par

l'assainissement du marché » et « 606-2 Développer les échanges extérieurs », assortis de 5 indicateurs sont associés audit programme. Sur ces 5 indicateurs, 3 ont été atteints. D'où un taux de réussite de 60%, ce qui équivaut à une performance modérée.

En résumé, les performances réalisées pour le secteur « Economie » sont insuffisantes puisque sur un total de 83 indicateurs pour les 7 programmes qui lui sont confiés, seulement 29 ont atteint la valeur cible.

### 3.1.2. Causes

- Difficultés dans l'exécution du budget

Le blocage de crédits suite à l'application du taux de régulation du dernier trimestre et le mouvement syndical perpétré par le Contrôle Financier sont parmi les difficultés rencontrées par l'Administration lors de l'exécution du budget 2013. Ces difficultés ont entraîné un ralentissement des activités de l'Administration pénalisant la performance des services publics.

- Performance économique fragilisée

En 2013, le taux de croissance reste faible. Une croissance de 2,4 % seulement a été enregistrée contre une valeur cible annuelle de 3%. Par rapport à 2012, le taux de croissance continue de baisser passant de 2,5 à 2,4 %. Il est à faire remarquer que les effets néfastes de la longue crise politique survenue depuis 2009 qui ont affaibli l'économie se sont poursuivis en 2013.

Par ailleurs, les négociations et finalisations des accords de financement à l'échelle internationale sont suspendues, en attente de la mise en place des Institutions de la 4<sup>ème</sup> République. De même, la suspension de l'aide au développement est maintenue. De plus, l'année a été fortement marquée par l'avènement de nombreux cataclysmes naturels ; les invasions acridiennes et les cyclones ont affecté une performance économique déjà fragilisée.

- Sous évaluation des prévisions

En raison du contexte politique et économique qui prévaut en 2013, certaines prévisions ont été sous évaluées. En conséquence, certains indicateurs, même atteints, ne sont pas significatifs en matière de performance.

### 3.1.3. Impacts

Les programmes exécutés et qui se rapportent à l'économie ont eu un impact négligeable. En effet, de 2009 à 2013 inclus, les indicateurs reflétant l'effet des événements économiques sur la vie du citoyen ont peu évolué. Le tableau suivant synthétise l'évolution des indicateurs économiques sur la période observée.



**TABLEAU N° 29- EVOLUTION DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE 2009 A 2013**

ANNEE	2009	2010	2011	2012	2013
Variation du PIB (%)	-4,1	0,4	1,3	2,5	2,4
PIB /tête (USD)	451	448	492	478	496
Investissements bruts (%)	31,7	18,8	17,6	17,8	16,2
Indice des prix à la consommation (IPC moyenne sur la période) (%)	9,0	9,3	9,5	5,8	6,3
Flux des IDEs en Millions de DTS	823,2	486,6	499,2	507,7	392,8

*Sources : INSTAT, DEME/VPEI*

- Stagnation du niveau de revenu

Afin d'apprécier l'impact des programmes sur l'économie, le Produit Intérieur Brut (PIB) sera le premier indicateur pris en compte. Considérée comme la meilleure mesure du comportement économique, cette grandeur permet de considérer aussi bien les revenus que les dépenses. Ainsi, si l'on se réfère au tableau supra, le PIB par habitant, en 2013 est de 496 dollars. Par rapport aux années précédentes, le PIB par tête a fluctué en dent de scie durant les cinq années successives traduisant l'inexistence d'évolution du revenu moyen des agents économiques dans le temps.

D'autre part, depuis 2009, la croissance économique a été inférieure à la croissance démographique. Estimée à 2,8% selon la Banque Mondiale, la croissance démographique n'est pas proportionnelle à la croissance du revenu<sup>26</sup>.

- Baisse modérée du pouvoir d'achat

L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est la mesure la plus usuelle qui permet d'observer les variations du coût de la vie. L'analyse de cet indice a démontré que la hausse des prix a été modérée concernant l'année. En réalité, l'IPC est passé de 5,8% en 2012 à 6,3% en 2013<sup>27</sup>.

- Recrudescence des emplois « de survie »

L'Enquête Périodique menée auprès des Ménages (EPM) par l'INSTAT en 2010 situe le taux de chômage aux alentours de 3,8%. Quelques années plus tard, selon l'ENSOMD 2012 – 2013 ce même taux est ramené à 1,7%, soit une régression de deux points. A l'instar des pays en développement, ce chiffre reflète la volonté des individus à accepter n'importe quel travail procurant un revenu afin de survivre. Il est cependant impossible de scruter certaines caractéristiques comme la qualité ou la précarité de l'emploi. Il convient ainsi d'examiner d'autres indicateurs afin de mieux cerner le marché du travail à Madagascar.

<sup>26</sup> Source : data.worldbank.org/indicator/SP.POP.GROW

<sup>27</sup> Source : INSTAT, DEME/VPEI

L'ENSOMD fait appel à plusieurs ratios notamment :

- La proportion de la population occupée vivant avec moins de 1,25\$ Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) par jour est de 68 %. Ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'une bonne partie de la population active a recours à des emplois peu rémunérés et non décentés pour subvenir à leurs besoins ;
- La proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population active vaut 86,1%. Appelé également taux d'emploi vulnérable, ce taux indique le nombre d'indépendants évoluant surtout dans les secteurs de subsistance agricole ou dans l'informel non agricole. En outre, ces travailleurs ne bénéficient pas en général de régime d'avantages sociaux ni de programme de protection sociale confortant leur situation dite « vulnérable ».

*Eu égard à ce qui précède, la Cour recommande aux responsables de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les programmes relatifs à l'économie.*

### 3. 2 DEVELOPPEMENT RURAL

Le développement rural occupe une place importante dans l'économie puisqu' à Madagascar, la pauvreté sévit surtout en milieu rural.

#### 3.2.1. Constats

La performance dans la mise en œuvre des programmes de développement rural est résumée dans le tableau produit en annexe.

Le développement rural est réalisé à travers 7 programmes accompagnés de 46 indicateurs dont 13 ont atteint leurs valeurs cibles, soit un taux de réalisation de 28,26 %, ce qui représente une performance insuffisante.

#### 3.2.2. Causes

- Manque ou absence de moyens

L'insuffisance, voire l'absence de moyens a contribué au ralentissement de plusieurs activités reliées aux programmes de développement rural, d'où le nombre élevé d'indicateurs non atteints. Ainsi, la recherche sur l'évaluation du processus PADR n'a pas été entamée tandis que les moyens pour contrôler les semences produites ont été insuffisants. En outre, 2 Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) ont dû être clôturés. Certains programmes ont été mis en attente de meilleures conditions. Ce fut le cas pour la mise en place de deux FRDA et Centres de Services Agricoles (CSA).

- Faiblesse du taux de régulation

La faiblesse du taux de régulation a été un problème récurrent dans l'accomplissement des programmes au cours de 2013 et le développement rural n'y fait pas exception.

#### 3.2.3. Impacts

Les impacts des programmes en vue de favoriser le développement rural restent faibles pour les raisons suivantes :

- Forte concentration de la pauvreté en milieu rural

La pauvreté absolue reste plus perceptible en milieu rural qu'en milieu urbain puisque selon l'Enquête Nationale sur le Suivi des indicateurs des Objectifs de Millénaire pour le Développement (ENSOMD) 2012-2013, environ 77,8 % des pauvres vivent en milieu rural contre 48,5% en milieu urbain. Ce taux témoigne du nombre élevé d'agent économique vulnérable malgré les programmes mis en œuvre pour le développement rural.

- Faiblesse du revenu

Dans le monde rural, les activités génératrices de revenus les plus courantes sont : l'agriculture, l'élevage et la pêche. Dans l'agriculture, la valeur ajoutée réelle par habitant recule de 1 % environ par an depuis 1960. Pratiqué à titre principal ou secondaire, l'agriculture fournit pourtant le plus grand nombre d'occupations à la population rurale, soit près de 63,1% de l'ensemble des ménages en 2012. D'ailleurs selon l'ENSOMD, le revenu agricole annuel moyen d'un ménage se chiffre environ à 978 000 Ariary.

S'agissant de l'élevage, approximativement deux tiers des ménages sont éleveurs. Cette activité procure un revenu à peu près égal à 500 000 Ariary par tête.

- Une faible productivité

Bien que des efforts aient été déployés pour améliorer la productivité, les rendements évoluent peu. Le programme « révolution verte et durable » définit plusieurs objectifs qui visent l'amélioration des rendements agricoles comme la mise à disposition des producteurs de conseils techniques, de semences améliorées, d'engrais et de matériels agricoles.

Mais le rapport de mise en œuvre des programmes 2013 élaboré par le Ministère de l'Economie et de la planification fait état d'un faible rendement productif. En guise d'illustration tirée dudit rapport, pour 2013, la production de paddy estimée au niveau des 22 Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) a connu une baisse de 12% par rapport à l'année 2012. A partir de l'année 2010, le niveau de production n'a pas cessé de dégringoler engendrant une baisse de 17,7% entre 2009 et 2013.

Concernant l'élevage, le nombre de cheptel a connu une baisse par rapport à 2012, le nombre recensé étant de 6 544 230 en 2013 contre 6 864 440 en 2012.

Pour les activités de pêche, une augmentation des licences et des permis de collecte octroyés en 2013 est enregistrée. Cependant, ces deux dernières années, le rendement a diminué avec 125 000 tonnes en 2013 contre 155 000 tonnes en 2012.

*De tout ce qui précède, la Cour recommande aux responsables d'affecter une allocation budgétaire suffisante au secteur « développement rural » afin de mettre en œuvre tous les programmes qui y concourent.*

### 3.3 ENVIRONNEMENT

#### 3.3.1. Constats

Le secteur « Environnement » est doté de 2 programmes qui sont :

- la Gestion durable des ressources naturelles
- le Développement du réflexe environnemental.

Le tableau en annexe<sup>28</sup> résume la performance annuelle exécutée.

Pour l'année 2013, sur un total de 6 indicateurs, 4 ont atteint leurs valeurs cibles correspondant à une performance modérée de 66,67%.

#### 3.3.2. Causes

L'atteinte des objectifs a été déterminée par les mesures suivantes:

- Formation des Agents et Responsables du Ministère améliorée.

Des formations ont été dispensées concernant plusieurs domaines :

- technique : zonage des aires protégées, lutte contre le changement climatique, suivi écologique, prévention des risques biotechnologiques ou biosécurité, base de données...
- administrative : lettre administrative, anglais, informatique bureautique, technique de communication, gestion des ressources humaines ...
- budgétaire et financier : circulaire budgétaire, comptabilité matière...

- Renforcement des mesures techniques

Des renforcements ont été opérés sur:

- les contrôles suite aux différents trafics illicites des ressources naturelles comme : le bois de rose, les tortues et des abus au niveau des investisseurs en matière de gestion environnementale,
- le règlement des litiges en matière de plainte environnementale suite au laisser-aller de la part des investisseurs des petites et moyennes industries,
- la communication environnementale notamment : la sensibilisation en masse, production de magazine d'information environnemental, expositions, ateliers d'échange...

Les écarts s'expliquent par les obstacles suivants :

- Manque de mobilisation des acteurs

Faute de mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs fixés et assurer la fluidité des informations, sur les 10 000 Ha de terrains prévus, 3358,1 Ha seulement ont pu être reboisés et restaurés.

- Absence de financement

Quant aux Projets contribuant à la lutte contre les impacts du changement climatique, sur les 4 projets prévus, 3 ont obtenu un financement. Il s'agit du:

---

<sup>28</sup> Annexe n° 10

- projet d'adaptation de la riziculture au changement climatique financé par le Fonds d'Adaptation dans la Région Alaotra Mangoro (Ambatondrazaka) déjà en cours de mise en œuvre,
- projet d'adaptation sur les zones côtières où le PIF (Project Identification Form) a été approuvé,
- projet de Renforcement des capacités d'adaptation des communautés rurales des régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana où le PIF a été également approuvé.

### 3.3.3. Impacts

- Des résultats mitigés

Bien que des efforts aient été déployés dans le secteur « Environnement », les résultats restent mitigés. Le rapport de la Banque Mondiale sur l'environnement à Madagascar en 2013 chiffre le coût de la dégradation de l'environnement entre 450 et 500<sup>29</sup> millions de dollars par an.

En effet, devant la rareté ou l'absence d'activités génératrices de revenus, la population a recours à l'exploitation des ressources naturelles. Entre la période 2009 – 2013, les trafics illégaux des bois précieux, de faune et flore ont pris une ampleur considérable. Dans certaines Aires protégées, on assiste également à des exploitations illicites. Par ailleurs, les préventions et les répressions n'arrivent pas à endiguer le fléau.

*La Cour recommande aux responsables de prendre les mesures qui s'imposent afin de rationaliser l'exploitation des ressources naturelles et de mieux orienter la politique de prévention et de répression des trafics illicites.*



<sup>29</sup> Country Environmental Analysis – CEA 2013, Banque Mondiale

### 3. 4 INDUSTRIE EXTRACTIVE

#### 3.4.1. Constats

Le Ministère des Mines est un département du secteur productif en charge du secteur minier. Un programme incombe à ce Ministère qui est le « développement du secteur minier ».

Le tableau ci-dessous relate les performances dudit Ministère.

**TABLEAU N° 30- PERFORMANCE DU SECTEUR MINIER**

PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATION : ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER	Augmentation des recettes d'exportation minière	Recette d'exportation Minière (Mds)	237	1 259,70	A
	Renforcer la promotion des investissements miniers	Accroissement des Investisseurs (Nb)	9	4	NA
	Renforcer la promotion des investissements miniers	carte géologique et minière mise à jour (Nb)	40	17	NA

*Sources : Rapport d'activités 2013-Documents de suivi de l'exécution budgétaire 2013 et rapport de mise en œuvre des programmes année 2013*

A la lecture du tableau ci-dessus, les indicateurs non atteints sont rattachés au « Renforcement de la promotion des investissements miniers » dégageant respectivement un écart de 5 pour l'indicateur « Accroissement des Investisseurs » et de 23 pour l'indicateur « Mise à jour de la carte géologique et minière ».

Pour l'année 2013, la performance accomplie a été insuffisante vu que, sur un total de 3 indicateurs, un seul a été atteint, soit 33,3%.

#### 3.4.2. Causes

Les résultats obtenus s'expliquent comme suit :

- Causes techniques

Sur le plan technique les problèmes suivants n'ont pas permis de réaliser le développement du secteur minier:

- la suspension des permis miniers malgré le paiement des frais d'administration,
- l'insécurité des exploitants,
- la suspension de l'octroi de nouveaux permis miniers,

- l'interdiction d'exportation de certaines substances, dont l'or,
- la restriction de la responsabilité de la Direction comme appui uniquement face aux problèmes de la filière « or ».

- Problèmes de moyens

A l'instar de tous les Institutions et Ministères, le Ministère des Mines a fait face à un problème de moyens.

Sur le plan des ressources humaines, le manque de personnes qualifiées, tel que les ingénieurs et les techniciens s'est fait considérablement ressentir. En effet, cette lacune n'a pas permis l'amélioration des services dudit département.

Sur le plan matériel, l'insuffisance, voire le manque de matériels techniques et informatiques : Global Positioning System (GPS), appareil photo, ordinateur ... a ralenti les activités dudit Ministère.

- Difficultés dans l'exécution budgétaire

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, les difficultés rencontrées sont :

- l'interruption fréquente de connexion du SIIGFP et SIGMP,
- l'insuffisance des ressources humaines.

### 3.4.3. Impacts

Les industries extractives ont eu des retombées, surtout sur le plan économique. L'analyse des facteurs de croissance démontre que ce secteur a été le pilier de la croissance économique au cours des années 2012 et 2013. L'évolution du taux de croissance de la sphère extractive s'est accrue avec une valeur de 3,1% en 2011 puis passant à 83,% en 2012 pour finalement atteindre 127,7% en 2013<sup>30</sup>.

Les industries extractives ont une autre facette marquée par :

- les exploitations illicites et les trafics divers qui ont pris de l'ampleur car constituant une source de profit non négligeable pour les exploitants ;
- la pratique de l'exploitation sauvage et devant l'impuissance de l'Etat face à certaines situations contribue à la dilapidation des ressources ;
- la prédominance du secteur informel.

*Aussi, la Cour recommande-t-elle aux responsables*

- *de ramener les activités informelles dans le secteur formel ;*
- *d'éradiquer l'exploitation sauvage des ressources minières.*

<sup>30</sup> Source : Rapport de mise en œuvre des programmes année 2013

## CHAPITRE 4- DU SECTEUR INFRASTRUCTURE

Les crédits alloués au secteur infrastructure s'élèvent à 263,68 milliards d'Ariary en 2013, représentant 8,4% du Budget Général. Ce secteur n'a utilisé que 99,64 milliards d'Ariary, soit un taux d'absorption de 37,8%.

Comme il a été évoqué supra, l'analyse de la performance du présent rapport portera sur des programmes estimés avoir des effets directs sur le bien-être de la population ; il s'agit dès lors pour le secteur infrastructure d'évaluer :

- les programmes de développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locale relevant du Ministère de l'Energie MINENERGIE ;
- les programmes de développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement du Ministère de l'Eau MINEAU ;
- les programmes liés au développement des infrastructures routières qui sont mis en œuvre par le Ministère des Travaux Publics et la Météorologie MTPM ;
- les programmes relatifs aux Transports routier et aérien ainsi que ferroviaire et maritime, ces programmes étant réalisés par le Ministère des Transports MINTRANSPORTS ;
- et les programmes de développement des réseaux d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication dans les zones rurales du Ministère des Postes, des Télécommunications, et des Nouvelles Technologies MPTNT.

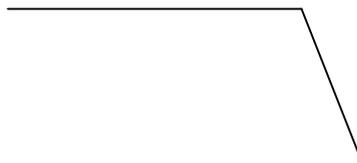
### 4.1 INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES ET RESSOURCES D'ENERGIE LOCALE

Le programme « Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locale » est la déclinaison de la mission « Energie » du Ministère de l'Energie.

Avec une dotation budgétaire de 14,86 milliards d'Ariary, équivalent à 0,47% du Budget Général, la consommation des crédits n'est que de 3,71 milliards d'Ariary, soit un taux de 24,94%.

#### 4.1.1. Constats

Les réalisations du programme sont retracées dans le tableau suivant :



**TABLEAU N° 31- PERFORMANCE DES PROGRAMMES –INFRASTRUCTURES  
ELECTRIQUES**

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATIONS : ATTEINT ou NON ATTEINT
203 Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locale	203-1 Renforcer la bonne gouvernance et sécuriser les investissements privés	203-1-1 Taux d'investissement privé dans le financement du secteur énergie	26	10,50	NA
	203-2 Augmenter l'accès à l'électricité en milieu urbain	203-2-1 Taux d'accès des ménages à l'électricité (milieu urbain)	17	11,1	NA
	203-3 Augmenter l'accès à l'électricité en milieu rural	203-3- 1 Taux d'accès des ménages à l'électricité (milieu rural)	6	1,55	NA
	203-4 Satisfaire durablement les besoins en bois énergie	203-4-1 Part surface des forêts de plantation à des fins énergétiques	21	Autres	–
	203-5 Promouvoir l'exploitation rationnelle des sources d'énergie locales	203-5-1 Nombre de ressources d'énergie renouvelables développés et ressources d'énergie non renouvelables promues	7	4	NA
	203-6 Renforcer l'appui au développement du secteur énergie	203-6-1 Taux de satisfaction des acteurs du secteur	50	30	NA
	203-7 Promouvoir l'économie d'énergie/efficacité énergétique	203-7-1 Evolution de l'intensité énergétique	-1	-0,4	

*Source : RAP 2013*

Ce programme s'est fixé 7 objectifs avec 7 indicateurs également.

Au vu du tableau ci-dessus, aucun objectif n'ayant été atteint, le programme présente une performance très insuffisante.

Si l'on a prévu que 26% du financement du secteur proviennent des privés, ceci n'a pas franchi la barre des 10,5%.

L'objectif « augmenter l'accès à l'électricité », tant en milieu urbain qu'en milieu rural, est vraiment faible, alors que la valeur cible est déjà modeste. En milieu urbain, la cible est de 17% ; or, seulement 11,1% de la population ont eu accès à l'électricité. Le résultat en milieu rural est très insuffisant, étant donné que même l'objectif de 6% n'est pas atteint, la réalisation étant seulement de 1,55%.

Les résultats pour l'objectif « Satisfaire durablement les besoins en bois énergie » ne sont pas déterminés.

S'agissant de l'objectif relatif à la promotion de l'exploitation rationnelle des sources d'énergie locales, l'on n'a recensé que 4 ressources d'énergies renouvelables développées et d'énergies non renouvelables promues, si l'on a tablé pour 7 ressources.

Pour mesurer l'objectif « Appui apporté au développement du secteur énergie », l'indicateur « taux de satisfaction des acteurs » est retenu. Ce taux n'est que de 30% contre les 50% de prévus.

#### 4.1.2. Causes

- Ralentissement des travaux de réhabilitation

Le faible taux d'accès à l'électricité en milieu urbain est dû notamment, selon le document de suivi budgétaire 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, au fait que les travaux de réhabilitation et renforcement du système électrique de la JIRAMA ne sont réalisés que partiellement d'une part, et que le nombre de clients a connu une augmentation, d'autre part.

Pour ce qui est de l'électrification en milieu rural, l'ADER n'a fait que commencer à reprendre ses activités, ce qui a engendré ce taux de 1,55%.

- Défaut de moyens financiers

Toujours selon le document de suivi, l'allocation budgétaire pour l'objectif « 203-4 Satisfaire durablement les besoins en bois énergie » est supprimée pour 2013, ce qui est à l'origine du résultat non qualifié pour l'indicateur y afférent.

Par ailleurs, faute de financement, les activités de recherche relatives à la promotion de ressources d'énergies renouvelables ont stagné.

- Mauvaise utilisation de ressources

Enfin, ce même document a évoqué également comme principal point faible dans la réalisation du programme « *la mauvaise utilisation des ressources humaines et des moyens matériels existants* ».

#### 4.1.3. Impacts

- Frein au progrès économique

Cette situation de sous- électrification ne pourrait que freiner la croissance économique. Le manque de capacités de production électrique a des répercussions sur les coûts de production. Au final, ce coût onéreux est supporté par le consommateur.

- Déséquilibres migratoires et crise sociopolitique

La mauvaise couverture du réseau d'électricité, qui est insuffisante en ville et presque inexistante dans les campagnes entraînerait des déséquilibres migratoires.

Ce déficit en électricité, aggravé par les coupures fréquentes, engendrerait des crises sociopolitiques.

Il y a lieu de noter qu'un contrôle de la gestion de la Société JIRAMA est en cours au niveau de la Haute Juridiction Financière.

*La Cour recommande pour ce secteur le développement de l'exploitation des ressources hydrauliques, biomasses, éoliennes et solaires pour la production de l'électricité tout en favorisant l'interconnexion ainsi que la réduction de la dépendance aux produits pétroliers.*

#### 4.2 DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU ET AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.

Les crédits alloués à ce programme du MINEAU évalués à 53,53milliards d'Ariary pour 2013, soit 1,71% du Budget Général, sont consommés à raison de 3,95 milliards d'Ariary, soit un taux de 7,38 %.

Ce programme vise 3 objectifs assortis de 9 indicateurs, soit 3 indicateurs par objectif.

##### 4.2.1. Constats

Sur les 9 indicateurs de performance retenus, 4 sont atteints comme il est décrit dans le tableau ci-après :

**TABLEAU N° 32- PERFORMANCE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU**

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATIONS : ATTEINT(A) ou NON ATTEINT (NA)
205 Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	205-1 Mettre en œuvre les grands principes de la GRE et contribuer à la pérennisation des investissements et à la durabilité des systèmes AEPA	205-1-1 Nombre de bassin inventorié	3	3	A
		205-1-2 Nombre de comité de bassin mise en place	3	3	A
		205-1-3 Nombre de périmètre de protection relatif aux projets	5	5	A
	205-2 Accès de la population à l'eau potable assuré de manière durable	205-2-1 Taux de desserte en eau potable National	55	46	NA
		205-2-2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	78	61	NA
		205-2-3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	42	42	A
	205-3 Accès de la population aux infrastructures d'assainissement assuré de manière durable	205-3-1 Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement National	70	46	NA
		205-3-2 Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement urbain	72	62	NA
		205-3-3 Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement rural	56	42	NA

Source : RAP 2013

Les trois indicateurs de l'objectif «205-1 Mettre en œuvre les grands principes de la Gestion des Ressources en Eau (GRE) et contribuer à la pérennisation des investissements et à la durabilité des systèmes d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement (AEPA)» sont tous atteints. En effet, trois bassins sont inventoriés, trois comités de bassin mis en place et cinq périmètres de protection recensés.

En ce qui concerne l'objectif portant sur l'accès à l'eau potable, le niveau de desserte sur le plan national n'est pas atteint. En milieu urbain, le taux prévu est de 78% mais finalement, 61% ont eu accès à l'eau potable. Tandis que, ce taux est de 42%, ce qui correspond à la valeur cible en milieu rural.

Contrairement au premier objectif, aucun indicateur du troisième objectif « 205-3 Accès de la population aux infrastructures d'assainissement assuré de manière durable » n'est atteint. Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, le taux d'accès aux infrastructures est largement inférieur à celui escompté.

Globalement, la performance de ce programme est insuffisante avec un taux de 44%.

#### 4.2.2. Causes

Comme dans les PLR antérieurs, les documents produits à la Cour n'ont pas été très explicites en ce qui concerne les causes de la faible performance de ce programme.

Outre l'insuffisance des moyens financiers, ont été évoqués dans le document de suivi d'exécution budgétaire, des problèmes liés aux procédures de dépenses.

#### 4.2.3. Impacts

Comme impacts, on peut citer entre autres que, le manque d'infrastructures sanitaires de base est une des causes principales de l'abandon scolaire, notamment des jeunes filles, ce qui aggrave les inégalités de genre.

Les déficits en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement ont un impact négatif majeur sur la croissance économique, notamment pour un pays à vocation agricole comme Madagascar.

*Comme les premiers bénéficiaires directs des projets portant sur l'eau et l'assainissement sont les communautés locales, la Cour suggère la participation de ces dernières pour améliorer l'accès et la qualité des systèmes d'eau et d'assainissement et le renforcement du savoir-faire technique pour utiliser plus efficacement les ressources en eau ainsi que la mise en place des organismes capables de les gérer correctement.*

*Par ailleurs, la Cour réitère ses recommandations concernant ce secteur dans ses rapports antérieurs à l'endroit des responsables, dont :*

- de soutenir les efforts entrepris afin d'assurer la pérennité des services pour la distribution de l'eau aux usagers ;*
- d'améliorer le niveau de desserte et la qualité de l'eau ainsi que de l'assainissement ;*
- de sensibiliser sur l'utilisation rationnelle de l'eau ; étant donné que l'eau pourrait devenir une ressource limitée compte tenu des changements climatiques alors que l'ensemble des catalyseurs de la croissance du pays s'appuie sur l'eau.*

### 4.3 INFRASTRUCTURE ROUTIERE

Le programme « 206- Développement des infrastructures routières » du MTPM a fixé deux objectifs à savoir :

- Optimiser le réseau circulaire toute l'année et le désenclavement du territoire à travers les constructions, réhabilitations et entretiens périodiques du réseau routier ;
- Optimiser la maintenance du patrimoine routier à travers l'entretien courant et les mesures de sauvegarde du réseau routier.

Ce programme a bénéficié d'une dotation budgétaire de 33,88 milliards d'Ariary, mais n'a consommé que 4,32 milliards d'Ariary, soit un taux de 12,7%.

#### 4.3.1. Constats

Les réalisations de ce programme sont retracées dans le tableau ci-dessous

**TABLEAU N° 33- PERFORMANCE DU PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES**

PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATION ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
206- Développement des infrastructures routières	206-1 Optimiser le réseau circulaire toute l'année et le désenclavement du territoire à travers les constructions, réhabilitations et entretiens périodiques du réseau routier	206-1-1 Pourcentage des communes accessibles par voie de surface toute l'année	50	40	NA
		206-1-2 Pourcentage de réseau routier national en bon état : routes bitumées	40	52	A
	206-2 Optimiser la maintenance du patrimoine routier à travers l'entretien courant et les mesures de sauvegarde du réseau routier	206-2-1 Taux de Redevance de l'Entretien Routier (RER) précompté pour le FER	8	8	A
		206-2-2 Pourcentage des linéaires de route nationale traités par an / éligible à l'entretien courant (en %) : Routes bitumées	40	40	A

*Source : RAP 2013*

Sur les 4 indicateurs d'objectifs fixés, 3 ont atteint leurs « valeurs cibles », soit un taux de réalisation de 75%. Ce programme affiche ainsi une performance modérée.

- Objectif « 206-1 Optimiser le réseau circulaire toute l'année et le désenclavement du territoire à travers les constructions, réhabilitations et entretiens périodiques du réseau routier », si l'on a escompté 50% des communes accessibles par voie de surface toute l'année, ceci en tant que premier indicateur, on n'en a recensé que 40%. Par rapport à 2012, cet indicateur a reculé de 5 points, étant de 45% en 2012<sup>31</sup>. S'agissant du deuxième indicateur « 206-1-2 Pourcentage de réseau routier national en bon état : routes bitumées », les réalisations ont dépassé les valeurs cibles, soit 52% de réalisation contre 40% de prévision.
- Objectif « 206-2 Optimiser la maintenance du patrimoine routier à travers l'entretien courant et les mesures de sauvegarde du réseau routier », les deux indicateurs sont tous atteints. En effet, les 8% de Redevance de l'Entretien Routier (RER) précomptés pour le FER sont recouverts et les 40% des linéaires des routes nationales prévues sont éligibles à l'entretien courant.

Toutefois, l'on tient à faire observer que ledit programme n'a pas inclus les routes en terres ou piste, alors que ces dernières représentent 19 750 km<sup>32</sup>, soit 62% de longueur de routes dans toute l'île et que leur dégradation se fait très rapidement. Pour l'année 2013, environ 80% des routes en terre ont été en mauvais état contre 78% en 2012.

#### 4.3.2. Causes

- Insuffisance de moyens financiers

L'une des principales causes évoquées par les responsables est relative aux ressources financières. L'enveloppe budgétaire de 33,88 milliards, soit 1% du total du Budget Général, qui est déjà très faible, est encore soumis aux régulations budgétaires.

- Sous évaluation de valeur cible

Malgré cette insuffisance financière, et en se référant au document de suivi budgétaire-4<sup>ème</sup> trimestre, des efforts ont été déployés dans la mise en œuvre de la principale activité du programme, à savoir : la construction, la réhabilitation et l'entretien périodique des routes nationales. Mais force est de constater que ces efforts demeurent insuffisants étant donné que la valeur cible ne recouvre pas l'ensemble du réseau routier.

#### 4.3.3. Impacts

Les impacts négatifs des routes en mauvais état sont très importants. Effectivement, des routes en mauvais état réduisent la sécurité des usagers de la route, accroissent les frais que doivent assumer les automobilistes, nuisent à l'économie malgache de façon générale et à l'industrie touristique plus particulièrement, occasionnent un coût environnemental considérable tout en accroissant le fardeau que l'on fait peser sur les prochaines générations.

Des routes presque impraticables ne font qu'aggraver l'isolement de certaines régions.

<sup>31</sup> Source : Rapport de mise en œuvre des Programmes 2013- Ministère de l'Économie et de Planification.

<sup>32</sup> Source : Rapport de mise en œuvre des Programmes 2013- Ministère de l'Économie et de Planification

Un réseau routier maintenu dans un piètre état, comme celui des routes en terre reliant plusieurs endroits dans toute l'île menace littéralement la sécurité des usagers.

Le mauvais état de la chaussée occasionne également des frais excessifs pour les usagers : une consommation supplémentaire de carburant à un coût de plus en plus exorbitant, une augmentation de l'usure des pneus et des réparations mécaniques supplémentaires à effectuer sur les véhicules. Pour la même raison, les transporteurs routiers doivent payer des frais d'entretien plus élevés et ils font également face à une augmentation des temps de transport. Or, ces coûts supplémentaires sont inclus dans le prix des produits transportés, ce qui occasionne deux effets pervers. Premièrement, et comme c'est souvent le cas, c'est le consommateur qui paie la note en bout de ligne. Deuxièmement, les produits qui sont destinés à l'exportation, vers le marché international sont offerts à des prix moins compétitifs.

Enfin, moins les routes sont entretenues, plus le risque de dégradation de ces infrastructures est élevé, ce qui va engendrer des travaux impliquant des coûts considérables et nécessiter des investissements hors de la portée des générations à venir.

*Aussi, la Cour recommande-t-elle au Gouvernement de :*

- consacrer des dotations budgétaires suffisantes pour le secteur ;
- s'engager dans un programme d'entretien préventif ;
- mettre en œuvre des solutions concrètes et durables, qui assureront la qualité et la pérennité du réseau routier ;
- responsabiliser les usagers dans le maintien de la route en bon état, par exemple pénaliser la pratique des surcharges.

#### 4.4 TRANSPORTS

La mission « 630-Transports » est la seule mission du Ministère des Transports. Les crédits alloués de 38,7 Milliards d'Ariary, soit 1,2% du Budget Général sont exécutés à un taux de 83,84 %.

Lesdits crédits sont répartis entre trois programmes, à savoir : le programme « 022 - Administration et Coordination », le programme « 208 - Transports Routiers et Ferroviaires » et le programme « 209 - Transports Maritime, Fluvial et Aérien ». Mais ne seront analysés que les deux derniers programmes.

Les 54 % des crédits de la mission sont alloués au programme « 208 - Transports Routiers et Ferroviaires » et 35% pour le programme « 209 - Transports Maritime, Fluvial et Aérien ». Leurs crédits sont consommés respectivement à hauteur de 75,80% et de 95,31%.

##### 4.4.1. Constats

Le tableau ci-après résumant les objectifs avec leurs indicateurs respectifs permet d'apprécier la performance des deux programmes:

**TABLEAU N° 34- PERFORMANCE DES PROGRAMMES DE TRANSPORT**

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATION ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
208 Transports routiers et ferroviaires	208-1 Améliorer l'efficacité et la qualité des transports routiers	208-1-1 Nombre de gares routières construites et/ou réhabilitées	2	0	NA
		208-2-1 Nombre d'ouvrages d'art réhabilités	7	10	A
	208-2 Améliorer l'efficacité et la qualité des transports ferroviaires	208-2-2 Longueur de voie ferrée réhabilitée (km)	30	17,8	NA
		208-2-3 Tonnage du fret (voie ferrée)	490 000	398 103	NA
		208-2-4 Nombre de déraillement	45	67	NA
	208-3 Améliorer la sécurité routière.	208-3-1 Nombre de sessions de sensibilisation à la sécurité	2	1	NA
209 Transports maritime, fluvial et aérien	209-1 Développer le système des transports aériens	209-1-1 Nombre d'aérodromes aux normes	2	1	NA
		209-1-2 Nombre de passagers par voie aérienne (en millier)	1 600	1 290	NA
		209-1-3 Tonnage du fret aérien	22 000	14 611	NA
	209-2 Développer le système des transports maritimes et fluviaux.	209-2-1 Nombre de ports aux normes	1	1	A
		209-2-2 Tonnage du fret maritime (en milliers)	3 900	4 815	A

Source : RAP 2013

- Programme « 208- Transports routiers et ferroviaires ». Trois objectifs avec six indicateurs sont associés à ce programme.

Le premier objectif qui consiste à « Améliorer l'efficacité et la qualité des transports routiers » n'est pas atteint. En effet, le seul indicateur y afférent « Nombre de gares routières construites et/ou réhabilitées » a envisagé la construction de deux gares routières de voyageurs d'Ambohijanaka et de Maevatanàna, mais aucune réalisation n'est affichée au titre de l'exercice 2013.

Le deuxième objectif vise à « Améliorer l'efficacité et la qualité des transports ferroviaires ». Le seul indicateur atteint pour cet objectif est le « nombre d'ouvrages d'art réhabilités ». Dix ouvrages d'art sont réhabilités contre les sept prévus. Les réalisations dépassent les valeurs cibles.

En ce qui concerne les voies ferrées, en ont été réhabilitées 17,8 km par rapport au 30 km ciblées, soit 59,3%.

Le fret transporté par voie ferrée totalise 398 103 tonnes si l'on s'attend à 490 000 tonnes pour l'année 2013. Le nombre de déraillement inventorié est de 67, ce qui dépasse les probabilités. Ceci constitue une faiblesse du réseau ferroviaire confirmée par le document de suivi de l'exécution budgétaire lequel précise que « *en terme de valeur de l'indicateur, l'objectif est atteint mais objectif non atteint en terme de performance* ».

Enfin, le troisième objectif pour l'amélioration de la sécurité routière n'est pas atteint. Seulement une session de sensibilisation a eu lieu malgré le fait que la cible fixée de 2 sessions est déjà très faible.

▪ Programme « 209 Transports maritime, fluvial et aérien »  
Il regroupe deux objectifs dont l'objectif « 209-1 Développer le système des transports aériens » et l'objectif « 209-2 Développer le système des transports maritimes et fluviaux ». Tous les indicateurs de l'objectif des transports maritimes et fluviaux ont affiché des résultats performants étant donné qu'aucun écart entre la « valeur cible » et la valeur réalisée n'est enregistré.

Par contre, aucun indicateur n'est atteint pour le système des transports aériens. Un seul aérodrome est mis aux normes. Si l'on a visé 1 600 000 voyageurs par voie aérienne, 1 290 000 ont emprunté cette voie. Il en est de même pour le fret : 14 611 tonnes de réalisés contre 22 000 tonnes de prévus.

Il s'ensuit de ce qui précède que la performance de ce programme est très insuffisante avec un taux de 27%, trois indicateurs atteints sur les onze.

#### 4.4.2. Causes

- Report de projet

La non réalisation de la construction des deux gares routières de voyageurs d'Ambohijanaka et de Maevatanana est due au fait que le projet est reporté pour 2014.

- Indisponibilité des matériels

En outre, certains éléments nécessaires à la réhabilitation des voies ferrées sont en attente d'importation. Ce qui a eu des répercussions sur les activités relatives à ce programme.

- Vétusté des équipements

Selon le document de suivi de l'exécution budgétaire, les déraillements sont imputables à la vétusté des rails et au ralentissement des travaux de réhabilitation ainsi qu'aux défaillances mécaniques et humaines.

Le transport aérien est assuré en grande partie par la compagnie AIR MADAGASCAR, laquelle a connu de graves problèmes financiers, ce qui a affecté la performance du secteur.

#### 4.4.3. Impacts

Les impacts d'une défaillance en matière du système de transports sont très importants pour ne citer que les exemples ci-après :

- des retombées négatives sur les activités économiques ;
- des mobilités réduites des agents économiques ;
- des externalités négatives sur l'environnement.

*Aussi, la Cour recommande-t-elle aux autorités compétentes:*

- *la synergie d'action entre les différents départements pour optimiser le système de transport à Madagascar ;*
- *la délimitation des responsabilités entre l'Etat et les opérateurs du secteur dont notamment MADARAIL et AIR MADAGASCAR étant donné que la logique de la performance implique la redevabilité des responsables.*

#### 4.5 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La mission « 670- Technologies de l'Information et de la Communication » relève du Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies. Les crédits alloués à cette mission s'élèvent à 23, 45 milliards d'Ariary, soit 0,75% du Budget Général. Ces crédits ne sont utilisés qu'à concurrence de 150,58 millions d'Ariary, soit un taux de 0,64%.

Cette mission n'a qu'un seul objectif, à savoir « 210-1 Assurer un système de communication efficace et abordable ».

##### 4.5.1. Constats

L'indicateur retenu pour l'unique objectif de ce programme est « le nombre de cyber espace et de cyber base scolaire installé ». Si le département a tablé pour 50 cybers espace, seulement trois sont installés d'après le RAP 2013.

**TABLEAU N° 35- PERFORMANCE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'ACCES AU TIC DANS LES ZONES RURALES**

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATION ATTEINT ou NON ATTEINT
210 Développement des réseaux d'accès au tic dans les zones rurales	210-1 Assurer un système de communication efficace et abordable	210-1-1 Nombre de cyber espace et de cyber base scolaire installé	50	3	NA

*Source : RAP 2013*

Toutefois, suite à la demande de renseignements de la Cour<sup>33</sup>, le Directeur Administratif et Financier a répondu<sup>34</sup> que « le Ministère a prévu d'installer 08 centres Vohikala pour l'année

<sup>33</sup>Lettre n° 05/CS/CC/PLR en date du 09 juin 2016

2013. Et l'objectif est atteint. Cinq centres sont installés au 3<sup>ème</sup> trimestre et trois centres au 4<sup>ème</sup> trimestre ».

Par ailleurs, ladite réponse est conforme au document de suivi budgétaire-4<sup>ème</sup> trimestre 2013, établi par le Responsable du Programme (RdP).

Telle divergence de données remet en cause la fiabilité du PLR et le document de performance lesquels seront soumis à l'examen du Parlement.

Même si l'objectif est atteint selon le Directeur Administratif et Financier, en mentionnant que huit cyberespaces sur les huit prévus sont installés, ce résultat est très insuffisant vu l'étendue géographique et démographique de Madagascar.

#### 4.5.2. Causes

Pour cette partie, il est estimé raisonnable de n'avancer de cause quelconque vu la discordance d'informations, d'autant plus que le PLR n'a évoqué aucun motif.

#### 4.5.3. Impacts

Dans le cadre de la mission d'assistance de la Cour au Parlement, il y a lieu de citer ici les éventuels impacts de la faiblesse des technologies sur le développement :

- le cloisonnement des régions aggravé par la fracture numérique ;
- la réduction des innovations limitant la productivité ;
- les limites à l'accès aux certains services sociaux tels que la formation à distance et la télé-médecine.

*Aussi, la Cour recommande – t – elle aux responsables de :*

- *déterminer des indicateurs appropriés reflétant les changements suite à la mise en œuvre des programmes ;*
- *prendre les dispositions nécessaires afin de réduire la fracture numérique pour assurer le partage d'information ;*
- *coordonner les initiatives locales en matière de NTIC.*

Telles sont les principales observations et les recommandations de la Cour sur le PLR pour 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 44 *in fine* de la LOLF, une Déclaration Générale de Conformité y est annexée.

---

<sup>34</sup>Lettre n° 23/2016MPTDN/SG/DAF sans date

-Vu le Rapport n° 01/16- RAP/ADM/AVA du 20 octobre 2016 sur le projet de loi de règlement pour 2013 et entendu en leurs observations les Magistrats Rapporteurs : Madame RABAKOVOLOLONA Bodo Saholy, Président de Chambre, Madame RASAMIMANANA Solotiana Malala Patricia, Conseiller, Monsieur RAZAFITSILEVONANOSY Destin Espoir, Conseiller, Madame RAMANANDRAIBE Haja, Auditeur, Monsieur RAMANALINARIVO Andriantiana Michel, Auditeur, Madame RAMIANDRISOA Lalaina Domoina, Auditeur ;

- Vu les Conclusions n° 16/2016- ADM du 28 octobre 2016 du Commissariat Général du Trésor Public et ouï en leurs observations Madame SAHONDRANILALA Razafimiarantsoa, Commissaire Général du Trésor Public, Monsieur RASOLONJATOVO Jean Michel, Commissaire du Trésor Public, Monsieur RAJONHSON Adolphe, Commissaire du Trésor Public, Madame RANDRIAMANGAMALALA RAOILISON Ida Marie Paule, Commissaire du Trésor Public, Madame RAHELIMANANTSOA Rondro Lucette, Substitut Général, Monsieur KOERA Ravelonarivo Natanaël, Substitut Général, Madame RAKOTOMALALA Mbolanoronambinina Nathalie, Auditeur .

Le présent Rapport a été arrêté après délibération de la Cour des Comptes, en formation toutes chambres réunies, en son audience du trente-un octobre deux mil seize ;

Conformément à l'Ordonnance n° 34/16-FJ du 28 octobre 2016 du Président de la Cour des Comptes portant désignation des membres de la commission d'examen, Ont siégé :

○ **Président**

- Monsieur ANDRIAMBOLANIRINA Arison Jean Noel, Président de la Cour des Comptes

○ **Membres :**

- Madame RAHARIMALALA Lydia Clémence, Président de Chambre,
- Monsieur RASERIJONA Louis José, Président de Chambre,
- Madame EMILISOA Lalaniaina Caroline, Président de Chambre p.i ,
- Monsieur ANDRIANANDRASANA Ratsihosena, Président de Chambre p.i,
- Madame RAZANAMPARANY Domoina Raymonde Patricia, Conseiller,
- Madame ANDRIANAMAROTSARA Nirina Solohanitriniaina, Conseiller,
- Monsieur RAKOTONDRAINNY Jean De La Croix, Conseiller.

Assistés de Maître GASPARD Hariliva Brice, Greffier tenant la plume.

LE PRESIDENT

POUR LES RAPPORTEURS

LE GREFFIER

ANDRIAMBOLANIRINA  
Arison Jean Noel

RABAKOVOLOLONA  
Bodo Saholy

GASPARD Hariliva Brice

Transmis sous n° CS/COMPTEs du 2016 à Monsieur le Ministre des Finances et du Budget "pour notification".

Assistés de Maître GASPARD Hariliva Brice, Greffier tenant la plume.

LE PRESIDENT

LES MEMBRES DE LA FORMATION DE  
JUGEMENT

LE GREFFIER

SUIVENT LES SIGNATURES

---

Pour expédition certifiée conforme à la minute conservée au Greffe de la Cour.

Fait à Antananarivo, le 03 NOV 2016



Transmis sous n° 224 CS/CC du 04 NOV 2016 à Monsieur le Ministre des Finances et du Budget "pour notification".

# **ANNEXES**

## ANNEXE 1- REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE DE DEPENSES

(En Ariary)

	PROGRAMME	PREVISIONS	REALISATIONS				TOTAL DES REALISATIONS	Taux de consommation
			INTERET DE LA DETTE PUBLIQUE	SOLDE	HORS SOLDE	INVESTISSEMENT		
1	GESTION DU BUDGET	433 058 716 000,00			321 672 332 874,41	222 596 922 099,40	544 269 254 973,81	125,68%
2	APPUI AUX MEMBRES DES INSTITUTIONS	7 058 941 900,00			7 041 169 062,60		7 041 169 062,60	99,75%
3	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RADIO ET TELEVISION	1 971 900 000,00				1 923 120 971,80	1 923 120 971,80	97,53%
4	GOVERNANCE RESPONSABLE	13 603 379 000,00			13 098 820 921,00		13 098 820 921,00	96,29%
5	INTERVENTION SPECIALE ET/OU MIXTE	651 330 000,00			621 605 840,00		621 605 840,00	95,44%
6	TRANSPORTS MARITIME, FLUVIAL ET AERIEN	13 485 844 000,00			9 659 752 510,50	3 193 691 254,50	12 853 443 765,00	95,31%
7	FOURNITURE DE MEDICAMENTS, CONSOMMABLES ET AUTRES PRODUITS	1 875 500 000,00			1 742 433 029,00	39 842 944,00	1 782 275 973,00	95,03%
8	ARMEE DE L'AIR	761 801 000,00			350 298 340,00	346 395 764,00	696 694 104,00	91,45%
9	MARINE NATIONALE	811 835 000,00			218 970 750,00	520 232 914,00	739 203 664,00	91,05%
10	COORDINATION DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	55 000 000,00			49 949 300,00		49 949 300,00	90,82%
11	ARMEE DE TERRE	3 504 419 000,00			3 146 399 645,40		3 146 399 645,40	89,78%
12	ADMINISTRATION ET COORDINATION	1 678 923 076 100,00		1 252 166 819 093,10	233 233 987 255,27	15 535 972 323,95	1 500 936 778 672,32	89,40%
13	NORMALISATION DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	12 544 655 000,00			406 742 571,00	10 523 109 960,92	10 929 852 531,92	87,13%
14	ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	5 869 233 000,00			3 896 991 286,40	1 208 688 856,00	5 105 680 142,40	86,99%
15	REVALORISATION DU SOUTIEN DE L'HOMME PAR LA DIRECTION DE L'INTENDANCE	5 886 049 000,00		1 487 703 541,20	3 603 903 944,80	17 332 594,00	5 108 940 080,00	86,80%
16	DIPLOMATIE ET COOPERATION	6 944 085 000,00			4 927 803 988,69	981 320 026,80	5 909 124 015,49	85,10%
17	DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES	42 924 582 000,00			36 163 383 991,41	290 747 327,32	36 454 131 318,73	84,93%
18	PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE DEFENSE	7 564 755 000,00			5 326 657 564,00	1 033 439 746,00	6 360 097 310,00	84,08%
19	FORMATION	698 965 000,00			582 843 791,02		582 843 791,02	83,39%
20	ALPHABETISATION	82 414 000,00			67 979 281,28		67 979 281,28	82,49%
21	ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SECOND CYCLE	8 864 084 000,00			6 232 284 145,58	1 071 377 563,80	7 303 661 709,38	82,40%
22	INFRASTRUCTURE RELIEE	80 995 000,00			65 885 362,00	0,00	65 885 362,00	81,34%
23	FORMATION TECHNIQUE INITIALE ET PROFESSIONNELLE	6 689 499 000,00			739 588 168,00	4 378 356 447,00	5 117 944 615,00	76,51%
24	TRANSPORTS ROUTIERS ET FERROVIAIRES	20 945 269 000,00			4 067 777 234,40	11 807 931 615,77	15 875 708 850,17	75,80%

25	SOLIDARITE NATIONALE	802 059 000,00			215 510 670,39	371 898 738,96	587 409 409,35	73,24%
26	MANIFESTATION CULTURELLES	285 982 000,00			145 030 784,20	56 976 253,60	202 007 037,80	70,64%
27	ADMINISTRATION JUDICIAIRE	7 223 728 000,00			4 326 784 075,60	624 180 056,20	4 950 964 131,80	68,54%
28	DOUANES	5 641 079 000,00			3 700 034 965,74	115 749 067,00	3 815 784 032,74	67,64%
29	LOISIRS	80 500 000,00			20 500 000,00	32 536 300,00	53 036 300,00	65,88%
30	CREATION	195 000 000,00			16 840 850,00	109 686 638,00	126 527 488,00	64,89%
31	AMELIORER LA CAPACITE DES SERVICES PUBLICS ET RENFORCER LES CAPACITES DE L'AGENT DE L'ETAT	872 700 000,00			223 732 243,80	332 589 200,00	556 321 443,80	63,75%
32	SECURITE ET ORDRE PUBLIC	3 739 507 000,00			2 373 011 767,44		2 373 011 767,44	63,46%
33	PATRIMOINE	255 000 000,00			48 937 500,00	112 021 000,00	160 958 500,00	63,12%
34	ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL PREMIER CYCLE	90 961 486 000,00			52 435 755 119,98	4 790 715 756,72	57 226 470 876,70	62,91%
35	SPORT	2 319 355 000,00			490 529 375,43	898 188 525,10	1 388 717 900,53	59,88%
36	PETITE ENFANCE	138 450 000,00			80 329 500,00		80 329 500,00	58,02%
37	SURVIE ET DEVELOPPEMENT DE LA MERE ET DE L'ENFANT	13 098 353 000,00			4 602 231 369,80	2 980 695 495,00	7 582 926 864,80	57,89%
38	GESTION FISCALE	8 112 071 000,00			4 211 466 809,72	322 114 844,00	4 533 581 653,72	55,89%
39	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	4 513 077 000,00			1 325 306 343,32	1 132 763 630,38	2 458 069 973,70	54,47%
40	COMMERCE	720 000 000,00			298 843 018,20	91 163 610,00	390 006 628,20	54,17%
41	PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE	400 000 000,00			33 499 000,00	179 760 400,00	213 259 400,00	53,31%
42	ADMINISTRATION TERRITORIALE	4 422 073 000,00			2 043 379 723,66	292 776 105,80	2 336 155 829,46	52,83%
43	ACTION SOCIALE	5 573 000 000,00			33 474 750,00	2 896 960 645,25	2 930 435 395,25	52,58%
44	MEDIA	474 296 000,00			237 904 650,00	11 420 000,00	249 324 650,00	52,57%
45	JEUNESSE	968 500 000,00			374 223 301,23	132 758 529,40	506 981 830,63	52,35%
46	DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT	411 800 000,00			87 582 834,60	124 172 190,00	211 755 024,60	51,42%
47	DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE	2 460 386 000,00			384 122 518,83	871 709 731,68	1 255 832 250,51	51,04%
48	SECURITE PUBLIQUE	907 744 000,00			459 869 160,80		459 869 160,80	50,66%
49	DEVELOPPEMENT DU TOURISME	1 588 624 000,00			560 665 359,94	239 071 257,00	799 736 616,94	50,34%
50	DOMAINE ET SECURISATION FONCIERE	544 000 000,00				267 394 096,20	267 394 096,20	49,15%
51	FOURNITURE DE SERVICES HOSPITALIERS	12 644 154 000,00			5 672 303 461,40	441 881 830,20	6 114 185 291,60	48,36%
52	PROMOTION DE L'AMELIORATION DE LA CONDITION DE LA VIE DE LA POPULATION	658 000 000,00			63 500 000,00	247 261 842,60	310 761 842,60	47,23%
53	PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET LES DROITS FONDAMENTAUX	195 400 000,00			91 011 215,32		91 011 215,32	46,58%
54	TRESOR	228 309 789 000,00	77 272 596 658,74		20 966 726 630,68	740 450 761,17	98 979 774 050,59	43,35%
55	PROMOUVOIR LA CROISSANCE ECONOMIQUE PAR L'EMPLOI DECENT	279 800 000,00			105 350 603,00	15 900 000,00	121 250 603,00	43,33%
56	ECONOMIE	2 727 917 000,00			646 037 820,80	534 094 182,00	1 180 132 002,80	43,26%
57	DEVELOPPEMENT RURAL	604 200 000,00			48 955 510,00	210 575 132,00	259 530 642,00	42,95%

58	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	5 849 190 000,00			791 623 734,00	1 707 288 237,41	2 498 911 971,41	42,72%
59	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PETROLIER ET DES BIOCARBURANTS	436 344 000,00			161 206 917,40	13 914 000,00	175 120 917,40	40,13%
60	SECURISER L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS	204 000 000,00			16 020 000,00	63 889 462,00	79 909 462,00	39,17%
61	NUTRITION ET SECURITE ALIMENTAIRE LOCALE	12 911 157 000,00			4 651 155 651,50	205 523 621,86	4 856 679 273,36	37,62%
62	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER	1 003 500 000,00			83 446 696,00	261 912 360,00	345 359 056,00	34,42%
63	LUTTE CONTRE LES MALADIES	20 725 030 000,00			304 153 136,20	5 300 130 023,22	5 604 283 159,42	27,04%
64	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES ET DES RESSOURCES D'ENERGIE	14 857 646 000,00			195 308 349,00	3 510 808 720,64	3 706 117 069,64	24,94%
65	GENRE ET DEVELOPPEMENT	1 433 210 000,00			7 992 000,00	334 768 560,00	342 760 560,00	23,92%
66	DEVELOPPEMENT METEOROLOGIQUE	204 500 000,00				48 130 859,00	48 130 859,00	23,54%
67	RECHERCHE AGRICOLE	160 400 000,00			0,00	33 966 500,00	33 966 500,00	21,18%
68	DEVELOPPEMENT DU CONTRÔLE ET DU SUIVI TOURISTIQUE	256 000 000,00			25 983 060,00	23 005 054,00	48 988 114,00	19,14%
69	GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	12 344 235 000,00			125 488 050,20	2 200 000 000,00	2 325 488 050,20	18,84%
70	DEVELOPPEMENT DU REFLEXE ENVIRONNEMENTAL	1 315 100 000,00			91 149 875,00	156 112 882,40	247 262 757,40	18,80%
71	FOURNITURE DE SERVICES DE SANTE DE BASE	32 242 680 000,00			2 625 615 169,68	1 567 011 600,20	4 192 626 769,88	13,00%
72	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	33 884 205 000,00				4 319 764 692,19	4 319 764 692,19	12,75%
73	REVOLUTION VERTE ET DURABLE	99 703 952 000,00			1 267 789 335,87	10 430 694 609,43	11 698 483 945,30	11,73%
74	SANTE, PLANNING FAMILIAL ET LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	9 110 356 000,00			6 843 000,00	730 778 405,24	737 621 405,24	8,10%
75	DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU ET AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT	53 534 156 000,00			0,00	3 954 616 500,00	3 954 616 500,00	7,39%
76	DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	15 953 163 000,00			473 460 119,74	700 332 859,74	1 173 792 979,48	7,36%
77	GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	43 756 135 000,00			647 726 142,60	1 949 849 633,91	2 597 575 776,51	5,94%
78	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	7 730 300 000,00			220 056 937,00	198 527 900,00	418 584 837,00	5,41%
79	INDUSTRIE	5 137 920 000,00			216 646 865,20	23 685 100,00	240 331 965,20	4,68%
80	ETUDES ET EDUCATION EN MATIERE DE POPULATION	5 845 020 000,00			11 884 000,00	167 476 435,40	179 360 435,40	3,07%
81	FAMILLE ET ENFANCE	3 223 000 000,00			14 209 358,00	58 292 500,00	72 501 858,00	2,25%
82	AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES VILLES	39 785 496 000,00			0,00	775 191 166,00	775 191 166,00	1,95%
83	DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'ACCES AU TIC DANS LES ZONES RURALES	23 457 900 000,00				150 584 200,00	150 584 200,00	0,64%
	<b>Total général</b>	<b>3 122 048 952 000,00</b>	<b>77 272 596 658,74</b>	<b>1 253 654 522 634,30</b>	<b>775 178 770 188,03</b>	<b>333 532 204 110,16</b>	<b>2 439 638 093 591,23</b>	<b>78,14%</b>

Source : BCSE 2013

**ANNEXE 2- RECETTES DU BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE**

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	PREVISION 2013	DROITS CONSTATES		RECOUVREMENT EFFECTUE	
			MONTANT	STRUCTURE en %	MONTANT	STRUCTURE en %
7721	Prestation de service	100.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7722	Produits finis	3.500.010.000,00	6.555.770.988,70	94 ,59	6.161.127.533,99	96,20
7725	Travaux	4.219.980.000,00	368.425.624,10	5,31	236.877.805,86	3,70
7726	Marchandises	35.000.000,00	0	0	0	0
7728	Autres	20.000.000,00	0	0	0	0
7781	Annulation des mandats	10.000,00	0	0	0	0
7788	Autres produits occasionnels	100.000,00	0	0	0	0
7933	Matériels et outillages	100.000.000,00	0	0	0	0
7934	Matériels de transport	250.000.000,00	0	0	0	0
7783	Excédent des BA	4.317.000.000,00	6.588.680,00	0,10	6.588.680,00	0,10
<b>TOTAL</b>		<b>12.542.100.000,00</b>	<b>6.930.785.292,80</b>	<b>100</b>	<b>6.404.594.019,85</b>	<b>100</b>

Sources : PLR 2013 et Compte Administratif du BA de l'Imprimerie Nationale 2013

**ANNEXE 3- DEPENSES DU BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE**

(En Ariary)

COMPTES	NOMENCLATURES	CREDITS DEFINITIFS		DEPENSES EFFECTUEES	
		MONTANTS	STRUCTURE en %	MONTANTS	STRUCTURE en %
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (I)</b>					
23	Immobilisations incorporelles	120 000 000,00	2,34	0	0
24	Immobilisations corporelles	4 982 000 000,00	97,17	6 588 680,00	100
28	Amortissements et Immobilisations corporelles	25 000 000,00	0,49	0	
<b>TOTAL (I)</b>		<b>5 127 000 000,00</b>	<b>100</b>	<b>6 588 680,00</b>	<b>100</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>					
60	Charges de personnel	2.701.000.000,00	36,4	2.143.296.924,40	42,89
61	Achats de biens	3.216.500.000,00	43,38	2.278.704.960,80	45,60
62	Achats de services et charges permanentes	1.028.600.000,00	13,87	512.689.838,60	10,26
63	Dépenses d'intervention	5.000.000,00	0,07	0	0
64	Impôts et taxes	344.000.000,00	4,64	16.378.276,00	0,33
65	Transfert et subvention	110.000.000,00	1,48	45.772.432,60	0,92
67	Charges diverses	10.000.000,00	0,13	0	0
<b>TOTAL (II)</b>		<b>7 415 100 000,00</b>	<b>100</b>	<b>4 996 842 432,40</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL GENERAL : (I) + (II)</b>		<b>12.542.100.000,00</b>	<b>-</b>	<b>5.003.431.112,40</b>	<b>-</b>

Sources : PLR 2013 et Compte Administratif du BA de l'Imprimerie Nationale 2013

**ANNEXE 4- RECETTES DU BUDGET ANNEXE DES POSTES ET  
TELECOMMUNICATIONS**

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	PREVISION 2013	DROITS CONSTATES		RECOUVREMENT EFFECTUE	
			MONTANT	STRUCTURE en %	MONTANT	STRUCTURE en %
7714	Redevances	4 000 000 000,00	1 505 748 113,91	52,26	1 600 721 470,00	53,78
7732	Produits des activités annexes	0	3 515 460,00	0,12	3 515 460,00	0,12
7783	Excédents du BA	420 800 000,00	1 372 213 656,05	47,62	1 372 213 656,05	46,10
7900	Autres recettes	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>4 420 800 000,00</b>	<b>2 881 477 229,96</b>	<b>100</b>	<b>2 976 450 586,05</b>	<b>100</b>

*Sources : PLR 2013 et Compte Administratif du BA des Postes et Télécommunications 2013*

**ANNEXE 5- DEPENSES DU BUDGET ANNEXE DES POSTES ET  
TELECOMMUNICATIONS**

COMPTES	NOMENCLATURES	CREDITS DEFINITIFS		DEPENSES EFFECTUEES	
		MONTANTS	STRUCTURE en %	MONTANTS	STRUCTURE en %
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (I)</b>					
21	Immobilisations corporelles	61 500 000,00	41,56	0	0
23	Immobilisations incorporelles	9 000 000,00	6,08	0	0
24	Immobilisations corporelles	77 485 000,00	52,36	20 787 200,00	100,00
<b>TOTAL (I)</b>		<b>147 985 000,00</b>	<b>100</b>	<b>20 787 200,00</b>	<b>100</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>					
60	Charges de personnel	2 049 227 000,00	47,96	1 777 876 936,19	52,75
61	Achats de biens	675 368 000,00	15,81	596 154 292,00	17,69
62	Achats de services et charges permanentes	1 166 820 000,00	27,31	685 095 311,32	20,33
64	Impôts et taxes	4 100 000,00	0,10	0	0
65	Transfert et subvention	375 000 000,00	8,78	311 153 017,88	9,23
67	Charges diverses	2 300 000,00	0,05	0	0
<b>TOTAL (II)</b>		<b>4 272 815 000,00</b>	<b>100</b>	<b>3 370 279 557,39</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL GENERAL : (I) + (II)</b>		<b>4 420 800 000,00</b>	<b>-</b>	<b>3 391 066 757,39</b>	<b>-</b>

*Sources : PLR 2013 et Compte Administratif du BA des Postes et Télécommunications 2013*

## ANNEXE 6- DISCORDANCE ENTRE FPP ET RAP

Ministère- Indicateurs d'Objectif	Unités	FPP	RAP
<b>01 PRESIDENCE</b>			
001-4-2 Probabilité d'apparition d'un crime envers les Hautes Personnalités de la Présidence	%	0	0,1
<b>02 CONSEIL SUPERIEUR DE LA TRANSITION</b>			
119-1-2 Nombre des actes de contrôle de l'action du Gouvernement	Nb	8	5
<b>05 PRIMATURE</b>			
403-1-3 Nombre d'enfants moins de 5 ans suivis au niveau des sites de nutrition communautaires	Nb	1 350 000	1 250 000
403-1-4 Nombre des mères d'enfants moins de 5 ans bénéficiant d'une éducation nutritionnelle	Nb	1 000 000	950 000
<b>14 MINISTERE DE L'INTERIEUR</b>			
010-1-1 Nombre de systèmes d'information mis en place et opérationnels	Nb	1	Autres
010-2-2 Nombre d'agents formés (formation ponctuelle)	Nb	300	70
109-1-1 Nombre de partis politiques inscrits	Nb	150	50
109-2-1 Nombre de cartes d'identité nationales	Nb	700000	150 000
109-3-1 Nombre des communes touchées par les sensibilisations	Nb	511	120
109-3-2 Nombre de jugements rendus	Nb	394788	120 000
109-3-3 Nombre de contrôle effectué	Nb	500	120
109-4-1 Nombre de districts contrôlés	Nb	10	2
109-4-2 Nombre de nouvelles insertions d'étrangers	Nb	17000	4 000
202-1-1 Nombre de Communes formées et redynamisées en GRC	Nb	300	0
202-3-3 Taux de couverture en intervention post catastrophe	Nb	100	70
202-3-4 Cyclone et inondation Taux de couverture en intervention post catastrophe Sécheresse	Nb	20	Autres
202-4-1 Taux de réalisation des travaux de mise à jour de la stratégie de gestion des risques et des catastrophes	%	10	2
<b>16 MINISTERE DE LA JUSTICE</b>			
012-1-1 Nombre de sessions de formation continue	Nb		30
012-1-2 Nombre de nouveaux postes budgétaires acquis	Nb	420	540
<b>21 MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET</b>			
114-1-1 Taux d'exécution moyen du budget	%	95	86,32
161-1-2 Nombre de contrôles dans l'ensemble du territoire douanier, notamment sur les zones sensibles	Nb	530	110
<b>25 VICE PRIMATURE CHARGE DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE</b>			
604-1-2 Nombre d'outils d'analyse et des modèles de prévisions macroéconomiques et sectorielles développés	Nb	4	3
<b>37 MINISTERE DE LA COMMUNICATION</b>			
030-1-1 taux d'exécution budgétaire	%	98	100
030-2-1 Nombre de contrats régularisés	NB	100	95
030-2-2 Nombre d'agents formés	Nb	100	14
030-3-1 Nombre de terrains, immeubles recensés	Nb	100	55
212-1-1 Nombre de formations organisées dans le milieu rural	Nb	20	2
212-2-1 Nombre d'émissions radio télédiffusées dans chaque station RNM/TVM	Nb	1750	1550
213-1-1 Nombre de locaux techniques construits et/ou réhabilités dans tout Madagascar	Nb	30	14
213-1-2 Nombre de matériels acquis	Nb	200	198
213-2-1 Nombre d'infrastructures techniques construites/réhabilités	Nb	30	13
<b>41 MINISTERE DE L'AGRICULTURE</b>			
016-1-2 Taux d'exécution du budget	%	100	44,46
016-4-3 Futures techniciens agricoles formés /traités	Nb	168	154
<b>43 MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES</b>			

408-1-3 Régions touchées par la sensibilisation, vulgarisation et formation	Nb	15	20
<b>44 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS</b>			
701-2-1 Superficies reboisées et restaurées	Ha	10000	540 000
<b>51 MINISTERE DE L'ENERGIE</b>			
203-1-1 Taux d'investissement privé dans le financement du secteur énergie	%	30	26
203-5-1 Nombre de ressources d'énergies renouvelables développés et de ressources d'énergie non renouvelables promues	Nb	8	7
203-6-1 Taux de satisfaction des acteurs du secteur	%	60	50
<b>52 MINISTERE DE L'EAU</b>			
205-1-1 Nombre de bassin inventorié	Nb	4	3
205-1-2 Nombre de comité de bassin mise en place	Nb	4	3
205-1-3 Nombre de périmètre de protection relatif aux projets	Nb	6	5
205-2-2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	%	70	78
205-2-3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	%	40	42
205-3-1 Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement National	%	62	70
205-3-2 Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement en milieu urbain	%	71	72
205-3-3 Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement en milieu rural	%	54	56
<b>53 MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES MINES ET DU PETROLE</b>			
609-1-3 Carte géologie et minières mise à jour	Nb	40	10
<b>54 MINISTERE DES HYDROCARBURES</b>			
056-1-1 Taux d'exécution Budgétaire	%	85	100
<b>61 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA METEOROLOGIE</b>			
042-1-1 Taux d'exécution Budgétaire	%	100	75
<b>62 VICE PRIMATURE CHARGEE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
409-1-2 Nombre d'opération de bornages effectués	Nb	11375	11 315
207-1-2 Nombre de pôles urbains et ruraux bénéficiant d'équipement et d'infrastructures urbaines réhabilités et /ou construites	Nb	260	26
<b>71 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE</b>			
024-1-1 Pourcentage des CSB2 tenu par un médecin	%	69	79
024-1-2 Pourcentage de CSB1 tenu par un paramédical	%	79	73
024-1-4 Pourcentage des régions et districts supervisés par le niveau central	%	70	35
024-2-2 Nombre de personnels par catégorie formés ou remis à niveau par programme et par niveau	Nb	350	80
024-3-1 Nombre de thèmes de recherche opérationnelle au secteur en santé publiés	Nb	115	57
024-4-2 Pourcentage de Centres Hospitaliers et de Districts ayant un système de gestion des informations informatisé	%	40	10
024-5-1 Taux d'engagement inscrit dans le SIIGFP	%	83	52,1
024-5-2 Nombre de centres hospitaliers ou autres structures audités	%	20	10
502-1-1 Taux d'utilisation des consultations externes au niveau des CSB	%	40	20
502-1-2 Taux des CSB fonctionnels	%	97	96
502-1-3 Nombre de CSB réhabilités	Nb	10	5
502-1-4 Pourcentage de CSB publics supervisés au moins une fois par an	%	30	15
502-1-5 Nombre de CSB publics dotés d'équipements	Nb	40	18
502-1-6 Nombre de vulnérables pris en charge avec les fonds d'équités	Nb	24639	12318
502-1-7 Pourcentage de commune disposant de COSAN opérationnels	%	80	35
502-1-8 Nombre de Kaominina Mendrika Salama opérationnels avec les mutuelles de santé	Nb	90	45
502-2-1 % de CSB audités	%	20	10
504-1-3 Pourcentage de laboratoires équipés de matériels	%	35	15
504-2-1 Taux de CSB intégrant la médecine et la pharmacopée	%	50	25
505-1-4 Taux d'infirmité degré 2 par la lèpre(pour 100 000 habitants)	%	1	0,32
505-1-5 Nombre d'interventions effectuées sur la prévention et la prise en charge dans des situations d'urgence	Nombre	48	15
505-1-6 Nombre de cas de Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC)	Nombre	1589	600

<b>78 MINISTERE DES SPORTS</b>				
301-1-2	Nombre de cadre sportif formés	Nb	428	214

## ANNEXE 7- PERFORMANCE DU PROGRAMME – SANTE

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS D'OBJECTIFS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATIONS : ATTEINT ou NON ATTEINT
502 - FOURNITURE DE SERVICES DE SANTE DE BASE	502-1 Améliorer l'accès aux services de santé de qualités	502-1-1 Taux d'utilisation des consultations externes au niveau des CSB	20	29,2	A
		502-1-2 Taux des CSB fonctionnels	96	97,65	A
		502-1-3 Nombre de CSB réhabilités	5	18	A
		502-1-4 Pourcentage de CSB publics supervisés au moins une fois par an	15	5,75	NA
		502-1-5 Nombre de CSB publics dotés d'équipements	18	65	A
		502-1-6 Nombre de vulnérables pris en charge avec les fonds d'équités	12318	24710	A
		502-1-7 Pourcentage de commune disposant de COSAN opérationnels	35	71,68	A
		502-1-8 Nombre de Kaominina Mendrika Salama opérationnels avec les mutuelles de santé	45	104	A
	502-2 Renforcer la capacité de gestion des ressources au niveau périphérique	502-2-1 % de CSB audités	10	4	NA
505 - LUTTE CONTRE LES MALADIES	505-1 Réduire la prévalence des principales maladies épidémiques et les maladies tropicales négligées	505-1-1 Taux d'incidence du paludisme au niveau CSB	4	5,52	NA
		505-1-2 Taux de guérison de la tuberculose	84	ND	NA
		505-1-3 Taux de létalité par la peste	10	17,12	NA
		505-1-4 Taux d'infirmité degré 2 par la lèpre (pour 100 000 habitants)	0,32	ND	NA
		505-1-5 Nombre d'interventions effectuées sur la prévention et la prise en charge dans des situations d'urgence	15	41	A
		505-1-6 Nombre de cas de Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC)	600	667	A
	505-2 Intégrer la lutte contre le sida dans le système de santé jusqu'au niveau le plus périphérique	505-2-1 Proportion de femmes enceintes VIH vues en CPN	<1	0,1	A
		505-2-2 Proportion de PVVIH ayant bénéficié des ARV	95	50,11	NA
	505-3 Renforcer la surveillance épidémiologique sur le territoire national et aux frontières	505-3-1 Taux de complétude des rapports de surveillance hebdomadaire	50	40,54	NA
		505-3-2 Taux de promptitude des rapports de surveillance hebdomadaire des maladies	20	30	A

	505-4 Lutte contre les maladies chroniques non transmissibles et la promouvoir la santé bucco-dentaire et oculaire	505-4-1 Taux d'utilisation des centres de dentisterie	7	10	A
		505-4-2 Nombre de cas de cataracte opérés	2000	5558	A
	505-5 Intégrer la lutte contre les maladies chroniques non transmissibles (MCNT) et la prévention du handicap	505-5-1 Taux des femmes cibles dépistés par IVA	3	7,2	A
		505-5-2 Taux des femmes IVA + traitées par cryothérapie	60	52	NA
		505-5-3 Centre de radiothérapie opérationnel	1	0	NA
		505-5-4 Nombre des enfants drépanocytaires suivis	750	1535	A
		505-5-5 Nombre de personnes prises en charge	3500	6500	A
	505-6- Prévenir les maladies professionnelles, les accidents de travail et promouvoir la santé en milieu de travail	505-6-1 Nombre de structure de prise en charge de la santé au travail mise en place et opérationnelle	8	3	NA
	505-7 Réduire le taux de prévalence du tabagisme notamment chez les jeunes scolarisés	505-7-1 Nombre des établissements scolaires sensibilisés sur les méfaits du tabac dans les districts	100	100	A
	505-8 Développer la promotion de la santé	505-8-1 Nombre de Régions ayant des acteurs multisectoriels opérationnels œuvrant dans la promotion de la santé	2	0	NA
506 - SURVIE ET DEVELOPPEMENT DE LA MERE ET DE L'ENFANT	506-1 Améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire	506-1-1 Taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans vus (consultation externe)	13	9,6	A
	506-2 Réduire la mortalité infanto-juvénile	506-2-1 Taux de couverture vaccinale DTCH epb3 Hib	92	81	NA
		506-2-2 Taux de CSB appliquant les stratégies de prise en charge intégré des maladies de l'enfant ou PCIME	32	31	NA
		506-2-3 Nombre de sites PCIMEC fonctionnels	9500	7287	NA
	506-3 Mettre en œuvre la feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale	506-3-1 Taux d'accouchement au niveau des CSB et CHD	22	20,9	NA
		506-3-2 Taux de césarienne dans les CHDII/CHRR/CHU publics	1,2	0,93	NA
		506-3-3 Taux de femmes enceintes ayant au moins 4 visites prénatales (CPN4)	36	15,1	NA

	506-4 Intégrer le planning familial dans les services sociaux de base	506-4-1 Taux de couverture contraceptive	31	26,87	NA
		506-4-2 Nombre de CSB amis des jeunes offrant des prestations de services intégrés (SRA/PF/IST/SIDA)	60	42	NA

Source : RAP 2013

## ANNEXE 8- PERFORMANCE DU PROGRAMME ECONOMIE

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATIONS : ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
604 ECONOMIE	Assurer l'efficacité de l'intervention de l'Etat et des Collectivités décentralisées en général et de la Vice Primature chargée de l'Economie et de l'Industrie en particulier, l'équité dans la redistribution des fruits et retombées de l'intervention sur le plan spatial et au niveau des ménages	Taux de croissance économique (%)	3	2,4	NA
		Nombre d'Outils d'analyse et des modèles de prévisions macroéconomiques et sectorielles développés (Nb)	4	4	A
INDUSTRIE	Promouvoir les PME/PMI et les coopératives	Nombre de PME/PMI et Coopératives Renforcées (Nb)	50	21	NA
	Appuyer la densification des industries de transformation	Nombre d'unité de transformation mis en place (Nb)	5	19	A
	Promouvoir et sécuriser l'investissement	APPI négociés (Nb)	2	0	NA
	Dynamiser le secteur industrie	Nombre d'Attestations de destination et autorisations d'opération délivrées (Nb)	15	297	A
GESTION DU BUDGET	Une exécution conforme aux priorités de l'Etat	Taux d'exécution moyen du budget (%)	86,32	96,91	A
	Respecter les calendriers de cadrage, maîtriser la nouvelle nomenclature budgétaire et produire tous les documents de cadrage accompagnant le projet du budget	Délai du dépôt du projet de Loi de Finances (délai)	1	1	A
	Accélérer, suivre l'exécution budgétaire, établir, déposer et publier	Nombre de publication de l'exécution budgétaire et de la	5	5	A

	les Lois de Règlement	Loi de Règlement sur web (Nb)			
	Finaliser la base de données unique de la solde	Taux de finalisation de la base de données uniques (%)	95	88	NA
		Taux d'avancement du projet de réforme de la gestion de la solde et des pensions (%)	100	90	NA
	Préserver et valoriser le Patrimoine de l'Etat	Patrimoine de l'Etat préservé et valorisé (%)	100	93,34	NA
GESTION FISCALE	Améliorer le respect des obligations fiscales par les moyennes entreprises et le suivi de la gestion des opérations fiscales dans les centres fiscaux	Taux des dossiers défaillants dans les SRE hors Analamanga (Taux de défaillance moyenne IRSA et TVA, IR) (%)	5	37,06	NA
		Taux de centres fiscaux faisant l'objet d'inspection (nombre de centres inspectés/total programme) (%)	100	100	A
	Améliorer les structures d'accueil des usagers au niveau central et régional	Nombre de nouvelles structures d'accueil (centre fiscal, SRE ou hôtel des impôts) (Nb)	4	3	NA
DOUANES	Obtenir en temps réel les données fiscales en provenance des entreprises et des services	Nombre de structures connectées au serveur central (Nb)	2	55	A
		Disponibilité du système de télédéclaration dans les services régionaux des entreprises (SRE gérant des contribuables au régime du réel)	6/7	2/7	NA
	Améliorer les niveaux de services aux entreprises situées dans les zones franches industrielles et accroître la portée de la	Nombre d'entreprises en zone franche (Nb)	193	157	NA

surveillance aux zones côtières				
	Nombre de contrôles dans l'ensemble du territoire douanier, notamment sur les zones sensibles (Nb)	110	82	NA
Assurer la fluidité du traitement des dossiers soumis à la Direction de Législation de la Réglementation et des Etudes	Nombre de déploiement de MIDAC auprès des Ministères et autres utilisateurs (Nb)	2	3	A
	Nombre de déploiement AMA avec les pays ayant plus de relation commerciale avec M/car (Nb)	2	2	A
	Nombre de centres d'informations douanières opérationnelles auprès des bureaux (Nb)	5	2	NA
	Taux de refonte des textes législatifs (%)	20	20	A
Accroître les recettes douanières collectées et déployer les technologies de traitement des dossiers de douane dans les grands et moyens bureaux	Taux de recettes collectées sur les importations (%)	19	27	A
	taux de recettes budgétaires (%)	99	128	A
	Nombre de bureaux de douanes et services centraux utilisant SYDONIA world (Nb)	2	ND	ND
	Nombre de modules dans le réseau Gasynet exploité par l'administration des douanes	7	9	A
Mettre en pratique une meilleure gestion des risques, optimiser le traitement des dossiers contentieux et lutter	Nombre d'infractions constatées (Nb)	1163	2115	A

## TRESOR

efficacement contre les importations illégales					
Développer le plan de formation continue et assurer l'excellence de la formation initiale de la formation initiale à l'ENSD	Nombre de cours de formation continue des inspecteurs (Nb)	13	9	NA	
	Nombre de cours de formation continue des agents des douanes (Nb)	12	7	NA	
	Nombre de nouveaux agents de douanes admis à l'ENSD (Nb)	25	ND	ND	
Réaliser des activités de reporting périodique des opérations de l'Etat, facilitant la prise de décision des autorités supérieures	Délai moyen de production du tableau de bord mensuel des opérations publiques (tableau de l'OGT) (jours)	60	62,5	NA	
	Nombre de compte de gestion mis en état d'examen et envoyé à la Cour des Comptes (Nb)	30	26	NA	
	Nombre de TG envoyant des dossiers électroniques au niveau de la Cour des Comptes (Nb)	6	0	NA	
	Délai de production de comptabilité (jours)	15	0	NA	
	Délai moyen de centralisation du document de la performance du programme 117 (jours)	15	11,5	NA	
	Nombre de bulletin statistique de la dette diffusée (Nb)	1	0	NA	
	Assurer un standard de service à l'endroit des usagers du service public du Trésor	Taux de règlement des services de la dette extérieure (%)	100	39,21	NA
		Ratio charge	9,5	6,41	NA

financière par rapport au tirage (%)			
Nombre d'accords de financement ratifiés (Nb)	8	10	A
Taux d'amélioration de la gestion du portefeuille de l'Etat (%)	40	22,14	NA
Nombre d'entreprises publiques concernées par le processus de liquidation (Nb)	38	2	NA
Taux de validation des documents budgétaires du PASEF (%)	100	100	A
Taux d'amélioration du rapatriement des devises nées des exportations (%)	0,5	-3,9	NA
Niveau de contrôle des compagnies d'Assurances (%)	76	72,76	NA
Nombre de trésoreries ministériels créées (Nb)	2	1	NA
Délai de traitement des mandats (jours)	5	4	A
Délai de traitement des opérations comptables via la décentralisation (jours)	autres	autres	autres
Un site informatisé pour la mise à disposition des textes sur la mission comptable (Nb)	1	1	A
Taux de mise en œuvre du système d'information de communication de	100	62	NA

	la finance inclusive (%)			
	Taux d'opérationnalisation du mécanisme de suivi-évaluation de la finance inclusive (%)	100	50	NA
	Nombre d'étude réalisée sur la finance inclusive (Nb)	1	0	NA
	Niveau d'opérationnalité du cadre institutionnel du secteur micro finance (%)	100	33	NA
	taux de règlement des arriérés sur les dépenses à caractère transversal (%)	100	100	A
Améliorer les recouvrements des créances et ressources fiscales diverse, dont la responsabilité incombe encore au Trésor	Taux de recouvrement des dividendes sur les participants de l'Etat (%)	100	88,03	NA
	Taux de recouvrement des créances non fiscales issues du FCV (%)	100	144,15	A
	Taux d'émissions des titres de créances sur les prêts et reprêts (%)	100	41,18	NA
	Taux d'assainissement des opérations des prêts et reprêts (%)	100	0	NA
Maintenir les capacités nécessaires pour permettre aux départements techniques concernés de procéder aux vérifications et contrôles prescrites par la réglementation	Pourcentage des missions de contrôle conformes aux normes et bonnes pratiques internationales (%)	60	0	NA
	Pourcentage des agents appartenant aux corps	33,71	31,2	NA

	spécifiques par rapport à l'effectif total du personnel de la DGT (%)			
	Nombre de formation en vue du rattrapage des comptes non produits et du redressement des anomalies (Nb)	2	0	NA
	Nombre d'observation et d'injonction à la Cour des Comptes (Nb)	30	0	NA
	Nombre d'agents initiés en analyse de la dette (Nb)	21	8	NA
	Taux d'accès des agents du Trésor à la formation en administration générale (%)	15	14,36	NA
	Niveau d'efficacité du logiciel de traitement des données du personnel (%)	100	60	NA
Renforcer la sécurité des fonds publics	Taux de prévalence des détournements de denier public (%)	3	0,68	A
	Niveau d'extension des champs d'actions aux entités non encore contrôlés (%)	18	25,76	A
	Nombre de comptes de TG/TP redressés (Nb)	30	15	NA
	Nombre d'EPN enregistrés (Nb)	70	73	A
	Nombre de missions d'assistance (Nb)	12	0	NA
	Nombre de comptes d'EPN redressés	12	12	A

(Nb)			
Nombre d'ACPD et PP informatisés (Nbre)	35	32	NA
Nombre de TG utilisant les paiements par virement sur SIGFP (Nb)	5	0	NA
Nombre de postes comptables utilisant un réseau en backup (Nb)	29	0	NA
Pourcentage des données des postes comptable extraites et analysées (%)	50	0	NA
Taux de suivi des dossiers en contentieux (%)	100	100	A
Taux de régulation des situations des terrains du Trésor (%)	25	38,52	A
Pourcentage des locaux des postes comptables con formes aux normes d'hygiène, de sécurisation et de conservation des fonds publics (%)	48	48	A
Nombre de TG bénéficiant des serveurs et postes de travail sécurisés (Nb)	23	23	A
Pourcentage des SOA utilisant les cartes électronique dans l'approvisionnement en carburants et lubrifiant (%)	100	0	NA
Nombre de cachets perforateurs acquis (Nb)	7	0	NA
Nombre de textes	8	5	NA

COMMERCE	Renforcer la compétitivité nationale par l'assainissement du marché	sur la mission comptable mis à jour ou élaborés (Nb)			
		Nombre de projets sur financement extérieur suivi (Nb)	42	20	NA
		Taux de couverture des besoins de fonctionnement de la DGT (%)	100	100	A
		Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés et adoptés (Nb)	4	4	A
		Nombre de formations suivies par agents/acteurs (Nb)	49	52	A
	Développer les échanges extérieurs	Accroissement annuel des exportations (en %) en termes de DTS	28	6,45	NA
		Nombre de plateformes pour les filières porteuses mise en place aux niveaux régional et national (Nb)	3	2	NA
		Nombre de manifestations commerciales internationales organisées (Nb)	5	11	A

Source : RAP 2013

**ANNEXE 9- PERFORMANCE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT RURAL**

<b>PROGRAMMES</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>VALEURS CIBLES</b>	<b>VALEURS REALISEES</b>	<b>APPRECIATION : ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)</b>	
DEVELOPPEMENT RURAL	Lancer une révolution verte durable	Nombre d'unités du Service Civique opérationnelles (Nb)	12	10	NA	
DEVELOPPEMENT RURAL	Assurer le pilotage et le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur agricole et rural	Réunions de concertations effectuées (Nb)	25	105	A	
		Bulletin PADR élaborés et diffusés (Nb)	6	4	NA	
		Etude sur l'évaluation du processus PADR réalisée (Nb)	1	0	NA	
	Contribuer à la prise de décision	Info Hebdos diffusés et publiés (Nb)	52	51	NA	
		Horizons élaborés et diffusés (Nb)	6	6	A	
		Notes de conjoncture rédigées et envoyées aux décideurs (Nb)	4	3	NA	
	Contribuer à l'amélioration du système	Nombre de réseaux observatoires ruraux opérationnels (Nb)	5	5	A	
		"Petitobs" élaborés et diffusés (Nb)	6	1	NA	
	REVOLUTION VERTE ET DURABLE	Mettre à la disposition des producteurs des semences améliorées	Semences améliorées disponibles aux producteurs (tonnes)	3 000	800	NA
		Mettre à la disposition des producteurs des engrais	Engrais disponibles (tonnes)	4 000	6 931	A
Mettre à la disposition des producteurs de matériels agricoles		Matériels agricoles disponibles (Nb)	7 000	4 726	NA	
Aménager, réhabiliter et		Superficie hydro agricole réhabilitée ou	60 000	27 101	NA	

	entretenir des réseaux hydro agricoles	aménagée (Ha)				
		Bassins versants protégés (Nbre)	300	145	NA	
	Vulgariser les techniques culturales	Paysans et groupements de paysans encadrés (Nb)		3 500	3 250	NA
		Directions régionales appuyées (Nb)		22	18	NA
	Lutter contre les criquets et les ravageurs de végétaux	Superficies infestées par les criquets traités(%)		80	53,67	NA
		Certificats phytosanitaires délivrés		5 000	4 020	NA
	Mettre à la disposition des acteurs de développement rural les services/informations nécessaires	Centres de Services Agricoles (CSA) opérationnels (Nb)		autres		autres
		Centres de Services Agricoles (CSA) performants(Nb)		107	87	NA
		Acteurs de développement formés et informés en matière d'agrobusiness (Nb)		500	560	A
		FRDA mis en place (Nbre)		12	0	NA
		FRDA opérationnel (Nb)		12	8	NA
RECHERCHE AGRICOLE	Reformer et moderniser les pratiques agricoles à travers la diffusion des meilleures techniques	Product ion de semences améliorées et cession s aux producteurs	Semences de prébase et de base produites (T)	50	24	NA
			Vitro-plants de pomme de terre (Nb)	75000	52150	NA
			Vitro-plants de patate douce (nb)	3000	977	NA
		Format eurs et	Formateurs formés (Nb)	9	40	A

		groupements de paysans formés	OP formées (Nb)	41	109	A
	Promouvoir le partenariat entre les centres de recherche et les producteurs privés, diffuser et appliquer les résultats de recherche à travers la formation et les démonstrations	Formateurs et/ou de groupements de paysans formés (Nb)		50	149	A
		Parcelles de démonstration implantée (Nb)		10	16	A
DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE	Assurer l'amélioration des performances et l'exploitation des zébus	bovins vaccinés (Nb)		650000	1 150 000	A
		Veaux soignés (Nb)		10 000	9 050	NA
DOMAINE ET SECURISATION FONCIERE	Assurer la disponibilité, l'accessibilité et la compétitivité des produits du zébu et du miel sur le marché	Exploitations d'élevage mises en place (Nb)		10	0	NA
		Miel exporté (kg)		20 000	13036	NA
		Semences fourragères distribuées (kg)		2 000	0	NA
		Sécurisation foncière et modernisation des services fonciers	Nombre de titres fonciers établis (Nb)		16 050	11416
		Nombre d'opération de bornages effectués (Nb)		11 315	12 445	A
		Nombre de certificat foncier établis (Nb)		42 000	18 000	NA
		Nombre de guichet foncier mis en place (Nb)		50	0	NA

DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET GOUVERNANC E RESPONSABLE, DEVELOPPEMENT RURAL		Nombre de circonscription dont l'informatisation des archives foncières et domaniales est effectuée (Nb)	5	ND	ND
	Professionnali ser les pêcheurs et les aquaculteurs traditionnels et familiaux	Production des ressources halieutiques (Nb)	150 000	125 000	NA
		Cages installées (Nb)	150	42	NA
		Régions touchées par la sensibilisation, vulgarisation (Nb)	20	15	NA
		Licence de pêche et permis de collecte des produits halieutiques délivrés (Nb)	1 700	2892	A
	Optimiser l'exploitation des ressources halieutiques	Autorisation d'installation de l'élevage en cage(Nb)	15	12	NA
	Gérer les ressources halieutiques	Régions touchées par l'enquête cadre (Nb)	7	7	A

Source : RAP 2013 – Rapport de mise en œuvre de programmes 2013 – Document de suivi d'exécution budgétaire 2013

**ANNEXE 10- PERFORMANCE DU PROGRAMME –ENVIRONNEMENT**

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATIONS : ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
Gestion durable des ressources naturelles	Augmenter la superficie des Aires Protégées tout en valorisant les biodiversités forestières	Suivi écologique effectué dans les Aires Protégées (Nb)	30	54	A
	Réduire la surface incendiée tout en valorisant les produits forestiers	Superficies reboisées et restaurées (Ha)	10 000	3 358,1	NA
	Amélioration de système des contrôles forestiers et environnementaux	Contrôle effectué (Nb)	300	647	A
Développement du réflexe environnemental	Intégrer la dimension environnementale dans tous les programmes, les politiques et les plans sectoriels à tous les niveaux	Plainte environnementale traitée (Nb)	36	54	A
		Activité d'IEC (Information – Education – Communication) environnementale promue (Nb)	8	25	A
		Projet contribuant	4	3	NA

		dans la lutte contre les impacts du changement climatique ayant obtenu un financement (Nb)			
--	--	---	--	--	--

Source : RAP 2013

## TABLE DES MATIERES

<b><i>LISTE DES ABREVIATIONS</i></b> .....	<b><i>I</i></b>
<b><i>LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTERES</i></b> .....	<b><i>III</i></b>
<b><i>LISTE DES TABLEAUX</i></b> .....	<b><i>IV</i></b>
<b><i>LISTE DES GRAPHES</i></b> .....	<b><i>V</i></b>
<b><i>SYNTHESE</i></b> .....	<b><i>VI</i></b>
<b><i>SOMMAIRE</i></b> .....	<b><i>XV</i></b>
<b><i>INTRODUCTION</i></b> .....	<b><i>1</i></b>
<b><i>OBSERVATIONS PRELIMINAIRES</i></b> .....	<b><i>2</i></b>
<b>1- CONTEXTE GENERAL</b> .....	<b><i>2</i></b>
<b>A- Au niveau mondial</b> .....	<b><i>2</i></b>
<b>B- Au niveau national</b> .....	<b><i>2</i></b>
<b>2- SUITES DONNEES AUX OBSERVATIONS ANTERIEURES DE LA COUR</b> .....	<b><i>4</i></b>
<b><i>TITRE 1- ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE</i></b> .....	<b><i>5</i></b>
<b>A- Observations d'ordre général</b> .....	<b><i>5</i></b>
<b>B- Présentation des résultats généraux de l'exécution de la Loi de Finances pour 2013</b> .....	<b><i>7</i></b>
<b>CHAPITRE 1- LES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL - CADRE I</b> .....	<b><i>9</i></b>
<b>1.1 GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES</b> .....	<b><i>9</i></b>
1.1.1. Virements et transferts de crédits.....	<b><i>9</i></b>
1.1.2. Aménagements de crédits.....	<b><i>10</i></b>
<b>1.2 LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES</b> .....	<b><i>11</i></b>
1.2.1 Présentation générale.....	<b><i>11</i></b>
1.2.2 Analyse par catégorie de recettes .....	<b><i>12</i></b>
<b>1.3 LES OPERATIONS DE DEPENSES</b> .....	<b><i>14</i></b>
1.3.1 Analyse par Institutions et Ministères .....	<b><i>14</i></b>
1.3.2 Analyse par programme.....	<b><i>16</i></b>
1.3.3 Analyse par grandes catégories de dépenses .....	<b><i>17</i></b>
<b>CHAPITRE 2- LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II</b> .....	<b><i>25</i></b>
<b>2.1 RESULTAT GENERAL EXCEDENTAIRE</b> .....	<b><i>25</i></b>
<b>2.2 ANALYSE PAR BUDGET ANNEXE</b> .....	<b><i>25</i></b>
2.2.1 Budget Annexe excédentaire de l'Imprimerie Nationale.....	<b><i>25</i></b>
2.2.2 Budget Annexe déficitaire des Postes et Télécommunications .....	<b><i>27</i></b>
<b>CHAPITRE 3- LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III</b> .....	<b><i>29</i></b>
<b>3.1 RESULTAT GENERAL DEFICITAIRE</b> .....	<b><i>29</i></b>
<b>3.2 ANALYSE DES OPERATIONS PAR COMPTE PARTICULIER DU TRESOR</b> .....	<b><i>30</i></b>
3.2.1 Comptes de prêts excédentaires .....	<b><i>30</i></b>
3.2.2 Comptes de participation déficitaires .....	<b><i>30</i></b>
3.2.3 Comptes de commerce déficitaires .....	<b><i>30</i></b>
<b>CHAPITRE 4- LES OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR – CADRE IV</b> .....	<b><i>33</i></b>
<b>4.1 RESULTAT GENERAL SATISFAISANT EN 2013</b> .....	<b><i>33</i></b>
<b>4.2 TENDANCE A LA BAISSSE DES RESULTATS</b> .....	<b><i>34</i></b>

<b>CHAPITRE 5- LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V.....</b>	<b>35</b>
5.1 RESULTAT EXCEDENTAIRE EN 2013 .....	35
5.2 TENDANCE A LA HAUSSE DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE .....	36
<b>CHAPITRE 6- LES DEPASSEMENTS DE CREDITS.....</b>	<b>37</b>
6.1 DEPASSEMENTS SUR CREDITS LIMITATIFS .....	37
6.2 DEPASSEMENTS SUR CREDITS EVALUATIFS.....	37
<b>CHAPITRE 7- LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES.....</b>	<b>40</b>
7.1 RESULTAT DEFINITIF DEFICITAIRE .....	40
7.2 SITUATION DU COMPTE PERMANENT DU TRESOR .....	42
<b>TITRE II - APPRECIATION DE LA PERFORMANCE .....</b>	<b>45</b>
A- Observations d'ordre général .....	45
B- Méthodologie d'analyse .....	47
<b>CHAPITRE 1- DU SECTEUR ADMINISTRATIF .....</b>	<b>49</b>
1.1 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION .....	49
1.2 SECURITE DES BIENS ET PERSONNES .....	52
<b>CHAPITRE 2- DU SECTEUR SOCIAL.....</b>	<b>56</b>
2.1 EDUCATION.....	56
2.2 SANTE, PLANNING FAMILIAL ET LUTTE CONTRE LE SIDA .....	58
<b>CHAPITRE 3- DU SECTEUR PRODUCTIF .....</b>	<b>61</b>
3. 1 ECONOMIE .....	61
3. 2 DEVELOPPEMENT RURAL .....	64
3. 3 ENVIRONNEMENT .....	66
3. 4 INDUSTRIE EXTRACTIVE.....	68
<b>CHAPITRE 4- DU SECTEUR INFRASTRUCTURE .....</b>	<b>70</b>
4 .1 INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES ET RESSOURCES D'ENERGIE LOCALE .....	70
4 .2 DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU ET AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.....	73
4 .3 INFRASTRUCTURE ROUTIERE .....	75
4 .4 TRANSPORTS .....	77
4 .5 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION .....	80
<b>ANNEXES .....</b>	<b>83</b>



# DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE SUR LA GESTION 2013



## **DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE SUR LA GESTION 2013**

-----  
*LA COUR DES COMPTES DE LA COUR SUPREME,*

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi Organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances ;
- Vu la Loi Organique n° 2004-036 du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour Suprême et les trois Cours la composant ;
- Vu la Loi n°2012-021 du 17 décembre 2012 portant Loi de Finances pour 2013 et les textes subséquents ;
- Vu le Décret n° 2005-003 du 04 janvier 2005, portant règlement général sur la comptabilité de l'exécution budgétaire des organismes publics ;
- Vu le Projet de Loi de Règlement pour 2013 ;
- Vu les états et les divers documents annexés audit Projet de Loi de Règlement ;
- Vu le Compte Général de l'Administration des Finances pour 2013 ;
- Vu le rapport n° 01/16- RAP/ADM/AVA du 20 octobre 2016 de la Cour des Comptes sur le Projet de Loi de Règlement pour 2013 ;
- Vu les conclusions n°16/2016- ADM du 28 octobre 2016 du Commissariat Général du Trésor public ;
- Considérant que l'exécution des Lois de Finances donne lieu à la tenue de deux comptabilités distinctes ;
- Qu'ainsi, les comptables publics tiennent, sous leur responsabilité pécuniaire et personnelle une comptabilité dont les résultats sont tracés dans les comptes de gestion qu'ils produisent à la Cour des Comptes et que le Compte Général d'Administration des Finances en fait la synthèse ;
- Que parallèlement aux comptables, les ordonnateurs tiennent aussi leurs comptes, dont les états annexés au Projet de Loi de Règlement en donnent la synthèse et qu'ils sont d'ailleurs conduits d'une part, sur le plan des dépenses, à respecter les dotations budgétaires qui leur ont été allouées par le Parlement et d'autre part, sur le plan des recettes, à apprécier les rentrées par rapport aux prévisions ;
- Considérant que les comptables publics agissent sur les ordres des ordonnateurs et que dans ces conditions, les opérations des uns et des autres doivent coïncider ;

- Que la Déclaration Générale de Conformité a pour objet d'attester cette concordance laquelle constitue une présomption de régularité de leurs écritures comptables respectives ;
- Considérant que pour prononcer la Déclaration Générale de Conformité pour la gestion 2013 la Cour des Comptes de la Cour Suprême a rapproché les documents mis à sa disposition par le Ministère des Finances et du Budget, à savoir ;
  - . le Compte Général d'Administration des Finances pour 2013 établi par l'Agent Comptable Central du Trésor et de la Dette Publique et constituant une synthèse des écritures des comptables publics ;
  - . les états annexés au Projet de Loi de Règlement lesquels ont été dressés par le Ministre des Finances et du Budget et constituant une synthèse des écritures des ordonnateurs ;
- Considérant que les états de dépenses des Institutions et Ministères reçus à la Cour sont certifiés, conformément à l'article 142 du Décret n° 2005-003 du 04 janvier 2005 portant Règlement Général sur la Comptabilité de l'Exécution Budgétaire des Organismes Publics (RGCEBOP).
- Considérant que le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) n'a pas été établi selon les principes et les normes comptables généralement admis notamment en ce qui concerne les comptes patrimoniaux ;
- Considérant que le mode de comptabilisation de l'ordonnateur diffère de celui du Comptable en ce qui concerne le Budget Annexe de l'Imprimerie Nationale ;

Sous réserve des observations qui précèdent ;

*DECLARE :*

Le Compte Général de l'Administration des Finances est conforme à la comptabilité des ordonnateurs, lesdits comptes étant respectivement arrêtés :

1- En ce qui concerne les opérations du Budget Général de l'Etat :

- en recettes à Ar 2 430 792 437 080,38 (deux mille quatre cent trente milliards sept cent quatre vingt douze millions quatre cent trente sept mille quatre vingt Ariary trente huit).
- en dépenses à Ar 2 439 638 093 591,23 (deux mille quatre cent trente neuf milliards six cent trente huit millions quatre vingt treize mille cinq cent quatre vingt onze Ariary vingt trois).

2- En ce qui concerne les opérations des Budgets Annexes :

- en recettes à Ar 9 381 044 605,90 (neuf milliards trois cent quatre vingt un millions quarante quatre mille six cent cinq Ariary quatre vingt dix).
- en dépenses à Ar 8 394 497 869,79 (huit milliards trois cent quatre vingt quatorze millions quatre cent quatre vingt dix sept mille huit cent soixante neuf Ariary soixante dix neuf).

3- En ce qui concerne les Comptes Particuliers du Trésor :

- en recettes à Ar 117 320 046 651,76 (cent dix sept milliards trois cent vingt millions quarante six mille six cent cinquante et un Ariary soixante seize).
- en dépenses à Ar 368 437 762 564,46 (trois cent soixante huit milliards quatre cent trente sept millions sept cent soixante deux mille cinq cent soixante quatre Ariary quarante six).

4- En ce qui concerne les opérations génératrices de Fonds de Contre-Valeur :

- en recettes à Ar 606 518 299,38 (six cent six millions cinq cent dix huit mille deux cent quatre vingt dix neuf Ariary trente huit).
- en dépenses à Ar 0 (zéro Ariary).

5- En ce qui concerne les opérations en capital de la Dette Publique :

- en recettes à Ar 330 547 346 942,31 (trois cent trente milliards cinq cent quarante sept millions trois cent quarante six mille neuf cent quarante deux Ariary trente un).
- en dépenses à Ar 115 035 651 753,99 (cent quinze milliards trente cinq millions six cent cinquante un mille sept cent cinquante trois Ariary quatre vingt dix neuf).

La Cour ordonne que les états, pièces et documents sur lesquels est fondée la présente Déclaration soient déposés au Greffe pour y avoir recours au besoin, et qu'une expédition soit transmise au Ministère des Finances et du Budget ainsi qu'au Parlement pour accompagner le projet de Loi de Règlement pour 2013.

- Vu le Rapport n° 01/16- RAP/ADM/AVA du 20 octobre 2016 sur le projet de loi de règlement pour 2013 et entendu en leurs observations les Magistrats Rapporteurs : Madame RABAKOVOLOLONA Bodo Saholy, Président de Chambre, Madame RASAMIMANANA Solotiana Malala Patricia, Conseiller, Monsieur RAZAFITSILEVONANOSY Destin Espoir, Conseiller, Madame RAMANANDRAIBE Haja, Auditeur, Monsieur RAMANALINARIVO Andriantiana Michel, Auditeur, Madame RAMIANDRISOA Lalaina Domoina, Auditeur ;

- Vu les Conclusions n° 16/2016- ADM du 28 octobre 2016 du Commissariat Général du Trésor Public et ouï en leurs observations Madame SAHONDRANILALA Razafimiarantsoa, Commissaire Général du Trésor Public, Monsieur RASOLONJATOVO Jean Michel, Commissaire du Trésor Public, Monsieur RAJONHSON Adolphe, Commissaire du Trésor Public, Madame RANDRIAMANGAMALALA RAOILISON Ida Marie Paule, Commissaire

du Trésor Public, Madame RAHELIMANANTSOA Rondro Lucette, Substitut Général, Monsieur KOERA Ravelonarivo Natanaël, Substitut Général, Madame RAKOTOMALALA Mbolanoronambinina Nathalie, Auditeur .

La présente Déclaration a été arrêtée après délibération de la Cour des Comptes, en formation toutes chambres réunies, en son audience du trente-un octobre deux mil seize.

Conformément à l'Ordonnance n° 34/16-FJ du 28 octobre 2016 du Président de la Cour des Comptes portant désignation des membres de la commission d'examen,  
Ont siégé :

○ **Président**

- Monsieur ANDRIAMBOLANIRINA Arison Jean Noel, Président de la Cour des Comptes

○ **Membres :**

- Madame RAHARIMALALA Lydia Clémence, Président de Chambre,
- Monsieur RASERIJAONA Louis José, Président de Chambre,
- Madame EMILISOA Lalaniaina Caroline, Président de Chambre p.i ,
- Monsieur ANDRIANANDRASANA Ratsihosena, Président de Chambre p.i,
- Madame RAZANAMPARANY Domoina Raymonde Patricia, Conseiller,
- Madame ANDRIANAMAROTSARA Nirina Solohanitriniaina, Conseiller,
- Monsieur RAKOTONDRAINNY Jean De La Croix, Conseiller.

Assistés de Maître GASPARD Hariliva Brice, Greffier tenant la plume.

LE PRESIDENT

P. LES RAPPORTEURS

LE GREFFIER

SUIVENT LES SIGNATURES

Pour expédition certifiée conforme à la minute conservée au Greffe de la Cour.



Transmis sous n° 224 CS/CC du 04 NOV 2016 à Monsieur le Ministre des Finances et du Budget "pour notification".